

Pour réduire les inégalités de santé et de bien-être liées à la pauvreté

ANNEXE 1

Le faible revenu après impôt au Québec: situation actuelle et tendances récentes

Étude réalisée
dans le cadre
du mandat
du comité ministériel
sur «La réduction
des inégalités de santé
et de bien-être liées
à la pauvreté»

Pour réduire les inégalités de santé et de bien-être liées à la pauvreté

ANNEXE 1

Le faible revenu après impôt au Québec: situation actuelle et tendances récentes

Par

Francine Mayer
professeure, Département des sciences économiques
Université du Québec à Montréal

Christiane Morin
Direction de la planification stratégique
ministère de la Santé et des Services sociaux

Étude réalisée
dans le cadre
du mandat
du comité ministériel
sur «La réduction
des inégalités de santé
et de bien-être liées
à la pauvreté»

Édition produite par :

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Des frais d'administration sont exigés pour obtenir d'autres exemplaires de ce document.

Ces frais vous seront facturés à la livraison :

5,00 \$ pour le premier exemplaire et 1,00 \$ pour chaque exemplaire additionnel.

Faites parvenir votre commande par télécopieur : **(418) 644-4574**

par courriel : **communications@msss.gouv.qc.ca**

ou par la poste : **Ministère de la Santé et des Services sociaux**

Direction des communications

1075, chemin Sainte-Foy, 16^e étage

Québec (Québec)

G1S 2M1

Le présent document peut être consulté à la section documentation du site Web du ministère de la Santé et des Services sociaux dont l'adresse est : **www.msss.gouv.qc.ca**

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec, 2000

Bibliothèque nationale du Canada, 2000

ISBN 2-550-36181-4

© Gouvernement du Québec

Toute reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée, à condition que la source soit mentionnée.

À l'hiver 1999, la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Pauline Marois, confirmait la pertinence d'élaborer une stratégie ministérielle et un plan d'action permettant de réduire les inégalités, sur le plan de la santé et du bien-être, liées à la pauvreté. Ce mandat a été confié à un groupe de travail ministériel composé de représentants de la Direction générale de la planification et de l'évaluation et de la Direction générale de la santé publique du MSSS, des Régies régionales de la santé et des services sociaux, de l'Institut national de santé publique du Québec, du Conseil de la santé et du bien-être, du Conseil des directeurs de la santé publique, de l'Association des CLSC et des CHSLD, du Collège des médecins et du milieu communautaire, placé sous la présidence de madame Suzanne Moffet, directrice de la Direction de la promotion de la santé et du bien-être au ministère de la Santé et des Services sociaux. Le mandat de ce groupe s'inscrivait dans la foulée des recommandations de plusieurs documents d'orientation ministériels qui mettent en relief l'importance des facteurs sociaux sur la santé et considèrent la réduction de la pauvreté comme étant une priorité incontournable : La politique de la santé et du bien-être (1992), Les Priorités nationales de santé publique 1997–2002 (1997), La Politique de périnatalité (1993). De plus, ce mandat est conforme à la volonté du Ministère d'agir de façon concertée et coordonnée avec les autres partenaires gouvernementaux qui exercent un rôle clé sur les déterminants de la santé et du bien-être.

La présente étude avait pour objet de dresser un bilan de la situation québécoise relative au faible revenu et à l'inégalité des revenus. Celle-ci a donc été réalisée dans le cadre du mandat du comité ministériel afin d'asseoir, sur des bases solides et réalistes, l'analyse des conséquences du niveau de revenu sur l'état de santé et de bien-être des personnes. Elle a été rédigée par madame Francine Mayer, professeure au Département des sciences économiques de l'Université du Québec à Montréal, en collaboration avec madame Christiane Morin, économètre et alors agente de recherche à la Direction de la planification stratégique du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Les auteures désirent remercier madame Ginette Paquet, de l'Institut national de santé publique du Québec, pour ses commentaires pertinents au cours de la rédaction du devis et du document, ainsi que messieurs Daniel Dekoker, Donald Dubreuil et Peter Hower, de la Division de la statistique du revenu de Statistique Canada, pour leur précieuse collaboration relative aux compilations spéciales demandées à leur organisme. Nous remercions également madame Line Blouin, de la Direction de la planification stratégique du ministère de la Santé et des Services sociaux et madame Isabelle Richard du ministère des Finances pour leur travail de traitement de texte, madame Louise Guay, alors de la Direction générale de la santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux, pour sa collaboration à la rédaction du devis et du contrat, de même que madame Suzie Lapointe, de cette même direction et coordonnatrice ministérielle du dossier.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	15
INTRODUCTION	19
1. QUELQUES CHIFFRES POUR LE QUÉBEC	25
2. LA PAUVRETÉ : DÉFINITIONS ET MESURES	33
2.1 LA PAUVRETÉ ABSOLUE	35
2.2 LA PAUVRETÉ RELATIVE	36
2.3 LA DÉFINITION MIXTE	36
2.4 LA MESURE DE LA PAUVRETÉ FONDÉE SUR UN PANIER DE CONSOMMATION	37
3. INCIDENCE DU FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT : TENDANCES RÉCENTES, 1980-1997	43
3.1 INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS : MISE EN GARDE	45
3.2 FAIBLE REVENU ET CONJONCTURE ÉCONOMIQUE	45
3.3 LE QUÉBEC DANS LE CONTEXTE CANADIEN	46
3.4 COMPARAISON ENTRE LE QUÉBEC ET LE CANADA	51
3.5 FRÉQUENCE DU FAIBLE REVENU CHEZ LES PERSONNES SELON LE SEXE ET L'ÂGE	51
3.6 FRÉQUENCE DU FAIBLE REVENU SELON LE TYPE DE FAMILLE	54
3.7 FRÉQUENCE DU FAIBLE REVENU SELON L'ÂGE DU CHEF DE FAMILLE	55
4. LA GRAVITÉ DE LA SITUATION RELATIVE AU FAIBLE REVENU EN 1997	59
4.1 LA GRAVITÉ DE LA SITUATION RELATIVE AU FAIBLE REVENU CHEZ LES PERSONNES	61
4.2 LA GRAVITÉ DE LA SITUATION RELATIVE AU FAIBLE REVENU CHEZ LES FAMILLES	64
4.3 COMPARAISON ENTRE LE QUÉBEC ET LE CANADA	65
5. FRÉQUENCE DU FAIBLE REVENU ET MARCHÉ DU TRAVAIL EN 1997	67
5.1 COMPARAISON ENTRE LE QUÉBEC ET LE CANADA	75
6. TENDANCES DES REVENUS ET DE L'INÉGALITÉ DES REVENUS, 1980-1997	77

6.1	REVENU MOYEN EN DOLLARS CONSTANTS	79
6.2	REVENU MOYEN PAR QUINTILE	81
6.3	RATIO (QUINTILE SUPÉRIEUR/QUINTILE INFÉRIEUR) DU REVENU MOYEN	83
6.4	RÉPARTITION EN POURCENTAGE DU REVENU MOYEN APRÈS IMPÔT PAR QUINTILE.....	85
6.5	COEFFICIENT DE GINI, QUÉBEC	87
6.6	COEFFICIENT DE GINI, PROVINCES CANADIENNES	89
6.7	COMPARAISON ENTRE LE QUÉBEC ET LE CANADA.....	92
7.	LA DYNAMIQUE DU FAIBLE REVENU	93
7.1	PERSPECTIVES.....	95
7.2	LES ÉTUDES SUR DES DONNÉES QUÉBÉCOISES.....	96
7.3	LES ÉTUDES SUR LES DONNÉES CANADIENNES	96
7.4	LES ÉTUDES SUR LES DONNÉES INTERNATIONALES.....	97
	CONCLUSION.....	99
	ANNEXE – GRAPHIQUES CORRESPONDANT AUX DONNÉES POUR LE CANADA	105
	BIBLIOGRAPHIE	121

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1	FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT DES PERSONNES, SELON L'ÂGE, QUÉBEC, 1980 ET 1997	29
TABLEAU 2	FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT DES PERSONNES, SELON L'ÂGE, CANADA, 1980 ET 1997	30
TABLEAU 3	ÉCART EN POINTS DE POURCENTAGE DU TAUX DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT ENTRE LE QUÉBEC ET LE CANADA, 1980-1997	31

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1	INCIDENCE DU FAIBLE REVENU SELON LE REVENU AVANT IMPÔT ET LE REVENU APRÈS IMPÔT, FAMILLES ET PERSONNES SEULES, QUÉBEC, 1980-1997	22
GRAPHIQUE 2	TAUX DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT DES PERSONNES DE 18 À 64 ANS ET TAUX D'EMPLOI, QUÉBEC, 1980-1997	46
GRAPHIQUE 3	INCIDENCE DU FAIBLE REVENU AU QUÉBEC ET AU CANADA SELON LE REVENU APRÈS IMPÔT, FAMILLES ET PERSONNES SEULES, 1980-1997	47
GRAPHIQUE 4	INCIDENCE DU FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT SELON LA RÉGION, FAMILLES, CANADA, 1980-1997	48
GRAPHIQUE 5	INCIDENCE DU FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT SELON LA RÉGION, PERSONNES SEULES, CANADA, 1980-1997	49
GRAPHIQUE 6	INCIDENCE DU FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, CANADA ET PROVINCES, 1997	50
GRAPHIQUE 7	INCIDENCE DU FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT : PERSONNES DANS LES FAMILLES SELON LE SEXE ET L'ÂGE, QUÉBEC, 1980-1997	52
GRAPHIQUE 8	INCIDENCE DU FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT : PERSONNES SEULES SELON LE SEXE ET L'ÂGE, QUÉBEC, 1980-1997	53
GRAPHIQUE 9	INCIDENCE DU FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT SELON LE TYPE DE FAMILLE, QUÉBEC, 1980-1997	55
GRAPHIQUE 10	INCIDENCE DU FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT SELON L'ÂGE DU CHEF DE FAMILLE, QUÉBEC, 1980-1997	56
GRAPHIQUE 11	INCIDENCE DU FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT SELON L'ÂGE, PERSONNES SEULES, QUÉBEC, 1980-1997	57
GRAPHIQUE 12	RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES PERSONNES DANS LES FAMILLES, SELON LE RAPPORT ENTRE LE REVENU FAMILIAL APRÈS IMPÔT ET LE SEUIL DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, QUÉBEC, 1997	61
GRAPHIQUE 13	RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES PERSONNES SEULES, SELON LE RAPPORT ENTRE LE REVENU FAMILIAL APRÈS IMPÔT ET LE SEUIL DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, QUÉBEC, 1997	63
GRAPHIQUE 14	RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES FAMILLES, SELON LE RAPPORT ENTRE LE REVENU FAMILIAL APRÈS IMPÔT ET LE SEUIL DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, QUÉBEC, 1997	64

GRAPHIQUE 15	INCIDENCE DU FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT SELON LE NIVEAU DE SCOLARITÉ, QUÉBEC, 1997	69
GRAPHIQUE 16	INCIDENCE DU FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT SELON LE STATUT D'ACTIVITÉ, QUÉBEC, 1997	70
GRAPHIQUE 17	INCIDENCE DU FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT SELON LA PRINCIPALE SOURCE DE REVENU, QUÉBEC, 1997	71
GRAPHIQUE 18	INCIDENCE DU FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT SELON LA MODALITÉ DE TRAVAIL, QUÉBEC, 1997	72
GRAPHIQUE 19	INCIDENCE DU FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT SELON LE NOMBRE DE SEMAINES DE TRAVAIL, QUÉBEC, 1997	73
GRAPHIQUE 20	INCIDENCE DU FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT SELON L'EXPÉRIENCE DE CHÔMAGE DES MEMBRES DE LA FAMILLE, QUÉBEC, 1997	74
GRAPHIQUE 21	INCIDENCE DU FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT SELON LE NOMBRE DE PERSONNES GAGNANT UN REVENU, QUÉBEC, 1997	75
GRAPHIQUE 22	REVENU MOYEN AVANT TRANSFERTS, REVENU MOYEN AVANT IMPÔT ET REVENU MOYEN APRÈS IMPÔT, ENSEMBLE DES UNITÉS FAMILIALES, EN DOLLARS CONSTANTS DE 1997, QUÉBEC, 1980-1997	79
GRAPHIQUE 23	PAIEMENTS DE TRANSFERTS MOYENS ET IMPÔT MOYEN SUR LE REVENU, ENSEMBLE DES UNITÉS FAMILIALES, EN DOLLARS CONSTANTS DE 1997, QUÉBEC, 1980-1997	80
GRAPHIQUE 24	VARIATION EN POURCENTAGE DU REVENU MOYEN AVANT TRANSFERTS ET DU REVENU MOYEN APRÈS IMPÔT, PAR QUINTILE, FAMILLES, QUÉBEC, 1980-1997	81
GRAPHIQUE 25	VARIATION EN POURCENTAGE DU REVENU MOYEN AVANT TRANSFERTS ET DU REVENU MOYEN APRÈS IMPÔT, PAR QUINTILE, PERSONNES SEULES, QUÉBEC, 1980-1997	82
GRAPHIQUE 26	RATIO DU REVENU MOYEN SELON DIFFÉRENTS CONCEPTS DE REVENU : QUINTILE SUPÉRIEUR PAR RAPPORT AU QUINTILE INFÉRIEUR, FAMILLES, QUÉBEC, 1980-1997	84
GRAPHIQUE 27	RATIO DU REVENU MOYEN SELON DIFFÉRENTS CONCEPTS DE REVENU : QUINTILE SUPÉRIEUR PAR RAPPORT AU QUINTILE INFÉRIEUR, PERSONNES SEULES, QUÉBEC, 1980-1997	85
GRAPHIQUE 28	RÉPARTITION EN POURCENTAGE DU REVENU APRÈS IMPÔT DES FAMILLES, PAR QUINTILE, QUÉBEC, 1980-1997	86

GRAPHIQUE 29	RÉPARTITION EN POURCENTAGE DU REVENU APRÈS IMPÔT DES PERSONNES SEULES, PAR QUINTILE, QUÉBEC, 1980-1997	87
GRAPHIQUE 30	COEFFICIENT DE GINI SELON LE REVENU AVANT TRANSFERTS, LE REVENU AVANT IMPÔT ET LE REVENU APRÈS IMPÔT, FAMILLES, QUÉBEC, 1980-1997	88
GRAPHIQUE 31	COEFFICIENT DE GINI SELON LE REVENU AVANT TRANSFERTS, LE REVENU AVANT IMPÔT ET LE REVENU APRÈS IMPÔT, PERSONNES SEULES, QUÉBEC, 1980-1997	89
GRAPHIQUE 32	COEFFICIENT DE GINI CALCULÉ SELON LE REVENU AVANT TRANSFERTS ET LE REVENU APRÈS IMPÔT, PAR PROVINCE, FAMILLES, 1997	90
GRAPHIQUE 33	COEFFICIENT DE GINI CALCULÉ SELON LE REVENU AVANT TRANSFERTS ET LE REVENU APRÈS IMPÔT, PAR PROVINCE, PERSONNES SEULES, 1997	91

LISTE DES GRAPHIQUES RELATIFS AU CANADA, EN ANNEXE

GRAPHIQUE 1C	INCIDENCE DU FAIBLE REVENU SELON LE REVENU AVANT IMPOT ET LE REVENU APRES IMPOT, FAMILLES ET PERSONNES SEULES, CANADA, 1980-1997	107
GRAPHIQUE 7C	INCIDENCE DU FAIBLE REVENU APRES IMPOT : PERSONNES DANS LES FAMILLES SELON LE SEXE ET L'AGE, CANADA, 1980-1997	107
GRAPHIQUE 8C	INCIDENCE DU FAIBLE REVENU APRES IMPOT : PERSONNES SEULES SELON LE SEXE ET L'AGE, CANADA, 1980-1997	108
GRAPHIQUE 9C	INCIDENCE DU FAIBLE REVENU APRES IMPOT SELON LE TYPE DE FAMILLE, CANADA, 1980-1997.....	108
GRAPHIQUE 10C	INCIDENCE DU FAIBLE REVENU APRES IMPOT SELON L'AGE DU CHEF DE FAMILLE, CANADA, 1980-1997.....	109
GRAPHIQUE 11C	INCIDENCE DU FAIBLE REVENU APRES IMPOT SELON L'AGE, PERSONNES SEULES, CANADA, 1980-1997	109
GRAPHIQUE 12C	REPARTITION EN POURCENTAGE DES PERSONNES DANS LES FAMILLES, SELON LE RAPPORT ENTRE LE REVENU FAMILIAL APRES IMPOT ET LE SEUIL DE FAIBLE REVENU APRES IMPOT, CANADA, 1997	110
GRAPHIQUE 13C	REPARTITION EN POURCENTAGE DES PERSONNES SEULES, SELON LE RAPPORT ENTRE LE REVENU FAMILIAL APRES IMPOT ET LE SEUIL DE FAIBLE REVENU APRES IMPOT, CANADA, 1997.....	110
GRAPHIQUE 14C	REPARTITION EN POURCENTAGE DES FAMILLES, SELON LE RAPPORT ENTRE LE REVENU FAMILIAL APRES IMPOT ET LE SEUIL DE FAIBLE REVENU APRES IMPOT, CANADA, 1997	111
GRAPHIQUE 15C	INCIDENCE DU FAIBLE REVENU APRES IMPOT SELON LE NIVEAU DE SCOLARITE, CANADA, 1997.....	111
GRAPHIQUE 16C	INCIDENCE DU FAIBLE REVENU APRES IMPOT SELON LE STATUT D'ACTIVITE, CANADA, 1997	112
GRAPHIQUE 17C	INCIDENCE DU FAIBLE REVENU APRES IMPOT SELON LA PRINCIPALE SOURCE DE REVENU, CANADA, 1997	112
GRAPHIQUE 18C	INCIDENCE DU FAIBLE REVENU APRES IMPOT SELON LA MODALITE DE TRAVAIL, CANADA, 1997.....	113

GRAPHIQUE 19C	INCIDENCE DU FAIBLE REVENU APRES IMPOT SELON LE NOMBRE DE SEMAINES DE TRAVAIL, CANADA, 1997	113
GRAPHIQUE 20C	INCIDENCE DU FAIBLE REVENU APRES IMPOT SELON L'EXPERIENCE DE CHOMAGE DES MEMBRES DE LA FAMILLE, CANADA, 1997	114
GRAPHIQUE 21C	INCIDENCE DU FAIBLE REVENU APRES IMPOT SELON LE NOMBRE DE PERSONNES GAGNANT UN REVENU, CANADA, 1997	114
GRAPHIQUE 22C	REVENU MOYEN AVANT TRANSFERTS, REVENU MOYEN AVANT IMPOT ET REVENU MOYEN APRES IMPOT, ENSEMBLE DES UNITES FAMILIALES, EN DOLLARS CONSTANTS DE 1997, CANADA, 1980-1997	115
GRAPHIQUE 23C	PAIEMENTS DE TRANSFERTS MOYENS ET IMPOT MOYEN SUR LE REVENU, ENSEMBLE DES UNITES FAMILIALES, EN DOLLARS CONSTANTS DE 1997, CANADA, 1980-1997	115
GRAPHIQUE 24C	VARIATION EN POURCENTAGE DU REVENU MOYEN AVANT TRANSFERTS ET DU REVENU MOYEN APRES IMPOT, PAR QUINTILE, FAMILLES, CANADA, 1980-1997	116
GRAPHIQUE 25C	VARIATION EN POURCENTAGE DU REVENU MOYEN AVANT TRANSFERTS ET DU REVENU MOYEN APRES IMPOT, PAR QUINTILE, PERSONNES SEULES, CANADA, 1980-1997	116
GRAPHIQUE 26C	RATIO DU REVENU MOYEN SELON DIFFERENTS CONCEPTS DE REVENU : QUINTILE SUPERIEUR PAR RAPPORT AU QUINTILE INFERIEUR, FAMILLES, CANADA, 1980-1997	117
GRAPHIQUE 27C	RATIO DU REVENU MOYEN SELON DIFFERENTS CONCEPTS DE REVENU : QUINTILE SUPERIEUR PAR RAPPORT AU QUINTILE INFERIEUR, PERSONNES SEULES, CANADA, 1980-1997	117
GRAPHIQUE 28C	REPARTITION EN POURCENTAGE DU REVENU APRES IMPOT DES FAMILLES, PAR QUINTILE, CANADA, 1980-1997	118
GRAPHIQUE 29C	REPARTITION EN POURCENTAGE DU REVENU APRES IMPOT DES PERSONNES SEULES, PAR QUINTILE, CANADA, 1980-1997	118
GRAPHIQUE 30C	COEFFICIENT DE GINI SELON LE REVENU AVANT TRANSFERTS, LE REVENU AVANT IMPOT ET LE REVENU APRES IMPOT, FAMILLES, CANADA, 1980-1997	119
GRAPHIQUE 31C	COEFFICIENT DE GINI SELON LE REVENU AVANT TRANSFERTS, LE REVENU AVANT IMPOT ET LE REVENU APRES IMPOT, PERSONNES SEULES, CANADA, 1980-1997	119

Avant-propos

Le mandat qui nous a été confié était de décrire la situation actuelle et l'évolution récente du faible revenu et de l'inégalité des revenus au Québec en se basant sur le concept de revenu après impôt. Il avait été entendu que cette étude serait réalisée en ayant recours exclusivement à des données publiées. Or, nous nous sommes vite heurtées à un problème de grande rareté des données sur le faible revenu et l'inégalité des revenus après impôt au niveau provincial.

En effet, au moment de la rédaction de ce rapport, Statistique Canada publiait des données sur le faible revenu après impôt et sur la répartition des revenus après impôt pour le Canada dans son ensemble (n° 13-592-XIB et n° 13-210-XPB au catalogue), mais ne diffusait que quelques rares données au niveau provincial. Dans la *Revue chronologique du revenu 1980-1996*, (Statistique Canada, 1998), quelques tableaux relatifs au faible revenu dans les provinces entre 1980 et 1996 sont disponibles, mais se fondent uniquement sur le concept de revenu avant impôt.

Il a donc été nécessaire de préparer une demande de compilations spéciales auprès de Statistique Canada. Les contraintes de temps et de budget ont néanmoins limité les données qu'on a pu obtenir. Par exemple, il a fallu se borner à demander de reproduire, pour le Québec seulement, des tableaux déjà publiés pour le Canada dans son ensemble¹. Ainsi, on dispose rarement du nombre de familles ou de personnes seules en situation de faible revenu, selon certaines caractéristiques; on ne connaît généralement que les taux de faible revenu correspondants. Par ailleurs, certaines questions fort importantes n'ont pu être approfondies, faute de données significatives plus finement désagrégées. C'est le cas, par exemple, des tendances du faible revenu chez les enfants, en relation avec les changements dans la composition des familles au Québec – notamment l'augmentation de la proportion des familles monoparentales et du nombre d'enfants qui vivent dans ces familles.

Il est important de noter que les données relatives au faible revenu après impôt couvrent la période de 1980 à 1997. Depuis lors, des transformations importantes, comme celles liées à la lutte contre les déficits gouvernementaux, à l'instauration de nouvelles mesures dans la politique familiale et aux modifications des programmes de l'assurance emploi ou de la sécurité du revenu, ont pu infléchir sensiblement l'évolution des inégalités et les pourcentages de faible revenu au Québec.

¹ Une partie des données ainsi obtenues sont disponibles sur le site Web de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), mais les séries sont plus courtes, et les données pour l'année 1997 n'étaient pas diffusées au moment de la rédaction de ce rapport. En effet, les données de l'ISQ couvrent la période allant de 1986 à 1996, alors que les séries qui nous ont été transmises par Statistique Canada s'étendent de 1980 à 1997.

Introduction

La littérature foisonne d'études qui tendent à démontrer l'existence, dans plusieurs pays, d'un lien entre l'incidence du faible revenu et le degré d'inégalité des revenus, d'une part, et l'inégalité de santé et de bien-être, d'autre part. Malgré son système universel de soins et de services de santé, le Québec ne fait pas exception. Le rapport de Santé Québec tiré de l'Enquête sociale et de santé 1992-1993 en témoigne : « Depuis plus de vingt ans, une constante se dégage de nombreux travaux québécois, dont ceux de l'Enquête Santé Québec de 1987 : celle de la persistance d'écarts importants en matière de santé et de bien-être entre les mieux nantis et les plus démunis. [...] Les Québécois ayant un faible niveau d'instruction et de revenu présentent plus de problèmes de santé, de problèmes d'intégration sociale et de décès prématurés que les autres² ».

Ce constat nous amène à nous interroger sur la situation actuelle du faible revenu et de l'inégalité des revenus au Québec et sur son évolution récente. Y a-t-il eu aggravation de l'incidence du faible revenu et de l'inégalité des revenus au Québec au cours des deux dernières décennies ? La composition de la population à faible revenu s'est-elle modifiée dans le temps ? Quelles sont les personnes et les familles les plus susceptibles d'être en situation de faible revenu ? Y a-t-il divergence ou convergence des situations québécoise et canadienne quant à l'incidence du faible revenu et à l'inégalité des revenus ? Où se situe le Québec par rapport à la moyenne canadienne ? Nous nous attachons ici à apporter quelques éléments de réponses à ces questions.

Quelques études québécoises, notamment celles qui sont régulièrement mises à jour par le ministère de la Solidarité sociale, analysent les tendances du faible revenu et sa composition. La plus récente, datant de novembre 1996, couvre la période de 1973 à 1994. À l'exception de deux tableaux relatifs au faible revenu après impôt³, les analyses du ministère de la Solidarité sociale présentent des résultats sur les tendances du faible revenu qui se fondent sur le concept de « revenu monétaire total » (aussi appelé « revenu avant impôt »). Ce concept inclut les revenus du marché du travail⁴ et les revenus provenant des transferts de l'État⁵, mais exclut l'impôt sur le revenu. Pour ne pas alourdir inutilement le texte, nous utiliserons dorénavant l'expression *revenu avant impôt* pour désigner le concept de revenu monétaire total.

Évidemment, on ne peut tracer un portrait fidèle de la situation relative au faible revenu sans introduire de biais, si on néglige de tenir compte des impôts. En effet, selon toute vraisemblance, la fiscalité, notamment via les crédits d'impôt, améliore le sort des moins nantis et, conséquemment, réduit le taux de faible revenu. Les chiffres produits à partir du revenu avant impôt montrent des taux de faible revenu et d'inégalité des revenus surestimés en comparaison avec les chiffres basés sur le revenu après impôt. Par exemple, entre 1980 et 1997, le taux de faible revenu des familles québécoises, mesuré selon le concept de revenu avant impôt, est toujours supérieur d'au moins 3,9 points de

² Santé Québec — C. Lavallée, C. Bellerose, J. Camirand et P. Caris (sous la direction de). *Aspects sociaux reliés à la santé. Rapport de l'Enquête sociale et de santé 1992-1993*, vol. 2, Montréal, ministère de la Santé et des Services sociaux, 1995, p. 119.

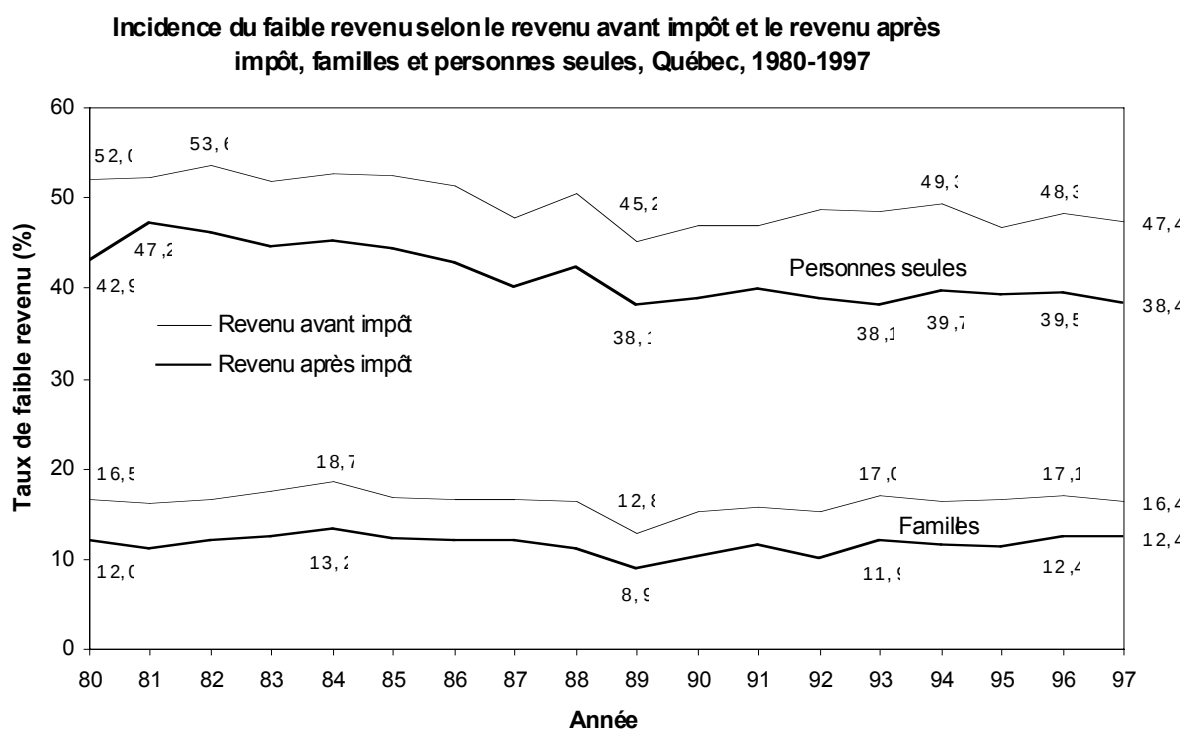
³ Voir ministère de la Sécurité du revenu, 1996.

⁴ Tels que les gains d'emploi et les revenus de pensions privées.

⁵ Tels que les prestations d'assurance emploi, d'aide sociale et de sécurité de la vieillesse, et les pensions de la Régie des rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada.

pourcentage au taux de faible revenu calculé selon le revenu après impôt. Le *revenu après impôt* comprend la somme des revenus de marché et des transferts auxquels on retranche les impôts. L'incidence du faible revenu après impôt varie entre 8,9 % et 13,2 %, alors que les valeurs minimales et maximales du taux de faible revenu avant impôt sont de 12,8 % et 18,7 % respectivement. Dans le cas des personnes seules, cet écart atteint au moins 5 points de pourcentage pour chacune des années de la période d'observation : le taux de faible revenu après impôt se situe entre 38,1 % et 47,2 %, alors que le taux de faible revenu avant impôt varie entre 45,2 % et 53,6 %. En outre, cette surestimation varie de façon sensible en fonction des caractéristiques sociodémographiques des unités familiales⁶.

Graphique 1



Sources : STATISTIQUE CANADA, *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu, 1997*, n°13-207-XPB au catalogue, tableau 66, 1999. STATISTIQUE CANADA, *Faible revenu après impôt, 1997*, n° 13-592-XPB, tableau 5, 1999.

De plus, la fiscalité joue un certain rôle redistributif : l'inégalité des revenus après impôt⁷ est systématiquement moindre que l'inégalité des revenus mesurée à partir du concept de « revenu avant transferts » (soit les revenus provenant essentiellement du marché du travail) ou du concept de revenu avant impôt, comme l'illustrent les résultats touchant les mesures d'inégalité présentés plus loin (voir les sections 6.3 et 6.5). Enfin, le concept de revenu après impôt est celui qui correspond le mieux au concept de revenu

⁶ Ministère de la Sécurité du revenu, 1996, p. 18.

⁷ Telle qu'elle est estimée par le ratio du revenu moyen des unités familiales du quintile supérieur relativement à celles du quintile inférieur ou par le coefficient de Gini.

disponible, soit le montant dont dispose effectivement chaque unité familiale pour l'épargne et pour la consommation de biens et de services.

Néanmoins, les seuils de faible revenu traditionnels de Statistique Canada sont calculés à partir du concept de revenu avant impôt, même si l'organisme produit parallèlement des seuils de faible revenu basés sur le concept de revenu après impôt. Cela explique peut-être pourquoi certains organismes, tels que le Conseil national du bien-être social et le Caledon Institute of Social Policy qui produisent régulièrement des rapports sur le faible revenu, fondent leurs analyses sur le concept de revenu avant impôt et ne jugent pas utile de justifier leur choix, ni de mettre le lecteur en garde sur la sensibilité des résultats aux différents concepts de revenu.

Jean (1996) analyse l'évolution du revenu, du faible revenu et de l'inégalité des revenus au Québec entre 1973 et 1993 en s'appuyant sur le concept de revenu après impôt. Bégin (1996) présente pour sa part quelques résultats sur les tendances de l'inégalité des salaires et des revenus (avant et après impôt) sur la période allant de 1971 à 1993. Ces deux études sont antérieures aux amputations majeures dans les transferts fédéraux aux provinces, à l'adoption par le gouvernement du Québec de l'objectif de déficit zéro et au resserrement des programmes sociaux qui en a résulté. Le présent rapport couvre une période plus récente, soit les années 1980 à 1997, et porte presque exclusivement sur le concept de faible revenu après impôt. Nous considérons cette mesure plus représentative de la réalité des gens puisqu'elle se rapproche du concept de revenu disponible à la consommation et à l'épargne.

Chapitre 1

Quelques chiffres pour le Québec

Sur une population totale estimée à 7 313 000 personnes, le Québec comptait, en 1997, 1 170 000 personnes en situation de faible revenu, soit 757 000 personnes dans les familles et 412 000 personnes seules dont le revenu familial après impôt se situait sous le seuil de faible revenu correspondant⁸. Parmi les personnes dans les familles qui étaient en situation de faible revenu après impôt, on dénombrait 287 000 enfants de moins de 18 ans, 454 000 personnes de 18 à 64 ans et seulement 16 000 personnes de 65 ans ou plus. Ces dernières affichaient le taux de faible revenu de loin le plus faible, avec 2,9 %, en diminution de plus de moitié depuis 1980. Pour leur part, les enfants de moins de 18 ans présentaient le taux de faible revenu le plus élevé, soit 17,5 %, en légère hausse par rapport à sa valeur de 1980 (15,8 %).

Les chiffres relatifs aux personnes seules sont d'un tout autre ordre de grandeur. En 1997, on comptait 110 000 personnes seules de 65 ans ou plus en situation de faible revenu après impôt, soit un taux de faible revenu de 36 %, en forte diminution (près de 26 points de pourcentage) par rapport à 1980. La situation des personnes seules âgées de 18 à 64 ans était plus sombre : elles étaient 302 000 à disposer d'un revenu après impôt sous le seuil de faible revenu et affichaient une fréquence du faible revenu de 39,3 %, en légère hausse (3,4 points de pourcentage) par rapport à 1980.

En 1980 et en 1997, pour toutes les catégories de personnes, la fréquence du faible revenu est systématiquement plus faible au Canada qu'au Québec. L'écart minimal entre les taux québécois et canadien est observé chez les personnes de 65 ans ou plus dans les familles (respectivement 0,7 point de pourcentage de plus au Québec en 1980 et 1,5 en 1997) et l'écart maximal, chez les personnes seules de ce groupe d'âge (respectivement 8,9 et 15,6 points de pourcentage de plus au Québec en 1980 et en 1997).

Qualitativement, la situation canadienne est, pour l'essentiel, similaire à celle qui est observée au Québec. Comme au Québec, en 1980 et en 1997, ce sont les personnes de 65 ans ou plus dans les familles qui connaissaient le taux de faible revenu le plus bas (2,2 % en 1997), suivies des personnes de 18 à 64 ans dans les familles (9,6 % en 1997) et des enfants de moins de 18 ans (15,8 % en 1997). Par ailleurs, en 1997, les personnes seules avaient le taux de faible revenu le plus élevé, mais l'écart entre le taux de faible revenu des personnes seules de 65 ans ou plus (20,4 %) et celui des personnes seules de 18 à 64 ans (34 %) était nettement plus grand qu'au Québec.

Au Canada comme au Québec, seules les personnes de 65 ans ou plus connaissaient une diminution de leur taux de faible revenu entre 1980 et 1997. Au Québec, le nombre de personnes âgées dans les familles s'est accru de 347 000 en 1980 à 552 000 en 1997 (+ 59 %), alors que le nombre de celles vivant dans des familles qui ont un faible revenu a diminué de 25 000 à 16 000 (- 36 %). De leur côté, les personnes seules âgées étaient en 1997 un peu plus nombreuses qu'en 1980 à vivre une situation de faible revenu (110 000 contre 109 000), mais cela représente un taux de croissance de moins de 1 %, nettement inférieur à celui de l'ensemble des personnes seules de 65 ans ou plus (+ 73 %). Seul point de divergence entre le Canada et le Québec : le

⁸ Tout au long de ce texte, les seuils de faible revenu sont «en base de 1992». Voir la section 2.3.

nombre de personnes seules âgées en situation de faible revenu a diminué au Canada entre 1980 et 1997, passant de 369 000 à 236 000 (- 36 %), d'où une diminution de plus de la moitié du taux de faible revenu de cette catégorie de personnes, de 52,9 % à 20,4 %.

À l'opposé, les enfants et les personnes de 18 à 64 ans ont vu leur situation se détériorer entre 1980 et 1997. Au Québec, les enfants subissaient une hausse de 1,7 point de pourcentage de leur taux de faible revenu, comparativement à 3,7 points au Canada. Le nombre d'enfants québécois de moins de 18 ans a régressé de 1 759 000 en 1980 à 1 640 000 en 1997, alors que le nombre de ceux qui vivaient dans des familles ayant un faible revenu s'est accru de 278 000 à 287 000. Au Canada, le nombre d'enfants de moins de 18 ans et le nombre de ceux qui vivaient dans une famille ayant un faible revenu augmentaient, mais la croissance du nombre d'enfants sous le seuil de faible revenu s'avérait plus forte (+ 37 % comparativement à + 5 %), d'où l'aggravation de la situation de faible revenu chez les enfants canadiens.

TABLEAU 1 Faible revenu après impôt des personnes, selon l'âge, Québec, 1980 et 1997

	1980			1997			Variation 1980-1997		
	Total (000)	Sous le SFR (000)	Sous le SFR (%)	Total (000)	Sous le SFR (000)	Sous le SFR (%)	Total (%)	Sous le SFR (%)	Taux de FR (points de %)
Personnes	6 442	947	14,7	7 313	1 170	16,0	13,5	23,5	1,3
Enfants de moins de 18 ans	1 759	278	15,8	1 640	287	17,5	-6,8	3,2	1,7
Personnes de 65 ans ou plus	525	134	25,5	876	127	14,5	66,7	-5,2	-11,0
Personnes de 18 à 64 ans	4 155	536	12,9	4 815	756	15,7	15,9	41,0	2,8
Personnes dans les familles	5 817	669	11,5	6 256	757	12,1	7,5	13,2	0,6
Enfants de moins de 18 ans	1 759	278	15,8	1 640	287	17,5	-6,8	3,2	1,7
Personnes de 65 ans ou plus	347	25	7,2	552	16	2,9	59,0	-36,0	-4,3
Personnes de 18 à 64 ans	3 697	366	9,9	4 018	454	11,3	8,7	24,0	1,4
Personnes seules	650	279	42,9	1 073	412	38,4	65,0	47,7	-4,5
Personnes de 65 ans ou plus	176	109	61,8	306	110	36,0	73,2	0,9	-25,8
Personnes de 18 à 64 ans	474	170	35,9	768	302	39,3	62,3	77,6	3,4

Note - Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des éléments, ceux-ci ayant été arrondis.

SFR : seuil de faible revenu.

FR : faible revenu.

Sources : STATISTIQUE CANADA, Division de la statistique du revenu, compilations spéciales, septembre 1999 et calculs des auteures.

TABLEAU 2 Faible revenu après impôt des personnes, selon l'âge, Canada, 1980 et 1997

	1980			1997			Variation 1980-1997		
	Total (000)	Sous le SFR (000)	Sous le SFR (%)	Total (000)	Sous le SFR (000)	Sous le SFR (%)	Total (%)	Sous le SFR (%)	Taux de FR (points de %)
Personnes	24 085	2 842	11,8	29 895	3 976	13,3	24,1	39,9	1,5
Enfants de moins de 18 ans	6 711	812	12,1	7 057	1 115	15,8	5,2	37,3	3,7
Personnes de 65 ans ou plus	2 183	454	20,8	3 568	289	8,1	63,5	-36,3	-12,7
Personnes de 18 à 64 ans	18 330	1 888	10,3	19 201	2 573	13,4	4,8	36,3	3,1
Personnes dans les familles	21 455	1 888	8,8	25 774	2 732	10,6	20,1	44,7	1,8
Enfants de moins de 18 ans	6 711	812	12,1	7 057	1 115	15,8	5,2	37,3	3,7
Personnes de 65 ans ou plus	1 474	84	5,7	2 409	53	2,2	63,5	-36,9	-3,5
Personnes de 18 à 64 ans	13 227	992	7,5	16 292	1 564	9,6	23,2	57,7	2,1
Personnes seules	2 650	954	36,0	4 123	1 245	30,2	55,6	30,5	-5,8
Personnes de 65 ans ou plus	698	369	52,9	1 157	236	20,4	65,8	-36,0	-32,5
Personnes de 18 à 64 ans	1 957	585	29,9	2 965	1 008	34,0	51,5	72,3	4,1

Note - Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des éléments, ceux-ci ayant été arrondis.

Sources : STATISTIQUE CANADA, *Faible revenu après impôt, 1997*, n° 13-592-XIB au catalogue, tableau 3, 1999 et calculs des auteures.

TABLEAU 3 Écart en points de pourcentage du taux de faible revenu après impôt entre le Québec et le Canada, 1980-1997

	Différence en points de pourcentage	
	1980	1997
Personnes	2,9	2,7
Enfants de moins de 18 ans	3,7	1,7
Personnes de 65 ans ou plus	4,7	6,4
Personnes de 18 à 64 ans	2,6	2,3
Personnes dans les familles	2,7	1,5
Enfants de moins de 18 ans	3,7	1,7
Personnes de 65 ans ou plus	1,5	0,7
Personnes de 18 à 64 ans	2,4	1,7
Personnes seules	6,9	8,2
Personnes de 65 ans ou plus	8,9	15,6
Personnes de 18 à 64 ans	6,0	5,3

Source : Calculs des auteures.

Chapitre 2

La pauvreté : définitions et mesures

Avant d'aborder la question de la pauvreté, il convient d'en proposer une définition. Le concept de pauvreté et sa mesure font toujours l'objet de débats, où interviennent un ensemble de jugements de valeur sur ce que peut constituer un niveau de vie acceptable⁹. Le ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle constatait en 1990¹⁰ qu'il n'y avait pas de consensus sur la définition de la pauvreté, sauf qu'elle résulterait de l'insuffisance de ressources par rapport aux besoins. Il relevait dans la littérature deux visions de la pauvreté, l'une socioculturelle et l'autre économique, chacune donnant lieu à des définitions absolue et relative de la pauvreté. Cependant, en pratique, les mesures de la pauvreté sont souvent mixtes, c'est-à-dire qu'elles intègrent à la fois des éléments de nature absolue et relative.

La vision socioculturelle reflète non seulement les privations d'ordre économique, mais aussi le dénuement, qu'il soit d'ordre culturel, social, politique, légal, psychologique ou spirituel. La complexité du concept pose des problèmes de mesure, car elle nécessite le développement d'un indice synthétique qui puisse tenir compte simultanément de toutes les dimensions pertinentes, alors que les données requises ne sont généralement pas disponibles. La vision économique est plus étroite mais plus facile à utiliser, étant basée sur l'insuffisance des revenus par rapport aux besoins. L'insuffisance des revenus étant souvent liée à des déficiences sur le plan de la santé, de l'éducation et de l'insertion sociale, la vision économique n'est donc pas sans fondement. C'est sur elle que s'appuient les seuils de faible revenu et les mesures de faible revenu de Statistique Canada.

2.1 La pauvreté absolue

La pauvreté absolue est définie comme l'insuffisance des ressources pour répondre aux besoins minimaux. Ces besoins peuvent être interprétés de façon étroite (minimum de subsistance) ou plus large (ce qui est nécessaire pour participer pleinement à la vie de la communauté – ici, des éléments de nature relative interviennent également). Elle requiert la détermination d'un panier de biens susceptibles de satisfaire ces besoins, puis de fixer le seuil de pauvreté, c'est-à-dire le niveau de revenu en deçà duquel ces besoins ne peuvent être comblés.

Les guides budgétaires permettent d'établir des seuils de pauvreté en estimant le revenu nécessaire pour assurer les besoins minimaux. L'Institut Fraser, qui définit les besoins minimaux comme étant ceux qui correspondent au minimum vital, ainsi que le Dispensaire diététique de Montréal et le Conseil de planification sociale de la région métropolitaine de Toronto qui, eux, s'appuient sur des définitions plus larges des besoins minimaux proposent de tels seuils¹¹. Une autre approche, plus subjective, consiste à établir le revenu minimum requis pour acquérir les biens de première

⁹ Noreau et autres, 1997, p. 8.

¹⁰ Ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, 1990, p. 5.

¹¹ Conseil national du bien-être social, 1998, p. 6-7.

nécessité en s'appuyant sur des enquêtes d'opinion. La maison Gallup, notamment, produit des données de ce type¹².

2.2 La pauvreté relative

La pauvreté relative concerne l'insuffisance des ressources pour satisfaire des besoins généralement admis par la société. Le faible revenu est alors estimé en comparaison avec le revenu de l'ensemble de la population étudiée. Par exemple, cela correspond à comparer les quantiles¹³ (habituellement les quintiles ou les déciles) de revenu de la population à l'étude, la population pauvre se situant dans les quantiles inférieurs, ou encore à établir des seuils de pauvreté comme des proportions fixes du revenu médian de la population.

Les « mesures de faible revenu » (MFR) de Statistique Canada, basées sur le concept de revenu avant impôt ou sur le concept de revenu après impôt, en sont un exemple. Ce sont des mesures de rechange aux « seuils de faible revenu » (SFR) de Statistique Canada¹⁴. Les mesures de faible revenu correspondent à la moitié du revenu avant impôt médian ou à la moitié du revenu après impôt médian de l'« unité familiale ajustée ». L'unité familiale ajustée tient compte du fait que les besoins croissent avec la taille de l'unité familiale, mais que les unités familiales de plus grande taille bénéficient d'économies d'échelle. Par exemple, pour jouir du même niveau de vie, une famille de quatre personnes doit évidemment avoir un revenu plus élevé qu'une famille de deux personnes, mais n'a pas besoin d'un revenu deux fois plus élevé que cette dernière. Ainsi, on attribue au premier adulte de la famille un poids égal à 1, on assigne aux autres adultes ainsi qu'au premier enfant de moins de 16 ans dans les familles monoparentales un poids égal à 0,4, les autres enfants de moins de 16 ans recevant un poids égal à 0,3. Cet ensemble de poids est appelé « échelle d'équivalence »¹⁵.

2.3 La définition mixte

Comme on l'a évoqué plus haut, se situant entre les définitions absolue et relative de la pauvreté, la définition mixte consiste à déterminer les ressources financières nécessaires pour assurer les besoins fondamentaux, tout en tenant compte des normes de la collectivité. Par exemple, on pourra établir des seuils de pauvreté à partir du

¹² *Ibid.*

¹³ Les quantiles sont les valeurs du revenu qui partagent la population en un certain nombre de parties égales. Par exemple, les quintiles partagent la population en cinq parties égales et les déciles, en dix parties égales. Supposons que la population à l'étude soit les familles économiques. Le premier quintile, ou quintile inférieur, représente le premier groupe correspondant à 20 % des familles, ordonnées en ordre croissant du revenu familial, c'est-à-dire celles dont le revenu familial est le plus faible; le dernier quintile, ou quintile supérieur, est constitué du dernier groupe correspondant à 20 % des familles, soit celles qui jouissent du revenu familial le plus élevé. Le revenu médian est la valeur du revenu qui partage la population en deux parties égales : par définition, 50 % de la population dispose d'un revenu inférieur au revenu médian et 50 % de la population bénéficie d'un revenu supérieur au revenu médian.

¹⁴ La méthode traditionnelle des seuils de faible revenu est, à ce jour, considérée par l'organisme comme la méthode préférée pour l'étude des tendances du faible

¹⁵ STATISTIQUE CANADA, *Les mesures de faible revenu, les seuils de faible revenu après impôt et les mesures de faible revenu après impôt*, n° 13F0019XIB au catalogue, 1999, p. 9-11.

niveau de consommation moyen de la population. C'est à partir de cette approche que sont construits les « seuils de faible revenu » de Statistique Canada.

Statistique Canada établit deux séries de seuils de faible revenu : les seuils de faible revenu traditionnels, qui se fondent sur le concept de revenu avant impôt, et les seuils de faible revenu après impôt. Les étapes de calcul des seuils de faible revenu avant impôt et des seuils de faible revenu après impôt sont les suivantes¹⁶ :

- 1° Les données de l'Enquête sur les dépenses des familles sont utilisées pour établir la proportion moyenne du revenu avant impôt, ou du revenu après impôt, de l'ensemble des unités familiales consacrée aux besoins de base, soit l'alimentation, l'habillement et le logement. Ces proportions étaient respectivement de 34,7 % et 43,6 % en 1992, dernière année de l'enquête sur les dépenses des familles utilisée dans le calcul des seuils de faible revenu : les seuils de revenu sont dits « en base de 1992 »¹⁷.
- 2° À ces proportions sont ajoutés 20 points de pourcentage. Les proportions du revenu affectées à l'alimentation, à l'habillement et au logement utilisées dans le calcul du seuil de faible revenu avant et après impôt, en base de 1992, sont donc de 54,7 % et 63,6 % respectivement.
- 3° Les dépenses des familles consacrées aux besoins de base sont ensuite passées en revue, en tenant compte de la taille de l'unité familiale (de 1 à 6 personnes, et 7 personnes ou plus) et de la taille de la région de résidence (régions rurales, et régions urbaines de moins de 30 000 habitants, de 30 000 à 99 999, de 100 000 à 499 999 et de plus de 500 000) pour établir les seuils de faible revenu (35 au total). Ces seuils représentent les niveaux de revenu en deçà desquels les unités familiales de taille donnée et résidant dans une communauté de taille donnée dépensent plus de 54,7 % de leur revenu avant impôt (seuil de faible revenu), ou plus de 63,6 % de leur revenu après impôt (seuil de faible revenu après impôt) aux rubriques alimentation, logement et vêtement. Les unités familiales dont le revenu se situe sous le seuil de faible revenu doivent dépenser une proportion relativement importante de leur revenu pour satisfaire leurs besoins de base. Elles se trouvent donc dans une situation de précarité relative et sont dites « unités familiales à faible revenu ».

2.4 La mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation

Le rapport du Groupe fédéral-provincial-territorial sur la recherche et l'information dans le domaine du développement social publié en 1998 enrichit le débat sur la définition et la mesure de la pauvreté. Son objectif : « élaborer une définition consensuelle des

¹⁶ Noreau et autres, 1997, p. 48-49.

¹⁷ L'Enquête sur les dépenses des familles, généralement menée tous les quatre ans, a été remplacée par une nouvelle enquête annuelle, l'Enquête sur les dépenses des ménages, depuis l'année de revenu 1998. L'enquête sur les dépenses des ménages servira dorénavant au calcul des seuils de faible revenu.

besoins fondamentaux et des niveaux de pauvreté pour remplacer la multitude de définitions existantes et, en particulier, les seuils de faible revenu de Statistique Canada ». Sa proposition : une mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation. Le rapport présente une version préliminaire de cette mesure.

La mesure du panier de consommation repose sur le concept d'honorabilité exposé en 1776 par Adam Smith, dans *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*. Le concept d'honorabilité occupe une position intermédiaire entre les concepts de minimum vital (pauvreté absolue) et d'insertion sociale. La pauvreté consisterait en l'insuffisance des nécessités auxquelles la société estime que toute personne honorable doit avoir accès.

La construction de la mesure du panier de consommation exige de déterminer le contenu du panier de biens et services nécessaires à toute personne honorable, de tenir compte des différences du coût de la vie entre les diverses collectivités canadiennes et de définir le revenu qui sera comparé aux seuils de consommation minima dérivés des deux premières étapes.

Le panier de consommation est d'abord établi pour les familles de deux adultes et deux enfants. Il comprend quatre grandes catégories de biens et services. La première catégorie, les aliments, regroupe un ensemble de produits contenus dans un « panier à provisions nutritif » défini par des experts en nutrition. La deuxième catégorie, les chaussures et vêtements, est déterminée à partir de conseils d'experts en vêtements, et représente ce qui est nécessaire aux femmes, aux hommes et aux enfants pour participer à des activités professionnelles et sociales normales. La troisième catégorie, le logement, représente un appartement de trois chambres à coucher au loyer médian tel qu'établi par la Société canadienne d'hypothèque et de logement. La dernière catégorie, les autres biens et services, est un agrégat estimé à 60 % du coût des aliments et des vêtements.

Les dépenses relatives à chacune de ces catégories sont estimées selon la province et la taille de la région de résidence (cinq tailles, soit celles qui sont retenues par Statistique Canada dans le calcul des seuils de faible revenu). Pour réaliser ces estimations, sauf dans le cas du prix du loyer, les auteurs du rapport ont dû recourir à de nombreuses hypothèses, plus ou moins critiquables (ils en soulignent eux-mêmes les limites), vu la non-disponibilité des données. Ces dépenses sont ensuite ajustées de façon à tenir compte des familles de tailles et de compositions différentes, à l'aide d'une échelle d'équivalence.

Finalement, pour déterminer l'incidence du faible revenu selon la mesure du panier de consommation, il faut définir le concept de revenu qui sera comparé à la mesure du panier de consommation. Les auteurs retiennent un concept de revenu disponible qui n'est pas classique, puisqu'il est obtenu en déduisant du revenu avant impôt non seulement les impôts et les charges sociales, mais également i) les dépenses relatives aux frais de garde des enfants de moins de 14 ans engagées dans le but de gagner un revenu, ii) les dépenses consacrées aux soins de santé médicalement recommandés, tels que les soins dentaires et ceux de la vision, les médicaments prescrits et les autres

aides prescrites aux personnes handicapées, et iii) les pensions alimentaires pour enfants payées (les pensions alimentaires pour enfants reçues sont ajoutées au revenu). Ils ne peuvent toutefois appuyer leurs calculs sur cette variante du concept de revenu disponible car, mises à part les informations sur les impôts payés, les données sur les autres catégories de dépenses à soustraire du revenu avant impôt ne sont pas disponibles dans l'Enquête sur les finances des consommateurs dont sont tirées les informations sur le revenu des familles.

En théorie, la mesure du panier de consommation comporte des avantages certains par rapport aux seuils de faible revenu de Statistique Canada. Notamment, elle définit les besoins de façon beaucoup plus fine en s'appuyant sur le concept d'honorabilité. Statistique Canada retient pour sa part les dépenses moyennes faites au titre de l'alimentation, du logement et de l'habillement, sans distinguer au sein de ces agrégats ce qui relève des besoins essentiels et ce qui correspond plutôt à des dépenses de luxe. Par ailleurs, la mesure du panier de consommation cherche à mieux tenir compte des différences du coût de la vie dans les diverses régions canadiennes, en établissant le coût du panier de consommation selon la province et la taille de la région de résidence. Les seuils de faible revenu de Statistique Canada négligent la dimension territoriale. Cela est particulièrement important dans l'estimation des dépenses faites au titre du logement. Par exemple, c'est bien connu, le coût du logement à Montréal est nettement moins élevé qu'à Toronto, deux villes de plus de 500 000 habitants, mais cet écart n'est pas pris en compte dans la méthode de calcul des seuils de faible revenu de Statistique Canada. Si cette méthode a l'avantage de la simplicité, cela n'est vraisemblablement pas suffisant, comme en témoigne l'absence de consensus sur la pertinence des seuils de faible revenu de Statistique Canada dans l'étude de la pauvreté.

Le Groupe fédéral-provincial-territorial sur la recherche et l'information dans le domaine du développement social a calculé les seuils de pauvreté fondés sur la mesure du panier de consommation pour l'année de revenu 1996. Ces résultats sont préliminaires, vu les problèmes de disponibilité des données évoqués précédemment. Le rapport présente des comparaisons entre le taux de pauvreté calculé selon la mesure du panier de consommation et le taux de faible revenu estimé selon le seuil de faible revenu fondé sur le revenu avant impôt. On constate des écarts significatifs dans les résultats, le taux de pauvreté étant toujours plus faible lorsqu'il est basé sur la mesure du panier de consommation et les écarts affichant une grande variabilité selon la province. Par exemple, en 1996, l'incidence de la pauvreté de l'ensemble des personnes au Canada, calculée à l'aide de la mesure du panier de consommation, était de 12 % comparativement à un taux de faible revenu de 17,8 % basé sur le seuil de faible revenu. Les chiffres correspondants pour le Québec étaient de 10,8 % et 21,3 % respectivement, soit un écart de près de 100 %.

Le rapport produit également les chiffres sur l'incidence du faible revenu de l'ensemble des personnes au Canada, fondé sur la mesure du faible revenu après impôt. Dans ce cas, les écarts sont généralement plus faibles, ce qui n'est pas étonnant car le taux de pauvreté calculé à l'aide de la mesure du panier de consommation et le taux de faible revenu basé sur la mesure du faible revenu après impôt s'appuient sur le même concept

de revenu. La comparaison avec les taux de faible revenu calculés à partir du seuil de faible revenu après impôt semble plus pertinente, mais elle n'est pas présentée dans le rapport. Mentionnons qu'en 1996, l'incidence du faible revenu des personnes mesurée à l'aide du seuil de faible revenu après impôt était de 13,5 % au Canada¹⁸, une valeur qui est proche de celle qui est obtenue à partir de la mesure du panier de consommation (12 %).

Évidemment, le choix de la mesure de la pauvreté peut avoir un effet important sur l'incidence de la pauvreté, selon que la population étudiée est fortement concentrée ou plus largement étalée autour du seuil de pauvreté. Des seuils de pauvreté plus élevés ou plus bas peuvent également agir sur la composition de la pauvreté, puisque les personnes et les familles se répartissent différemment autour de ces seuils. Les groupes les plus concentrés autour des seuils sont les plus touchés par les changements de seuils.

Par exemple, le rapport du revenu au seuil de faible revenu après impôt se situe plus souvent dans l'intervalle 0,75 et 0,99 chez les femmes seules âgées que chez les autres personnes seules, et plus souvent chez les familles monoparentales dirigées par une femme que chez les autres familles (voir les sections 4.1 et 4.2 sur la gravité de la situation relative au faible revenu). L'adoption de la mesure du panier de consommation en remplacement des seuils de faible revenu après impôt de Statistique Canada aurait vraisemblablement pour effet de diminuer l'incidence du faible revenu de façon plus marquée chez les femmes seules comparativement aux autres personnes seules, et chez les familles monoparentales ayant une femme à leur tête comparativement aux autres familles.

Dans son état de développement actuel, la mesure du panier de consommation ne peut remplacer les seuils de faible revenu de Statistique Canada dans l'analyse des tendances du faible revenu. En effet, il reste encore à recueillir l'information nécessaire à l'estimation correcte des coûts des biens et services qui composent le panier de consommation et au calcul du « revenu disponible ». Par ailleurs, on dispose des seuils de pauvreté fondés sur la mesure du panier de consommation pour l'année de revenu 1996 seulement, bien que les auteurs du rapport affirment qu'il serait relativement aisé de calculer ces seuils pour la période allant de 1992 à 1995. Mais cela serait encore insuffisant pour faire l'analyse des tendances de la pauvreté.

Les résultats exposés dans le présent rapport s'appuient donc sur les seuils de faible revenu de Statistique Canada calculés selon le concept de revenu après impôt parce que celui-ci se rapproche du revenu disponible à la consommation et que, de plus, il tient compte de l'effet de redistribution par le biais des transferts et de l'impôt sur le revenu. Les données sont tirées de l'Enquête sur les finances des consommateurs et couvrent les années de revenu allant de 1980 à 1997. Les données canadiennes pour l'année de revenu 1997 ont été diffusées récemment par Statistique Canada¹⁹. Les données québécoises sont des compilations spéciales effectuées, en septembre 1999,

¹⁸ STATISTIQUE CANADA, n° 13-592-XIB au catalogue, 1999.

¹⁹ STATISTIQUE CANADA, n° 13-210-XPB au catalogue, 1999 et n° 13-592-XIB au catalogue, 1999.

pour le compte du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec par la Division de la statistique du revenu de Statistique Canada.

Les diverses mesures de faible revenu proposées par Statistique Canada (soit les seuils de faible revenu basés sur le revenu avant impôt ou sur le revenu après impôt, et les mesures de faible revenu calculées à partir de ces deux concepts de revenu) ne sont pas des mesures officielles de la pauvreté. Elles sont conçues pour estimer la proportion de la population canadienne dont les revenus sont faibles relativement à l'ensemble de la population. Statistique Canada ne cautionne pas leur utilisation pour estimer l'ampleur de la pauvreté. L'expression « faible revenu » plutôt que « pauvreté » sera donc retenue tout au long du présent rapport.

Chapitre 3

**Incidence du faible revenu après impôt :
tendances récentes, 1980-1997**

3.1 Interprétation des résultats : mise en garde

Les taux de faible revenu sont des estimations obtenues à partir des échantillons de l'Enquête sur les finances des consommateurs; il ne s'agit pas de valeurs exactes issues d'un recensement exhaustif de la population. Il est donc nécessaire, dans l'interprétation des résultats, de tenir compte de la marge d'erreur de l'estimation, qui est approximativement égale à plus ou moins deux fois l'écart type du taux de faible revenu (estimation par intervalle de confiance, au niveau de confiance de 95 %).

Les écarts types relatifs à l'estimation du taux de faible revenu pour l'ensemble des familles québécoises varient entre 0,6 % et 0,9 % selon les années. Dans le cas des personnes seules, les écarts types sont de l'ordre de 1,4 % à 2,4 %. Cela signifie que la marge d'erreur de l'estimation du taux de faible revenu des familles est au moins égale à $\pm 1,2 \%$ ($\pm 2 \times 0,6 \%$) et au plus égale à $\pm 1,8 \%$ ($\pm 2 \times 0,9 \%$), et qu'elle se situe entre $\pm 2,8 \%$ et $\pm 4,8 \%$ dans le cas des personnes seules.

Par exemple, en 1997, l'estimation du taux de faible revenu des familles était de 12,4 % et son écart type était égal à 0,7 %. Cela signifie que l'intervalle d'estimation est égal à $12,4 \% - 2 \times 0,7 \%$ et à $12,4 \% + 2 \times 0,7 \%$, soit entre 11 % et 13,8 %. Cet intervalle contient la valeur de population du taux de faible revenu (c'est-à-dire la valeur exacte qui pourrait être obtenue à partir d'un recensement exhaustif de la population) avec une probabilité égale à 95 %. En d'autres mots, une valeur estimée du taux de faible revenu de 12,4 % ne signifie pas que la valeur exacte de ce taux soit 12,4 %. Cette dernière est vraisemblablement comprise entre 11 % et 13,8 %, mais il y a une faible probabilité (5 %), qu'elle soit à l'extérieur de cet intervalle.

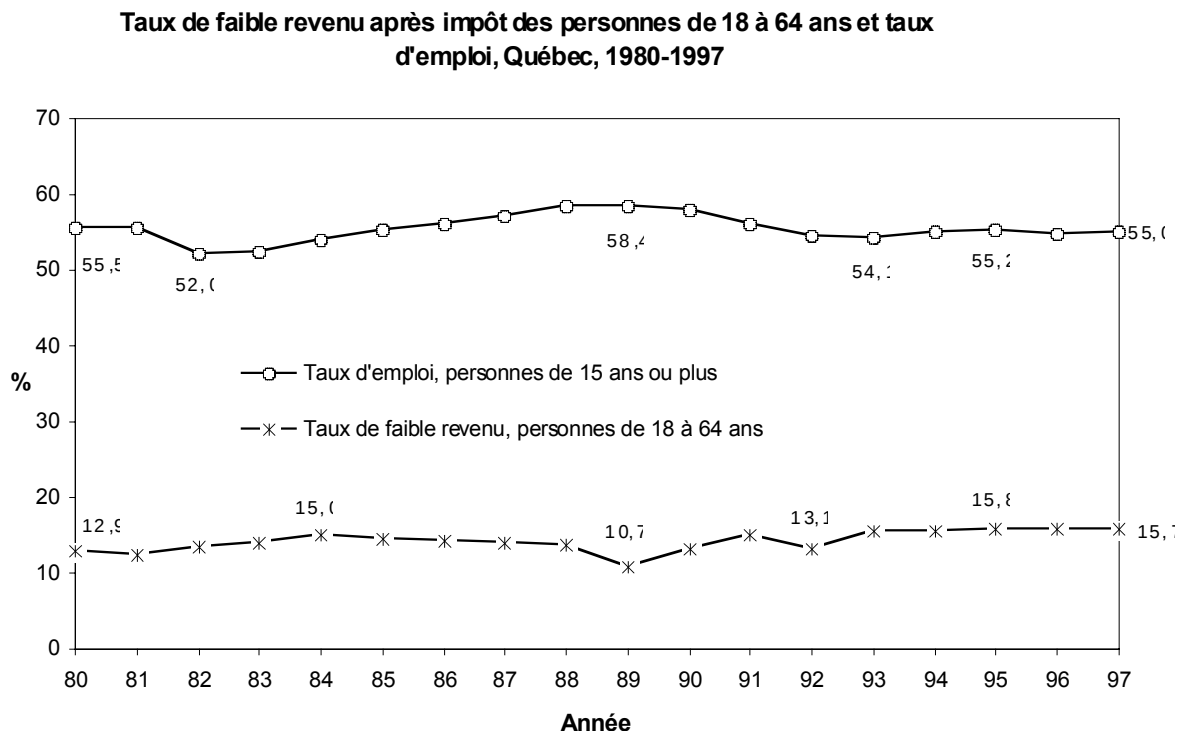
Si l'on étudie la situation relative au faible revenu d'un sous-ensemble de la population, par exemple les familles monoparentales dirigées par une femme ou les hommes seuls âgés de 65 ans ou plus, les écarts types des taux de faible revenu de ces sous-populations sont nécessairement supérieurs aux écarts types relatifs à l'ensemble des familles ou à l'ensemble des personnes seules. Les marges d'erreur d'estimation correspondantes sont donc, elles aussi, plus élevées. Il convient ainsi d'interpréter les résultats touchant les taux de faible revenu et l'évolution de ces taux de façon nuancée. Cependant, on peut constater des tendances à la hausse ou à la baisse, à moyen et long terme.

3.2 Faible revenu et conjoncture économique

Au cours de la période 1980-1997, le taux de faible revenu des personnes de 18 à 64 ans a varié entre 10,7 % et 15,8 %. La fréquence du faible revenu est sensible à la conjoncture économique, notamment à la situation du marché du travail, comme l'atteste le graphique 2. De façon générale, le taux de faible revenu varie inversement avec le taux d'emploi, bien que le synchronisme ne soit pas sans faille. En raison de la récession du début des années 1980, le taux d'emploi chutait à 52 % en 1982, mais un premier sommet du taux de faible revenu des personnes de 18 à 64 ans n'est observé que deux ans plus tard. L'incidence du faible revenu des personnes de 18 à 64 ans

atteignait un creux en 1989, année de forte conjoncture économique qui a vu le taux d'emploi des personnes de 15 ans ou plus culminer à 58,4 %.

Graphique 2



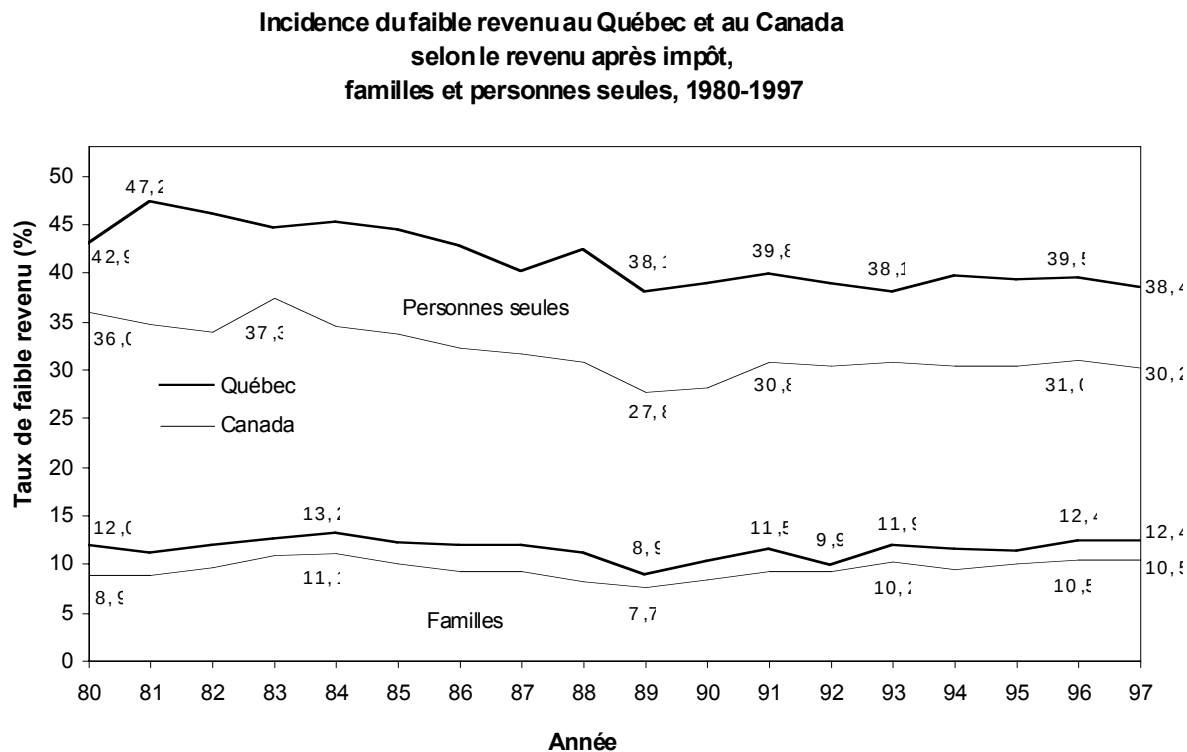
Sources: STATISTIQUE CANADA, Division de la statistique du revenu, compilations spéciales, septembre 1999, et CD-ROM de l'Enquête sur la population active, 1998.

3.3 Le Québec dans le contexte canadien

De 1980 à 1997, le faible revenu est plus fréquent au Québec que dans l'ensemble du Canada. L'écart est modéré dans le cas des familles, mais nettement plus prononcé chez les personnes seules.

Au cours de la période d'observation, le taux de faible revenu au Québec s'est maintenu systématiquement au-dessus du taux canadien. Ce dernier variait entre 7,7 % et 11,1 % dans le cas des familles et entre 27,8 % et 37,3 % dans le cas des personnes seules. De 1980 à 1997, l'écart moyen entre les taux de faible revenu au Québec et au Canada atteint 2 points de pourcentage chez les familles et 9,5 points chez les personnes seules. Notons toutefois que les comparaisons entre unités géographiques doivent être interprétées de façon nuancée, dans la mesure où les SFR de Statistique Canada, sur lesquels s'appuient les chiffres présentés dans le présent rapport, tiennent compte de façon très rudimentaire des écarts du coût de la vie entre les diverses régions du pays.

Graphique 3



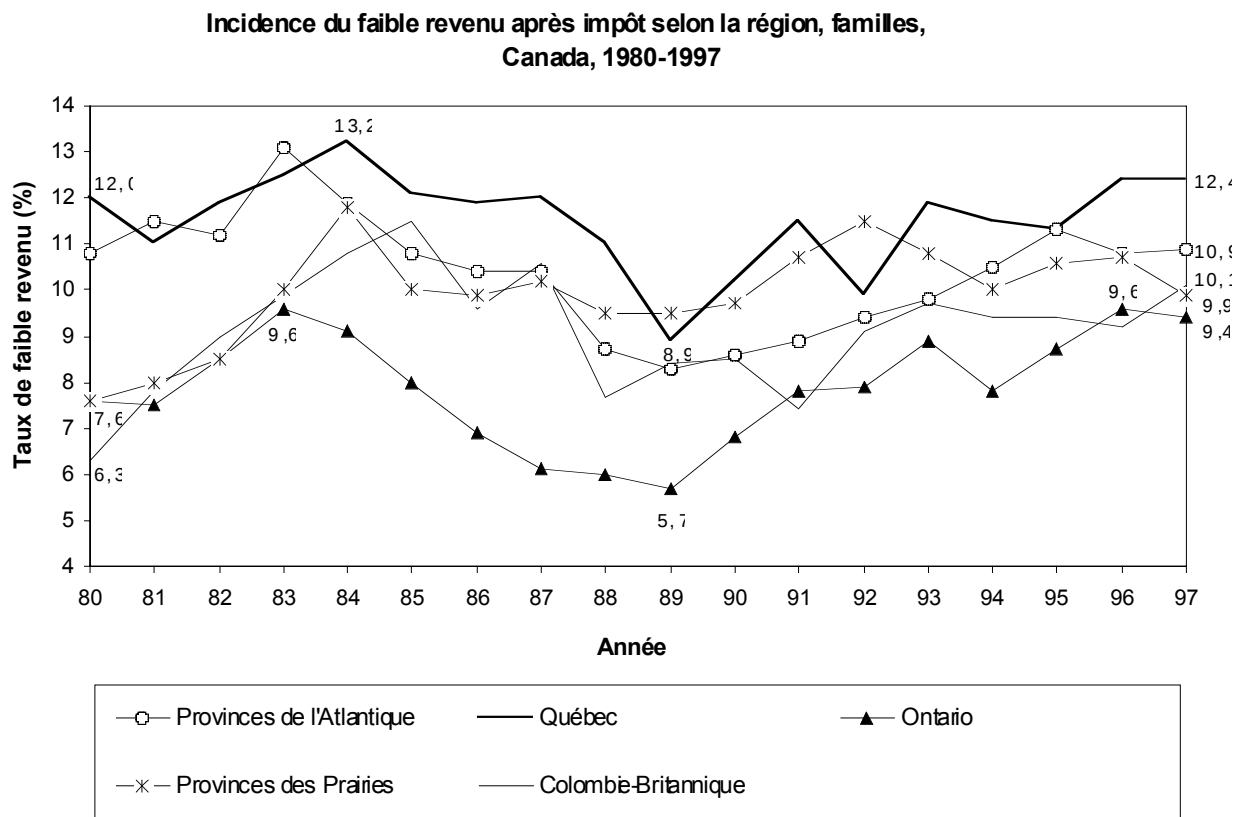
Source : STATISTIQUE CANADA, *Faible revenu après impôt, 1997*, n° 13-592-XIB au catalogue, tableau 5, 1999.

Comparativement aux familles des autres régions du Canada, les familles québécoises sont généralement les plus exposées au faible revenu et les familles ontariennes, les plus à l'abri du faible revenu.

Au cours de la période d'observation, les familles du Québec ont généralement été plus touchées par le faible revenu que celles des autres régions canadiennes. À l'opposé, les familles de l'Ontario ont été durant presque toute la période d'observation, les plus à l'abri du faible revenu. L'écart entre le Québec et l'Ontario est toujours d'au moins 2 points de pourcentage, et atteint 5,9 points en 1987. Il s'amenuise toutefois en fin de période, en raison d'une détérioration de la situation relative au faible revenu en Ontario, qui passe de 7,6 % en 1980 à 9,4 % en 1997, alors que le taux de faible revenu au Québec en 1997 (12,4 %) égale pratiquement son niveau de 1980 (12 %).

La position relative des trois autres régions canadiennes est intermédiaire et montre des tendances distinctes : entre 1980 et 1997, la situation se dégradait en Colombie-Britannique et, de façon moins marquée, dans les provinces des Prairies (les hausses du taux de faible revenu, de 3,8 et 2,3 points de pourcentage respectivement, ne sont toutefois pas nécessairement significatives). Dans les provinces de l'Atlantique, l'incidence du faible revenu demeurait stable. La conjoncture économique générale, le marché du travail et les divers programmes d'aide aux démunis dans les diverses régions du pays ne varient pas nécessairement de façon synchronisée.

Graphique 4



Source : STATISTIQUE CANADA, *Faible revenu après impôt*, 1997, n° 13-592-XIB au catalogue, tableau 5, 1999.

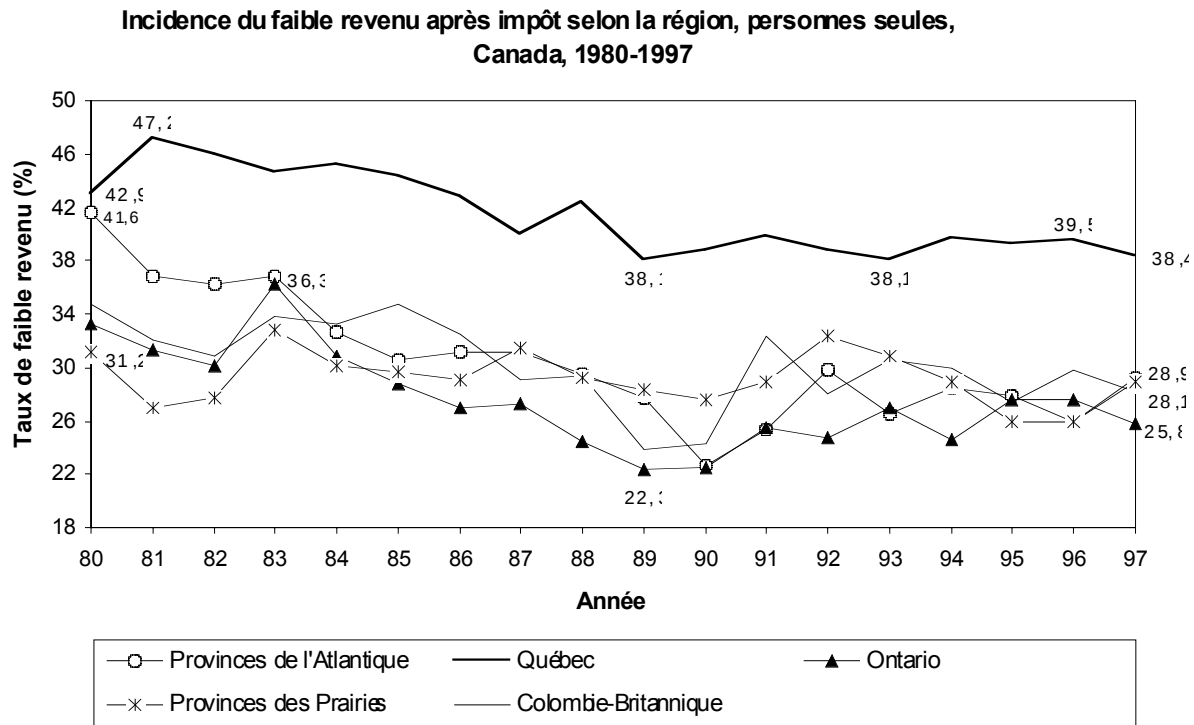
Les variations du taux de faible revenu des familles au cours de la période d'observation collent généralement d'assez près au cycle économique, l'incidence du faible revenu s'aggravant au cours des récessions du début des années 1980 et 1990 et se résorbant lors des reprises économiques. Cette relation est toutefois moins nette au cours des années 1990. Malgré un contexte économique favorable au sortir de la récession, les taux de faible revenu des diverses régions du Canada ont tendance à se redresser. Les compressions dans les programmes sociaux, notamment à l'aide sociale et à l'assurance emploi, neutralisent en partie les effets de la reprise économique sur le taux de faible revenu.

Dans le cas des personnes seules, le Québec offre systématiquement, et de loin, la pire performance relativement au faible revenu. À l'opposé, l'Ontario réussit souvent mieux que les autres régions canadiennes à contenir le risque de faible revenu, bien que les écarts entre les quatre régions hors le Québec s'amenuisent en fin de période d'observation.

La position du Québec en tête du peloton des moins favorisés est encore plus frappante dans le cas des personnes seules : il occupe systématiquement, et de loin, le premier rang des régions quant au taux élevé de faible revenu. De plus, l'écart entre le taux de faible revenu des personnes seules au Québec et le taux de faible revenu de celles qui

habitent la région se situant au second rang des moins nanties se creuse : il était de 1,3 point de pourcentage en 1980, contre plus de 9 points en 1997.

Graphique 5



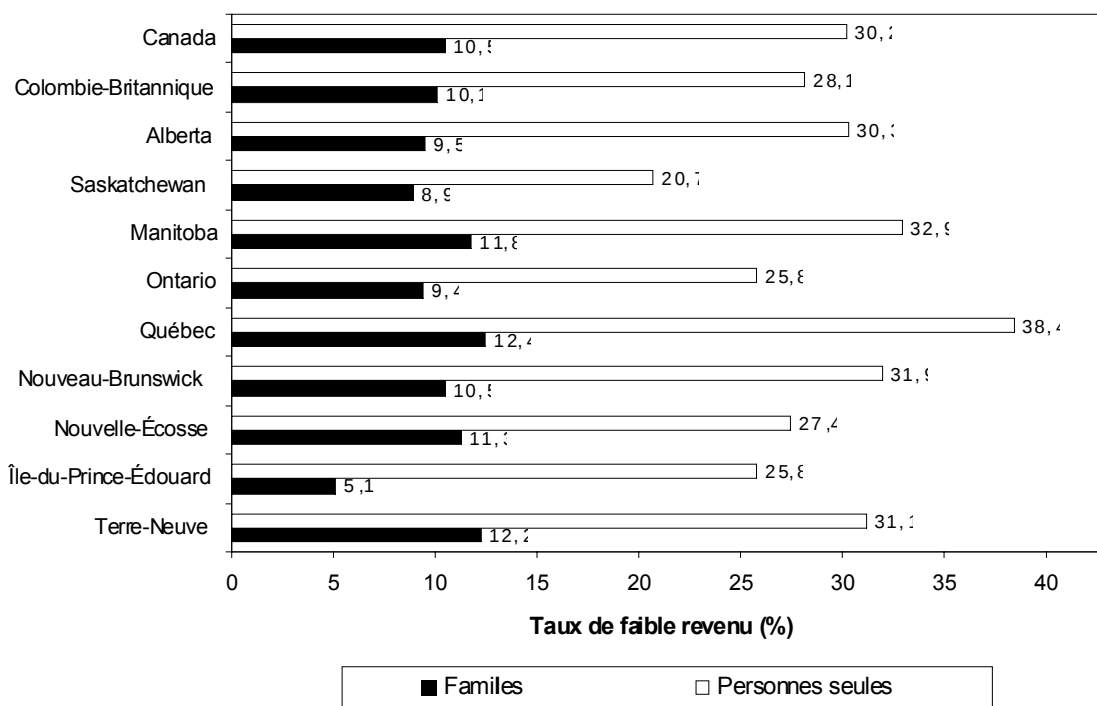
Source : STATISTIQUE CANADA, *Faible revenu après impôt, 1997*, n° 13-592-XIB au catalogue, tableau 5, 1999,

Contrairement à ce qu'on observe chez les familles, la situation des personnes seules s'améliorait dans toutes les régions canadiennes entre 1980 et 1997. Les provinces de l'Atlantique bénéficiaient de la baisse la plus appréciable du taux de faible revenu des personnes seules (plus de 12 points de pourcentage), à 29,2 % en 1997 après avoir atteint 41,6 % en 1980. Au Québec, le taux de faible revenu des personnes seules se voyait retrancher 4,5 points de pourcentage, passant de 42,9 % en 1980 à 38,4 % en 1997. En Ontario, la fréquence du faible revenu des personnes seules chutait de 7,5 points de pourcentage, de 33,3 % à 25,8 %, ce qui a contribué à élargir l'écart entre les taux de faible revenu des personnes seules au Québec et en Ontario, qui est passé de 9,6 points de pourcentage en 1980 à 12,6 points en 1997. Malgré les difficultés relatives aux comparaisons entre unités géographiques évoquées plus haut, il semble raisonnable de conclure que la situation des personnes seules au Québec est peu enviable.

En 1997, le Québec domine les neuf autres provinces au chapitre de la proportion des familles et des personnes seules frappées par le faible revenu.

Graphique 6

Incidence du faible revenu après impôt, Canada et provinces, 1997



Source : STATISTIQUE CANADA, *Faible revenu après impôt, 1997*, n° 13-592-XIB au catalogue, tableau 5, 1999.

En 1997, le Québec et Terre-Neuve étaient affligés des taux de faible revenu des familles les plus élevés parmi les dix provinces canadiennes, soit 12,4 % et 12,2 % respectivement. L'Île-du-Prince-Édouard affichait pour sa part le taux le plus bas, avec 5,1 %, largement en deçà de la moyenne canadienne (10,5 %). Par ailleurs, c'est également au Québec que les personnes seules étaient soumises au risque de faible revenu le plus considérable, avec un taux de 38,4 %, soit près de 6 points de pourcentage de plus que Terre-Neuve qui suivait au deuxième rang, et 8,2 points de plus que la moyenne canadienne (30,2 %). La Saskatchewan (20,7 %), l'Ontario (25,8 %) et l'Île-du-Prince-Édouard (25,8 %) présentaient les taux les plus bas. Malheureusement, il n'est pas possible de préciser dans quelle mesure la position relative du Québec quant à l'incidence du faible revenu dépend des écarts du coût de la vie entre les provinces canadiennes.

3.4 Comparaison entre le Québec et le Canada²⁰

L'analyse de l'évolution du faible revenu montre que les tendances au Québec et au Canada sont généralement comparables, bien qu'elles soient moins nettes dans le cas du Québec. Cela s'explique par une plus grande variabilité d'échantillonnage, vu la taille réduite de l'échantillon québécois qui représente environ le quart de l'échantillon canadien. Concrètement, on observe au Québec de plus grandes variations de la fréquence du faible revenu d'une année à l'autre, donc des tendances moins franches et des positions relatives moins tranchées selon les groupes d'âge, le sexe ou le type de famille.

3.5 Fréquence du faible revenu chez les personnes selon le sexe et l'âge

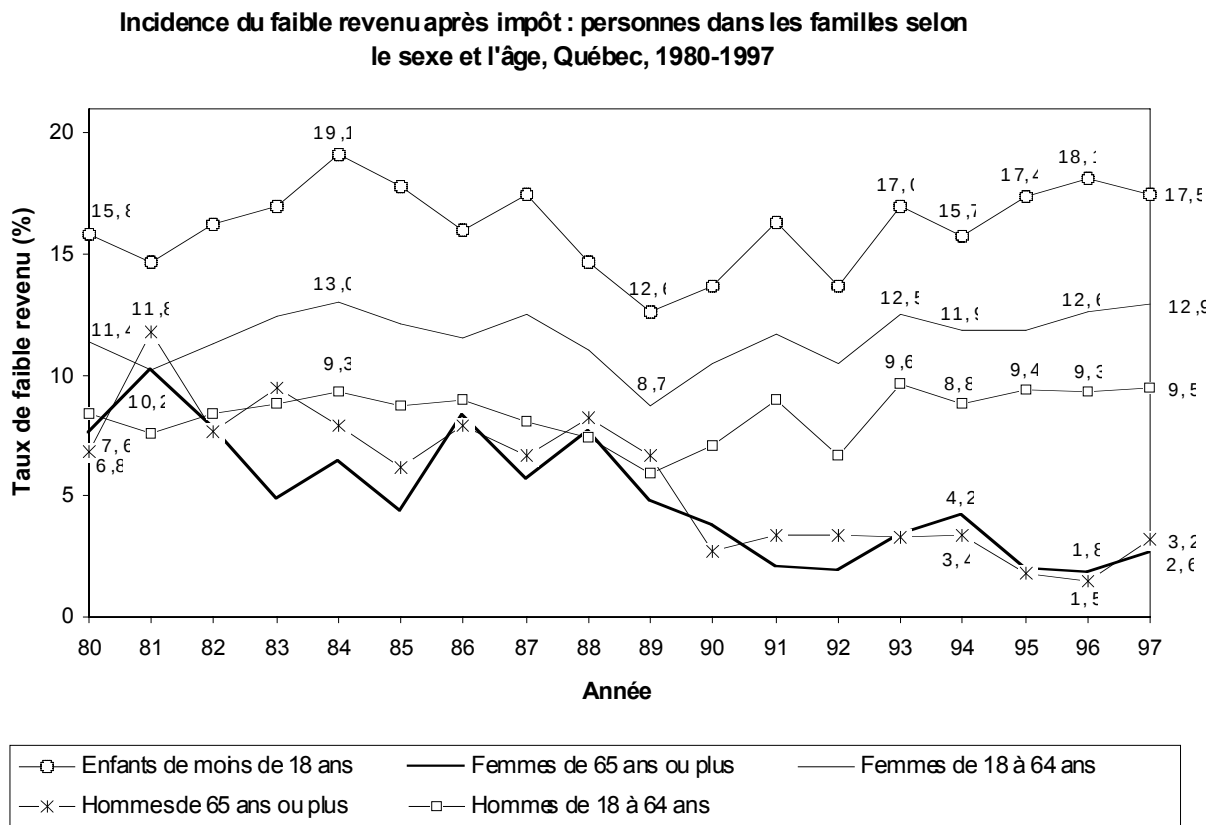
Au cours de la période 1980-1997, les enfants apparaissaient plus menacés par le faible revenu que les autres personnes dans les familles. À l'autre extrême, les personnes âgées dans les familles bénéficiaient de la meilleure protection contre le faible revenu et leur position, absolue et relative, tendait à s'améliorer tout au long de cette période.

Au cours de la période d'observation, le risque de faible revenu s'avérait incontestablement plus grand chez les enfants que chez les autres personnes dans les familles : le taux de faible revenu des enfants de moins de 18 ans variait entre 12,6 % et 19,1 %. Par comparaison, le taux de faible revenu des femmes de 18 à 64 ans, qui arrivaient au deuxième rang des personnes dans les familles les plus fortement menacées par le faible revenu, se situait entre 8,7 % et 13 %.

En 1997, on dénombrait 287 000 enfants de moins de 18 ans (17,5 %) vivant dans une famille ayant un faible revenu. Le faible revenu est particulièrement préoccupant chez les enfants, car il s'accompagne d'une probabilité plus élevée de vivre dans une famille dysfonctionnelle ou dans un quartier défavorisé, d'avoir des problèmes de santé, d'avoir des difficultés d'apprentissage et d'insertion sociale, entre autres, comparativement aux enfants des familles plus favorisées. Ainsi, il limite les possibilités de développement des enfants et réduit les chances de ces enfants de réussir dans la vie (Ross et Roberts, 1999).

²⁰ À titre informatif, les graphiques relatifs au Canada dans son ensemble sont présentés en annexe. La numérotation de ceux-ci est la même que celle des graphiques spécifiques au Québec, sauf pour l'ajout du suffixe C.

Graphique 7



Source : STATISTIQUE CANADA, Division de la statistique du revenu, compilations spéciales, septembre 1999.

Si les taux de faible revenu des enfants ainsi que des femmes et des hommes dans les familles âgés de 18 à 64 ans montrent des signes d'une légère aggravation entre 1980 et 1997, celle-ci n'est pas significative d'un point de vue statistique. Par ailleurs, les taux de faible revenu de ces trois groupes d'âge fluctuent avec le cycle économique. Ils augmentent généralement en période de ralentissement économique et diminuent en période de haute conjoncture, mais de façon moins nette après la récession du début des années 1990 : les taux de faible revenu de ces trois groupes ne montrent en effet pas de tendance à la baisse pendant la deuxième moitié de la décennie, vraisemblablement en raison du manque de dynamisme du marché du travail et de la diminution de l'aide gouvernementale.

Comparativement aux enfants et aux adultes de 18 à 64 ans, les femmes et les hommes de 65 ans ou plus dans les familles sont moins vulnérables aux récessions et à la détérioration du marché du travail qui en résulte. Ces personnes étant généralement absentes du marché du travail, elles n'en subissent pas les aléas. De façon générale, le taux de faible revenu de ces personnes décroît tout au long de la période d'observation : de 7,6 % à 2,6 % dans le cas des femmes âgées et de 6,8 % à 3,2 % chez les hommes du même groupe d'âge. Les paiements de transfert au titre de la sécurité de la vieillesse, les prestations du RRQ/RPC et les rentes de retraites privées protègent bien

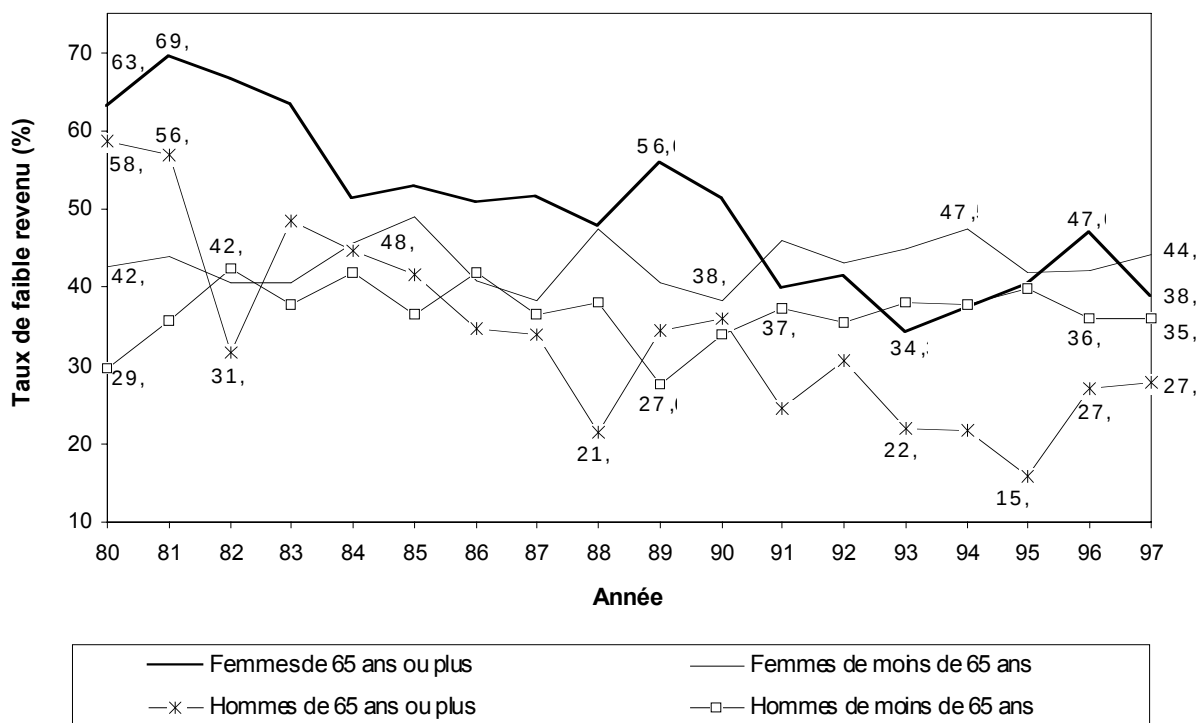
ces personnes du faible revenu. Entre 1980 et 1997, à quelques exceptions près, le taux de faible revenu des personnes âgées est toujours plus faible que celui des trois autres groupes de personnes dans les familles, l'écart se creusant depuis 1990.

Au cours de la période d'observation, les personnes seules, plus particulièrement les femmes seules, sont dans une situation nettement plus précaire que les personnes dans les familles. Toutefois, la fréquence du faible revenu chez les personnes seules âgées de 65 ans ou plus diminue de façon significative entre 1980 et 1997.

La situation des personnes seules, qui ne peuvent jamais compter sur plus d'un soutien, est nettement plus précaire que celle des enfants et des adultes dans les familles. Jusqu'à l'année 1990, le taux de faible revenu des femmes seules âgées de 65 ans ou plus (69,4 % en 1981 et 51,4 % en 1990) dépassait celui des autres personnes seules. À partir de 1991, et à l'exception de l'année 1996, ce sont les femmes seules de moins de 65 ans qui occupent cette position peu enviable, mais sans subir de hausse sensible de leur taux de faible revenu. Les femmes seules âgées se maintiennent généralement au deuxième rang.

Graphique 8

Incidence du faible revenu après impôt : personnes seules selon le sexe et l'âge, Québec, 1980-1997



Source : STATISTIQUE CANADA, Division de la statistique du revenu, compilations spéciales, septembre 1999.

Mises à part les fluctuations conjoncturelles, et compte tenu de la variabilité d'échantillonnage, les taux de faible revenu des femmes seules et des hommes seuls de moins de 65 ans restent relativement stables entre 1980 et 1997, soit de 42,6 % en 1980 à 44,1 % en 1997 dans le cas des femmes et de 29,7 % à 35,9 % chez les hommes. Par ailleurs, à deux exceptions près, les hommes sont moins touchés par le faible revenu que les femmes, ceux-ci étant généralement mieux positionnés sur le marché du travail.

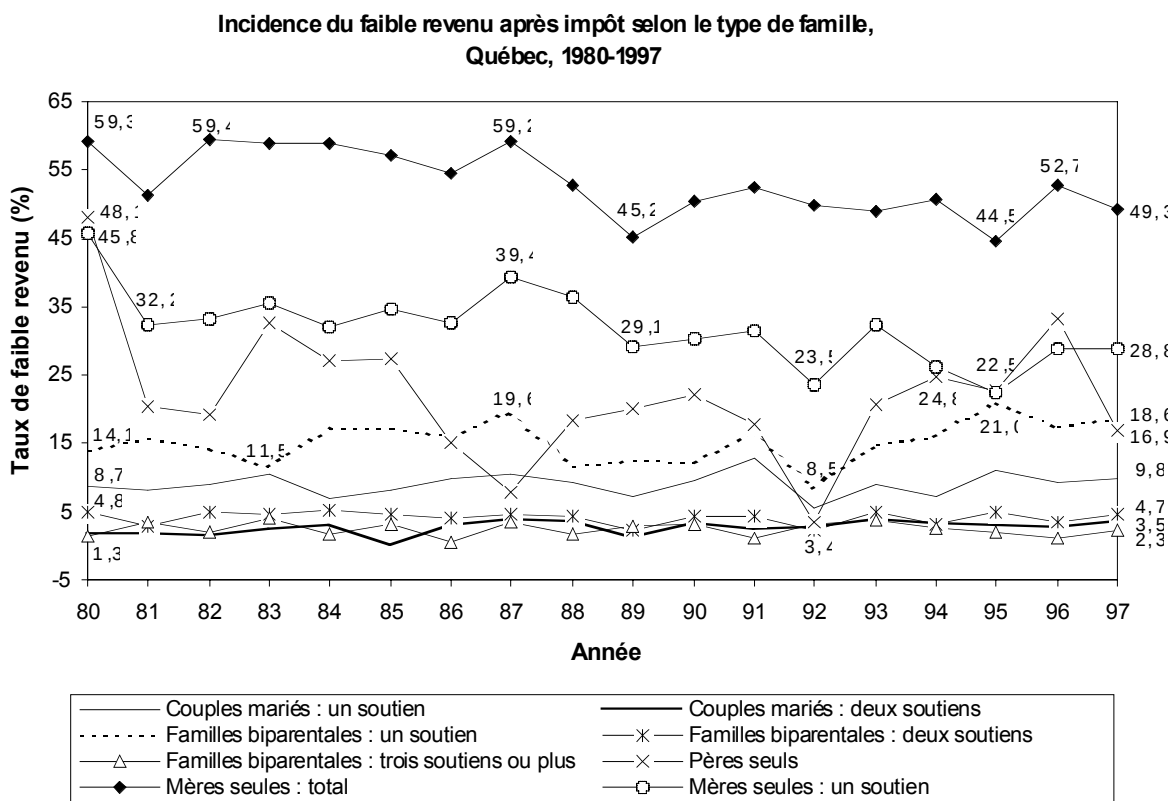
À l'opposé, on constate des baisses marquées des taux de faible revenu des femmes âgées seules (de 63 % à 38,9 %) et des hommes âgés seuls (de 58,6 % à 27,9 %) entre 1980 et 1997. Depuis 1991, les hommes âgés seuls sont, comparativement aux autres personnes seules, les moins susceptibles d'être en situation de faible revenu. En outre, au cours de la période d'observation, leur taux de faible revenu est invariablement inférieur, d'au moins 4,4 points de pourcentage, à celui des femmes âgées seules. Les hommes âgés seuls bénéficient plus souvent de revenus de pensions privées comparativement aux femmes seules du même âge, celles-ci ayant été relativement peu actives sur le marché du travail.

3.6 Fréquence du faible revenu selon le type de famille

Le nombre de personnes gagnant un revenu est un facteur déterminant du risque de faible revenu des familles. Les familles monoparentales dirigées par une femme y sont davantage exposées. Les couples mariés sans enfants et à deux soutiens le sont plus rarement.

Les familles monoparentales dirigées par une femme sont plus exposées au faible revenu que les autres types de familles. Globalement, au cours de la période d'observation, elles ont fait face à un taux de faible revenu qui varie entre 44,5 % et 59,4 %. Quand elles bénéficiaient d'un soutien (elles-mêmes ou un enfant vivant à la maison), les mères seules connaissaient des taux de faible revenu plus modérés, soit entre 22,5 % et 45,8 %. Sans soutien, elles sont soumises à des taux de faible revenu vertigineux se situant entre 76,3 % et 93,9 %. À l'opposé, ce sont les couples mariés à deux soutiens (leur taux de faible revenu ne dépasse jamais 3,8 %), les familles biparentales à trois soutiens ou plus (leur taux de faible revenu se situe entre 0,6 % et 4 %) et les familles biparentales à deux soutiens (leur taux de faible revenu varie entre 2,3 % et 5,1 %) qui sont les mieux protégés du faible revenu. Leur position relative apparaît assez stable sur toute la période d'observation.

Graphique 9



Source : STATISTIQUE CANADA, Division de la statistique du revenu, compilations spéciales, septembre 1999.

Le taux de faible revenu des familles monoparentales dont le chef est un homme est erratique comparativement aux autres familles : l'échantillon étant petit, la marge d'erreur de l'estimation est grande. S'il se situe entre le taux des familles biparentales à un soutien et celui des mères seules à un soutien, sa position relative est instable : elle change neuf fois entre 1980 et 1997.

3.7 Fréquence du faible revenu selon l'âge du chef de famille

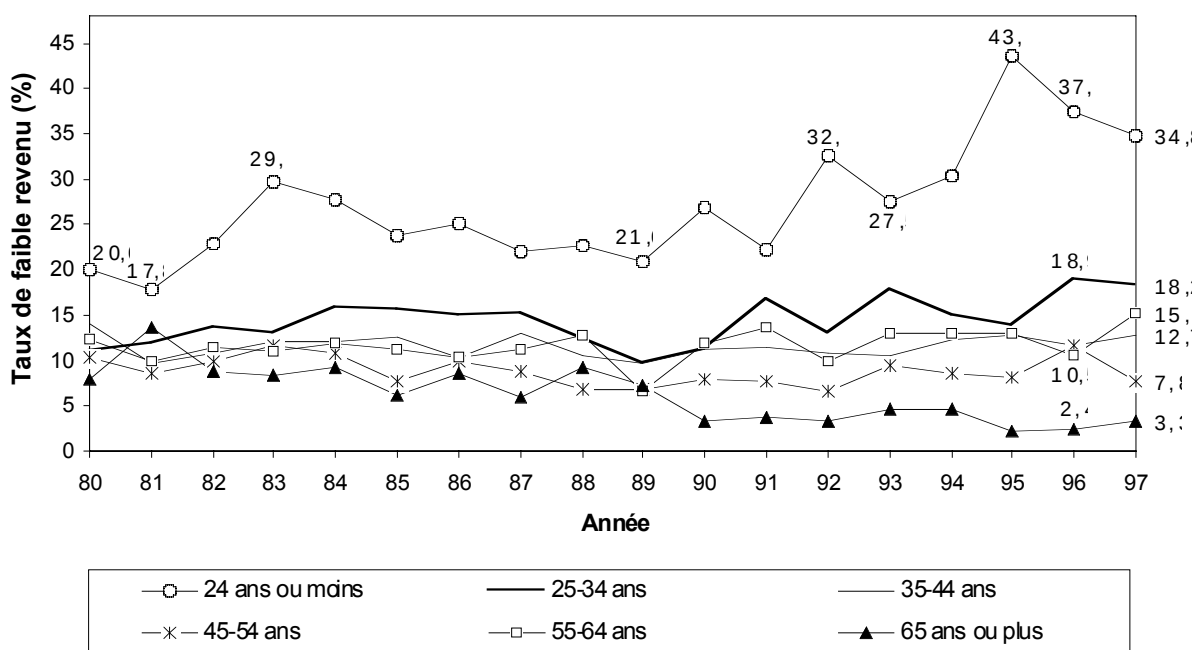
Les familles dont le chef²¹ a moins de 25 ans se démarquent des autres familles : elles font face à un taux de faible revenu nettement supérieur qui augmente de façon significative entre 1980 et 1997. À l'opposé, les familles dont le chef est âgé de 65 ans ou plus ou de 45 à 54 ans sont plus rarement touchées que les autres par un faible revenu.

²¹ Le chef de famille est défini comme suit : i) dans les familles se composant d'un couple marié avec ou sans enfants, le chef de famille est l'époux; ii) dans les familles monoparentales avec des enfants célibataires, le chef de famille est le parent; iii) dans les familles monoparentales avec des enfants mariés, le chef de famille est le principal soutien de la famille; iv) dans les familles autres que les familles époux-épouses ou les familles monoparentales, le chef de famille est généralement le membre le plus âgé de la famille (STATISTIQUE CANADA, *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu*, 1997, n° 13-207-XPB au catalogue, 1999, p. 43-44).

Pendant presque toute la période d'observation, les familles dont le chef était âgé de moins de 25 ans affichaient un taux de faible revenu considérablement plus élevé que les taux correspondants des autres familles. Par ailleurs, le taux de faible revenu des familles dont le chef était âgé de moins de 25 ans augmentait de façon notable au cours de la période d'observation, passant de 20 % en 1980 à 34,8 % en 1997. La situation se détériorait également, mais de façon plus modérée, chez les familles dont le chef avait entre 25 et 34 ans, celles-ci se classant au deuxième rang des familles les plus menacées par le faible revenu (leur taux passant de 11,1 % à 18,2 %). Par conséquent, l'écart entre le taux de faible revenu des familles dont le chef avait moins de 25 ans et celui des familles dont le chef avait entre 25 et 34 ans se creusait tout au long de la période d'observation, passant de 8,9 points de pourcentage en 1980 à 16,6 points en 1997. La dégradation de la situation des plus jeunes sur le marché du travail n'y est pas étrangère.

Graphique 10

Incidence du faible revenu après impôt selon l'âge du chef de famille,
Québec, 1980-1997



Source : STATISTIQUE CANADA, Division de la statistique du revenu, compilations spéciales, septembre 1999.

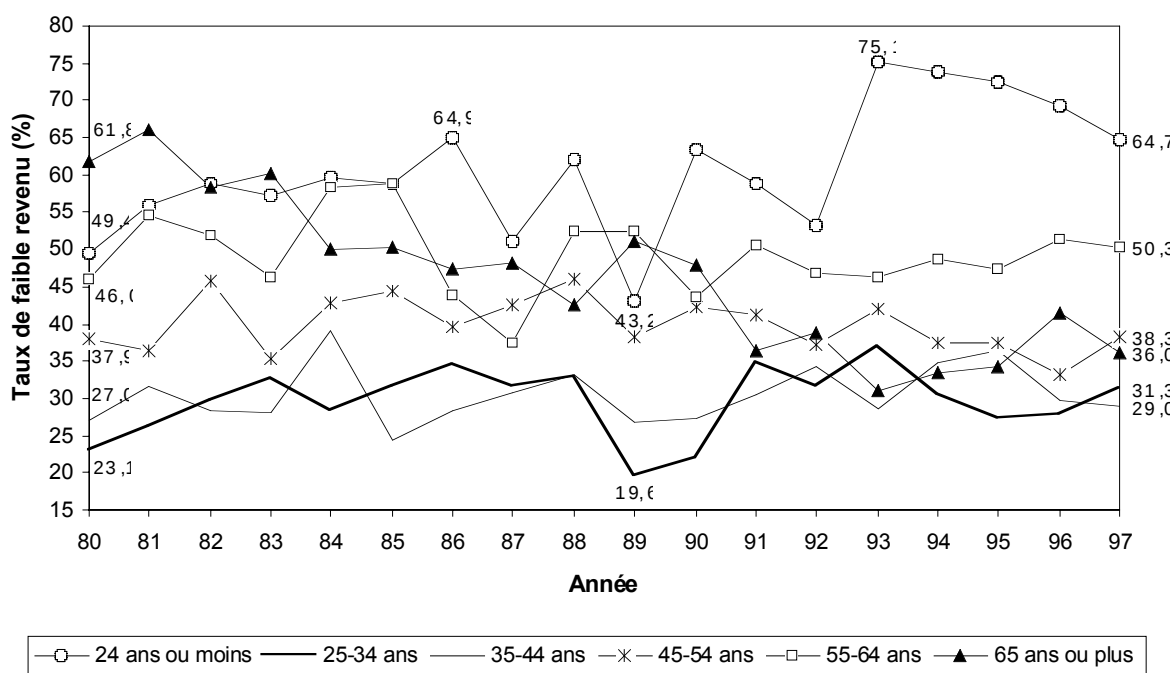
À l'autre extrême, ce sont les familles dont le chef a plus de 65 ans qui sont généralement les moins touchées par le faible revenu, suivies de près par les familles dont le chef est âgé de 45 à 54 ans, un groupe d'âge qui bénéficie d'une situation privilégiée sur le marché du travail. Contrairement aux familles plus jeunes, la fréquence du faible revenu demeure relativement stable pour toutes les autres familles, à l'exception de celles dont le chef a 65 ans ou plus, où l'on constate une baisse importante du taux de faible revenu de 8 % en 1980 à 3,3 % en 1997.

Si, entre 1980 et 1997, les personnes seules de 25 à 34 ans et de 35 à 44 ans étaient généralement moins menacées par le faible revenu, la position relative des autres personnes seules était instable, notamment au cours des années 1980. Durant les années 1990, les personnes seules de moins de 25 ans et celles qui avaient entre 55 et 64 ans étaient de loin les plus touchées par le faible revenu.

La situation apparaît moins nette chez les personnes seules. Contrairement au cas des familles, les groupes d'âge les plus touchés par le faible revenu alternent au cours de la période d'observation. Toutefois, les personnes de 25 à 34 ans et de 35 à 44 ans occupent une position plus stable, étant sur presque toute la période d'observation les moins inquiétées par le faible revenu.

Graphique 11

Incidence du faible revenu après impôt selon l'âge, personnes seules,
Québec, 1980-1997



Source : STATISTIQUE CANADA, Division de la statistique du revenu, compilations spéciales, septembre 1999.

En 1981 et 1982, les personnes seules de 65 ans ou plus faisaient face au taux de faible revenu le plus élevé, mais ce taux plongeait de 61,8 % en 1980 à 36 % en 1997. Depuis 1983, les taux de faible revenu les plus élevés sont généralement observés chez les personnes seules de moins de 25 ans, suivies des personnes seules de 55 à 64 ans. Chez les plus jeunes, ce taux atteignait 64,7 % en 1997, en hausse de 15,3 points de pourcentage par rapport à 1980. Il était également en progression, mais de façon plus nuancée, chez les 25-34 ans, soit de 23,1 % en 1980 et à 31,3 % en 1997. Dans les groupes intermédiaires (35-44 ans, 45-54 ans et 55-64 ans), le taux de faible revenu des personnes seules demeure relativement stable.

Chapitre 4

La gravité de la situation relative au faible revenu en 1997

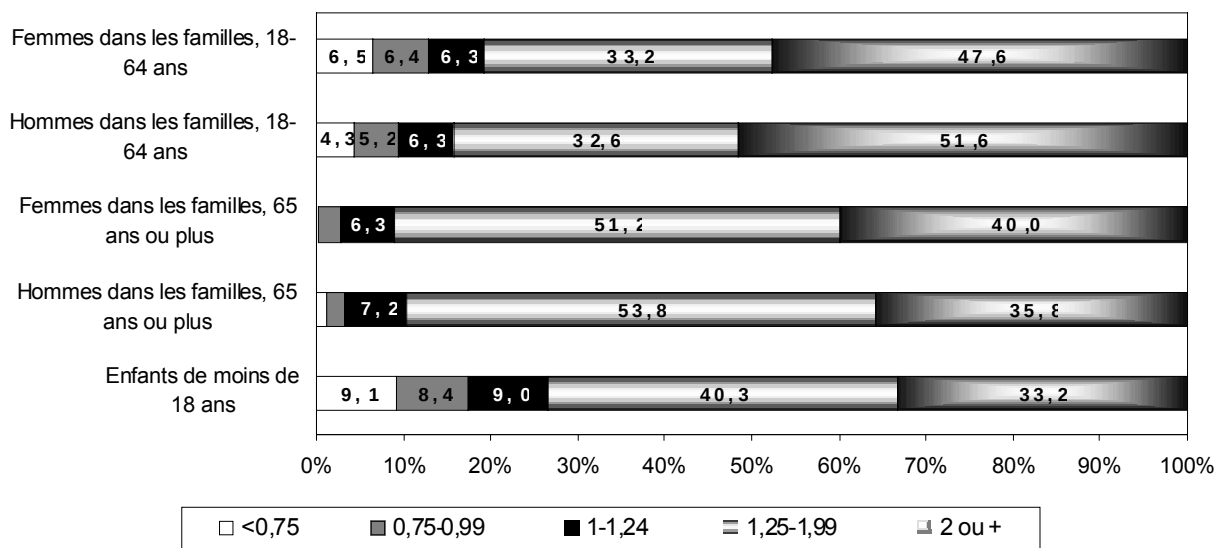
Le taux de faible revenu est un indicateur partiel de la situation relative au faible revenu. Une personne ou une famille dont le revenu se situe sous le seuil de faible revenu sera dans une situation d'autant plus précaire que l'écart entre son revenu et le seuil de faible revenu correspondant est grand (en valeur absolue). En revanche, si cet écart est mince, la situation de faible revenu sera moins grave. Les graphiques suivants montrent des variations importantes de la gravité de la situation relative au faible revenu selon l'âge et le sexe des personnes, et selon le type d'unité familiale, pour l'année de revenu 1997.

4.1 La gravité de la situation relative au faible revenu chez les personnes

Les enfants de moins de 18 ans sont plus susceptibles que les autres personnes dans les familles de vivre une situation de faible revenu sévère. Ils sont également relativement concentrés autour du seuil de faible revenu. Parce qu'elles sont peu touchées par le faible revenu, les personnes âgées dans les familles font rarement l'expérience d'une situation de faible revenu grave.

Graphique 12

Répartition en pourcentage des personnes dans les familles, selon le rapport entre le revenu familial après impôt et le seuil de faible revenu après impôt, Québec, 1997



Source : STATISTIQUE CANADA, Division de la statistique du revenu, compilations spéciales, septembre 1999.

On a vu plus haut que les enfants de moins de 18 ans étaient plus susceptibles que les autres personnes dans les familles d'être en situation de faible revenu. Le graphique 12 montre que ce sont également les enfants qui subissent la situation de faible revenu la plus grave. En effet, ils sont plus souvent dans des familles dont le revenu familial représente moins de 75 % du seuil de faible revenu : 9,1 % des enfants de moins de

18 ans connaissent cette situation. À l'opposé, ils font moins souvent partie de familles dont le revenu est au moins deux fois aussi grand que le seuil de faible revenu (33,2 %).

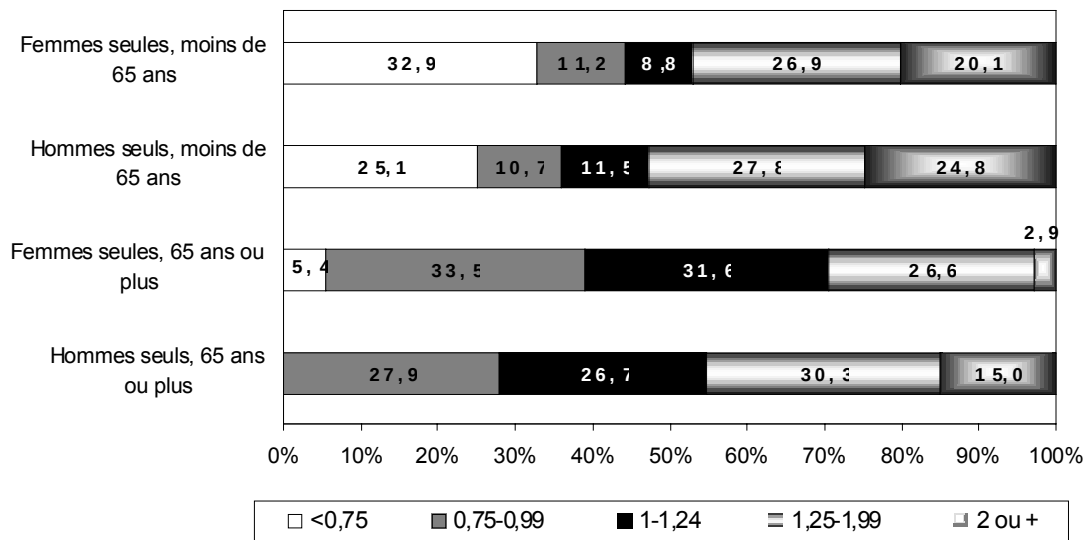
Les femmes et les hommes de 18 à 64 ans connaissent des taux de faible revenu largement supérieurs aux taux correspondants des 65 ans ou plus. Leur situation est également plus grave puisqu'elles se retrouvent plus souvent que les personnes âgées dans des familles dont le revenu est inférieur à 75 % du seuil de faible revenu (6,5 % chez les femmes, 4,3 % chez les hommes). Les taux correspondants ne dépassent pas 1,2 % chez les personnes de 65 ans ou plus. Quand le revenu familial des personnes âgées est sous le seuil de faible revenu, il est plus souvent dans un intervalle de 75 % à 99 % de ce seuil (dans une proportion de 2,5 % chez les femmes âgées et de 2 % chez les hommes âgés). Cependant, quand leur revenu familial dépasse le seuil de faible revenu, les personnes de 18 à 64 ans sont plus susceptibles que les personnes de 65 ans ou plus de bénéficier d'un revenu correspondant à plus du double du seuil de faible revenu.

Les enfants de moins de 18 ans et, dans une moindre mesure, les personnes de 18 à 64 ans, sont plus fortement concentrés que les personnes âgées dans les intervalles de revenu familial autour du seuil de faible revenu, c'est-à-dire dans les intervalles correspondant à un ratio revenu familial/seuil de faible revenu de 75 % à 99 % ou de 100 % à 124 % (17,4 % des enfants, 12,7 % des femmes de 18 à 64 ans et 11,5 % des hommes de 18 à 64 ans sont dans cette situation, comparativement à 8,8 % et 9,2 % respectivement pour les femmes et les hommes de 65 ans ou plus. Leur situation quant au faible revenu est donc plus sensible aux changements dans le concept de faible revenu, ainsi qu'à la mesure du faible revenu qui, agissant sur le seuil de faible revenu, peuvent faire passer ces catégories de personnes d'un côté ou de l'autre du seuil, sans évidemment modifier leur situation concrète.

Les personnes seules de moins de 65 ans vivent souvent une situation de faible revenu grave alors que celles de 65 ans ou plus sont fortement concentrées autour du seuil de faible revenu.

Graphique 13

Répartition en pourcentage des personnes seules selon le rapport entre le revenu familial après impôt et le seuil de faible revenu après impôt, Québec, 1997



Source : STATISTIQUE CANADA, Division de la statistique du revenu, compilations spéciales, septembre 1999.

La situation des personnes seules, examinée sous l'angle de la fréquence du faible revenu, est plus critique que celle des personnes dans les familles. Les chiffres relatifs à la gravité du faible revenu montrent par ailleurs que les personnes seules, notamment les femmes et les hommes de moins de 65 ans, vivent une situation plus difficile que les personnes dans les familles. En effet, 32,9 % des femmes seules de moins de 65 ans et 25,1 % des hommes seuls de moins de 65 ans disposent d'un revenu qui se situe sous la barre des 75 % du seuil de faible revenu. Chez les personnes seules de 65 ans ou plus, les taux correspondants ne dépassent pas 5,4 %. Par ailleurs, les personnes seules de 65 ans ou plus ont des revenus qui se situent près du seuil de faible revenu, dans un intervalle de 75 % à 99 % du seuil de faible revenu (33,5 % des femmes âgées et 27,9 % des hommes âgés) ou de 100 % à 124 % du seuil de faible revenu (31,6 % des femmes et 26,7 % des hommes). Elles sont cependant moins susceptibles que les personnes seules de moins de 65 ans de bénéficier d'un revenu dépassant deux fois le seuil de faible revenu.

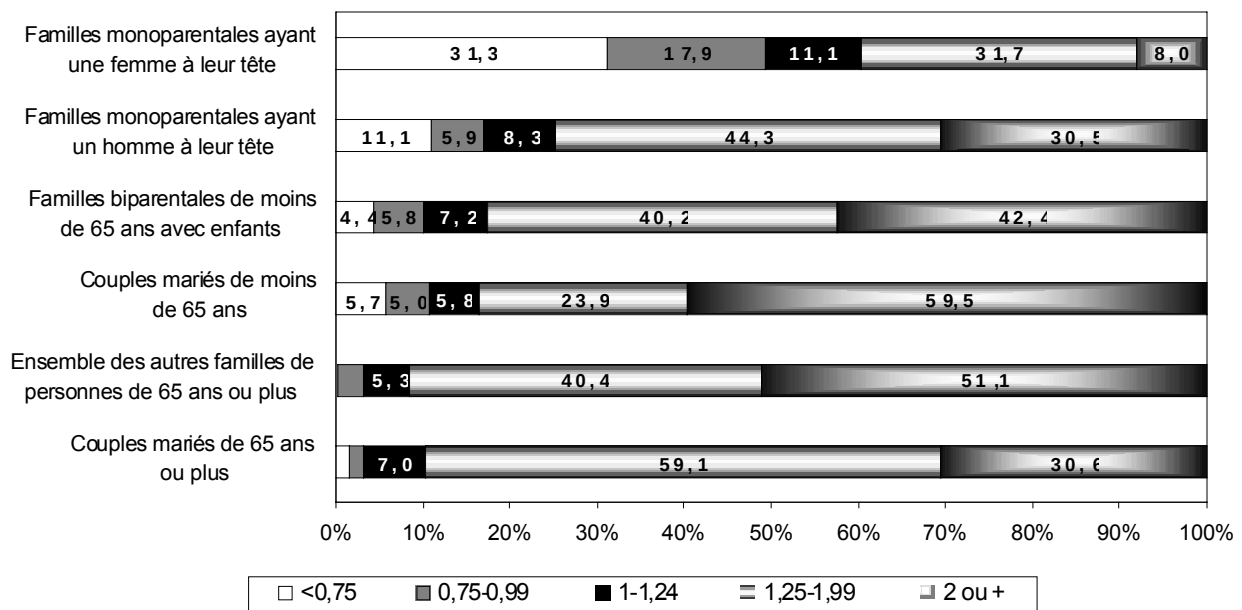
4.2 La gravité de la situation relative au faible revenu chez les familles

Les familles monoparentales dirigées par une femme sont les plus susceptibles de connaître une situation de faible revenu grave. Elles sont également, dans une proportion nettement plus élevée que les autres familles, fortement concentrées autour du seuil de faible revenu.

Les familles monoparentales dirigées par une femme, qui connaissent un taux de faible revenu nettement plus élevé que les autres familles, sont aussi celles dont le revenu familial se situe le plus souvent à moins de 75 % du seuil de faible revenu (31,3 % de ces familles sont dans cette situation). Les familles monoparentales ayant un homme à leur tête suivent d'assez loin, avec une proportion de 11,1 %. Ce sont également dans les familles monoparentales dirigées par une femme, puis dans celles ayant un homme à leur tête, que le revenu familial se localise le plus souvent légèrement en dessous (dans un intervalle de 75 % à 99 %) ou légèrement au-dessus (dans un intervalle de 100 % à 124 %) du seuil de faible revenu : 29 % des mères seules et 14,2 % des pères seuls sont dans cette situation.

Graphique 14

Répartition en pourcentage des familles, selon le rapport entre le revenu familial après impôt et le seuil de faible revenu après impôt, Québec, 1997



Source : STATISTIQUE CANADA, Division de la statistique du revenu, compilations spéciales, septembre 1999.

Les cas extrêmes de faible revenu sont rares chez les couples mariés de 65 ans ou plus et chez les autres familles de ce groupe d'âge : la proportion de ces familles dont le revenu se situe sous la barre des 75 % du seuil de faible revenu ne dépasse pas 1,5 %. Dans les autres familles de moins de 65 ans, ce taux ne dépasse jamais 5,7 %. Évidemment, l'incidence modérée du faible revenu chez ces familles explique en bonne partie ces résultats.

4.3 Comparaison entre le Québec et le Canada²²

Les graphiques relatifs à la gravité de la situation relative au faible revenu au Canada en 1997 montrent des résultats tout à fait comparables à ceux obtenus dans le cas du Québec.

²² À titre informatif, les graphiques relatifs au Canada dans son ensemble sont présentés en annexe. La numérotation de ceux-ci est la même que celle des graphiques spécifiques au Québec, sauf pour l'ajout du suffixe C.

Chapitre 5

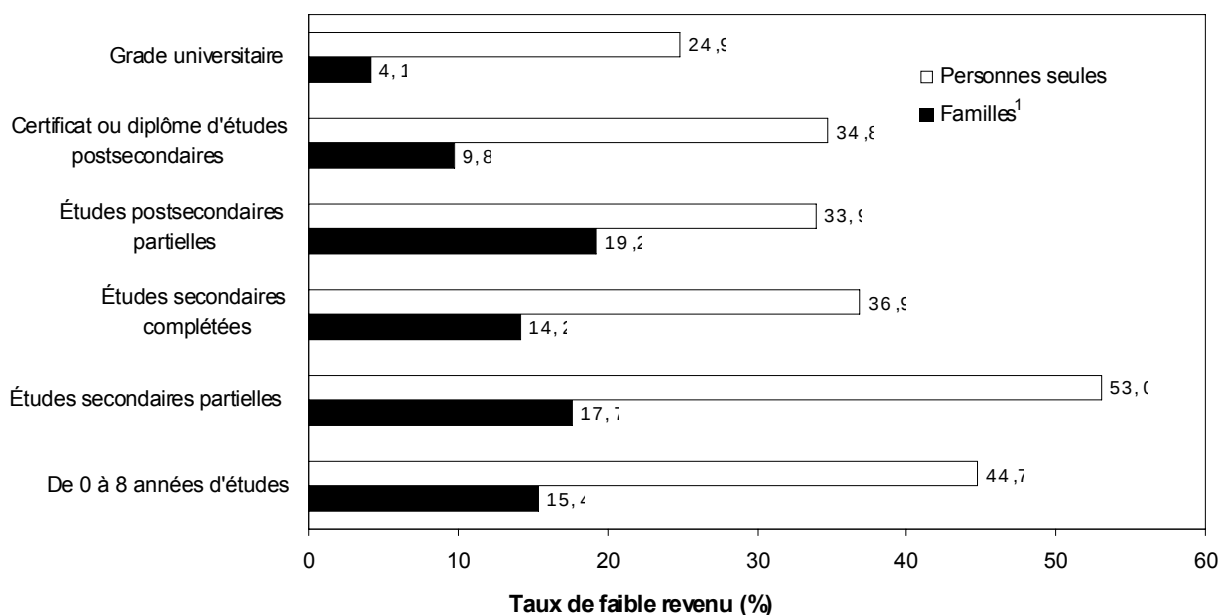
Fréquence du faible revenu et marché du travail en 1997

Un niveau de scolarité élevé représente un bon filet de sécurité contre le faible revenu.

Le niveau de scolarité et la situation des personnes sur le marché du travail sont intimement liés : les études, notamment de niveau universitaire, représentent un bon filet de sécurité contre le faible revenu chez les familles (taux de faible revenu de 4,1 % en 1997). Chez les personnes seules qui détiennent un diplôme universitaire, ce taux demeure toutefois passablement important (24,9 %). Ces personnes ne peuvent en effet compter que sur un soutien. Par ailleurs, on y trouve vraisemblablement une forte proportion de jeunes qui font face à des difficultés d'intégration sur le marché du travail.

Graphique 15

**Incidence du faible revenu après impôt selon le niveau de scolarité,
Québec, 1997**



¹ Pour les familles, il s'agit du niveau de scolarité du chef de famille.

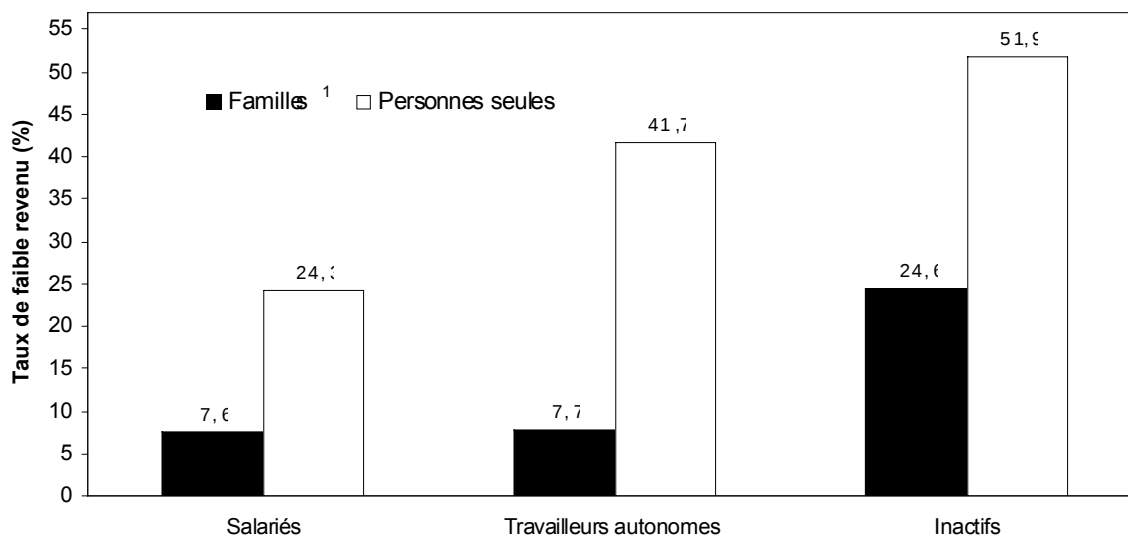
Source : STATISTIQUE CANADA, Division de la statistique du revenu, compilations spéciales, septembre 1999.

Bien que le taux de faible revenu soit généralement plus élevé quand le niveau de scolarité est plus faible, la relation entre ces deux variables n'est pas strictement monotone. Par exemple, le taux de faible revenu de la catégorie « familles : études postsecondaires partielles » (19,2 %) est plus élevé que le taux de faible revenu de la catégorie « familles : de 0 à 8 années d'études » (15,4 %). Cela peut s'expliquer par d'autres facteurs, notamment l'âge et l'expérience sur le marché du travail (retraités ou travailleurs plus âgés et plus expérimentés dans la catégorie de 0 à 8 années d'études, proportion non négligeable de jeunes et de personnes qui sont encore aux études dans la catégorie études postsecondaires partielles).

L'emploi, bien qu'il ne protège qu'imparfaitement du faible revenu, diminue les risques de souffrir de revenus insuffisants. Le travail salarié constitue la meilleure protection contre le faible revenu.

Graphique 16

Incidence du faible revenu après impôt selon le statut d'activité,
Québec, 1997



¹ Pour les familles, il s'agit du statut que détient le chef de famille.

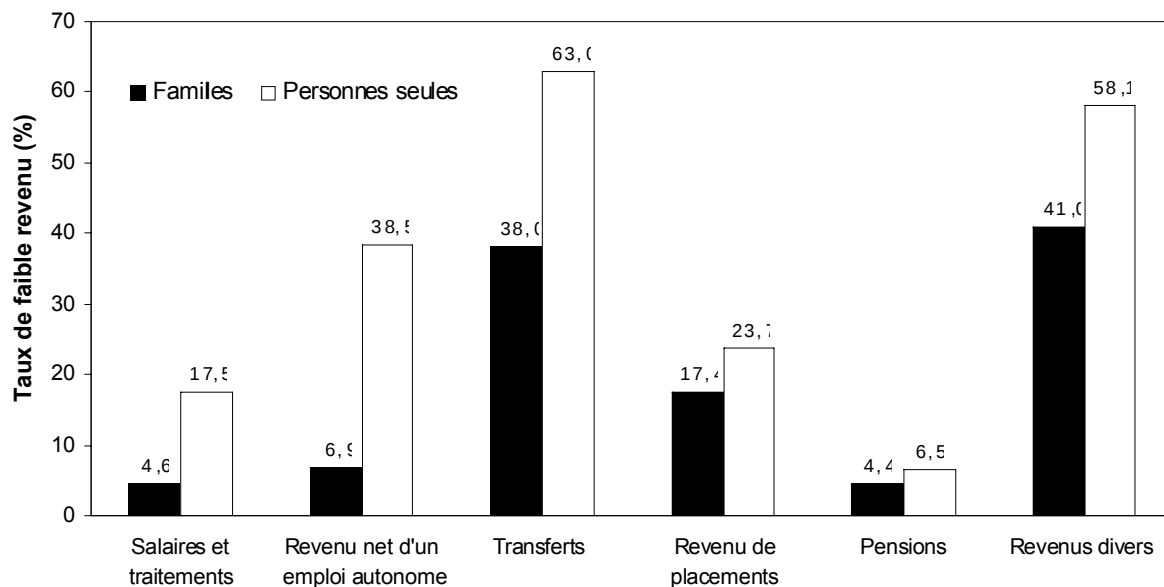
Source : STATISTIQUE CANADA, Division de la statistique du revenu, compilations spéciales, septembre 1999.

Les familles dont le chef est salarié ou travailleur autonome présentent un risque de faible revenu (7,6 % et 7,7 % respectivement en 1997) trois fois moins élevé que le taux correspondant des familles dont le chef est inactif (24,6 %). Les personnes seules salariées sont également les moins susceptibles d'être en situation de faible revenu, avec un taux de 24,3 %, nettement en deçà des taux de faible revenu des personnes seules qui travaillent à leur compte (41,7 %) ou qui sont inactives (51,9 %).

Chez les familles et chez les personnes seules, les pensions ainsi que les salaires et traitements sont les meilleurs garants contre le faible revenu.

Graphique 17

Incidence du faible revenu après impôt selon la principale source de revenu, Québec, 1997



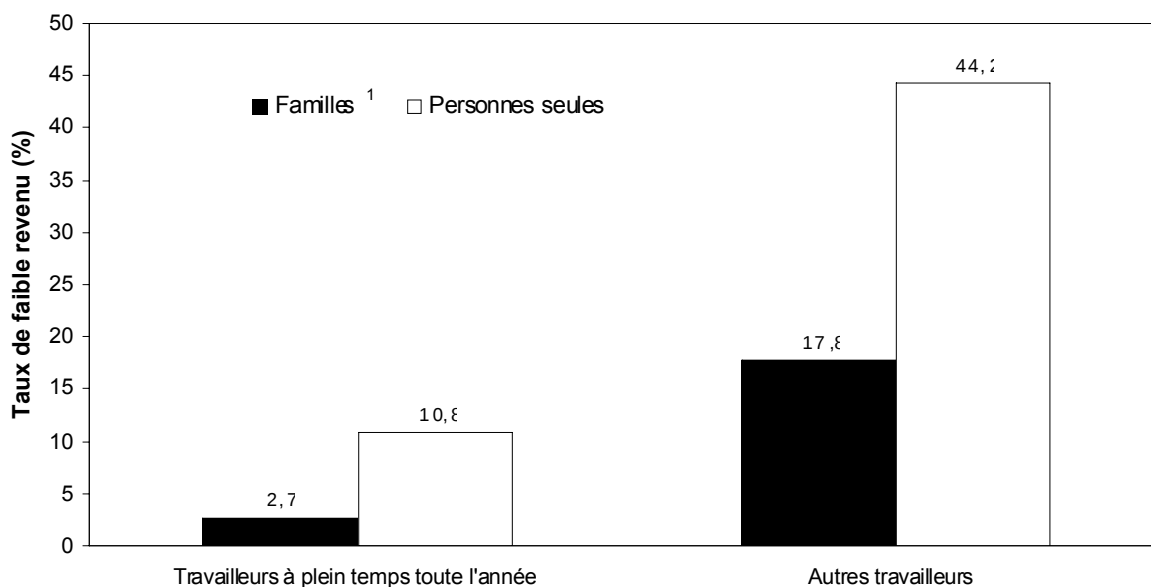
Source : STATISTIQUE CANADA, Division de la statistique du revenu, compilations spéciales, septembre 1999.

En 1997, le taux de faible revenu des familles dont les pensions de retraite et les rentes représentent la principale source de revenu est seulement de 4,4 %; il est de 6,5 % chez les personnes seules. Quand les salaires sont la principale source de revenu, le taux de faible revenu des familles s'élève à 4,6 %, mais il grimpe à 17,5 % chez les personnes seules. En revanche, quand les transferts de l'État (par exemple, l'aide sociale ou l'assurance-emploi) constituent la principale source de revenu, les taux de faible revenu des familles et des personnes seules atteignent alors 38 % et 63 % respectivement, des taux presque identiques à ceux qui sont observés chez les familles et les personnes seules dont la principale source de revenu est constituée de revenus divers (dont les bourses d'études et les pensions alimentaires). Les revenus de placements et les revenus nets d'un emploi autonome occupent une position intermédiaire.

Le travail à plein temps toute l'année constitue une bonne protection contre le faible revenu, surtout pour les familles et, dans une moindre mesure, pour les personnes seules.

Graphique 18

Incidence du faible revenu après impôt selon la modalité de travail, Québec, 1997



¹ Pour les familles, il s'agit de la modalité de travail du chef de famille.

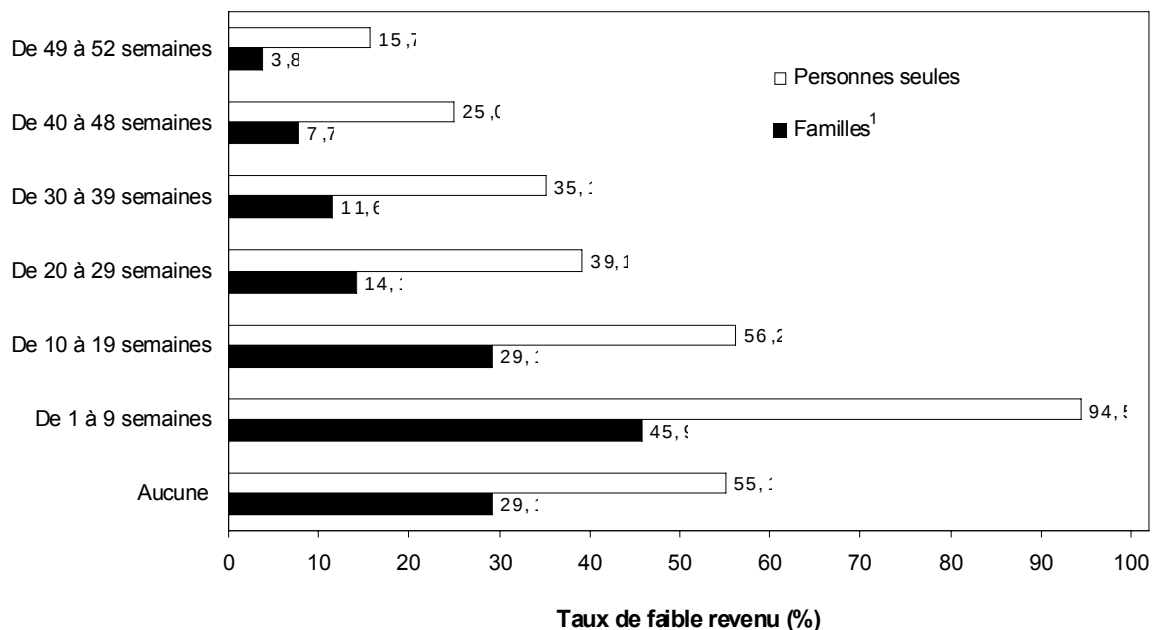
Source : STATISTIQUE CANADA, Division de la statistique du revenu, compilations spéciales, septembre 1999.

En 1997, le taux de faible revenu des familles dont le chef occupait un emploi rémunéré à plein temps toute l'année était de 2,7 % seulement, contre 10,8 % chez les personnes seules. Quand la modalité de travail diffère du temps complet toute l'année, le taux de faible revenu est multiplié par un facteur de 6,6 dans le cas des familles et de 4,1 dans le cas des personnes seules.

Abstraction faite de la catégorie « aucune semaine de travail », dans laquelle se trouvent des personnes assistées sociales, en chômage pour une longue période ou à la retraite, la relation entre le nombre de semaines de travail et le taux de faible revenu est strictement décroissante.

Graphique 19

Incidence du faible revenu après impôt selon le nombre de semaines de travail, Québec, 1997



¹ Pour les familles, il s'agit du nombre de semaines de travail accomplies par le chef de famille.

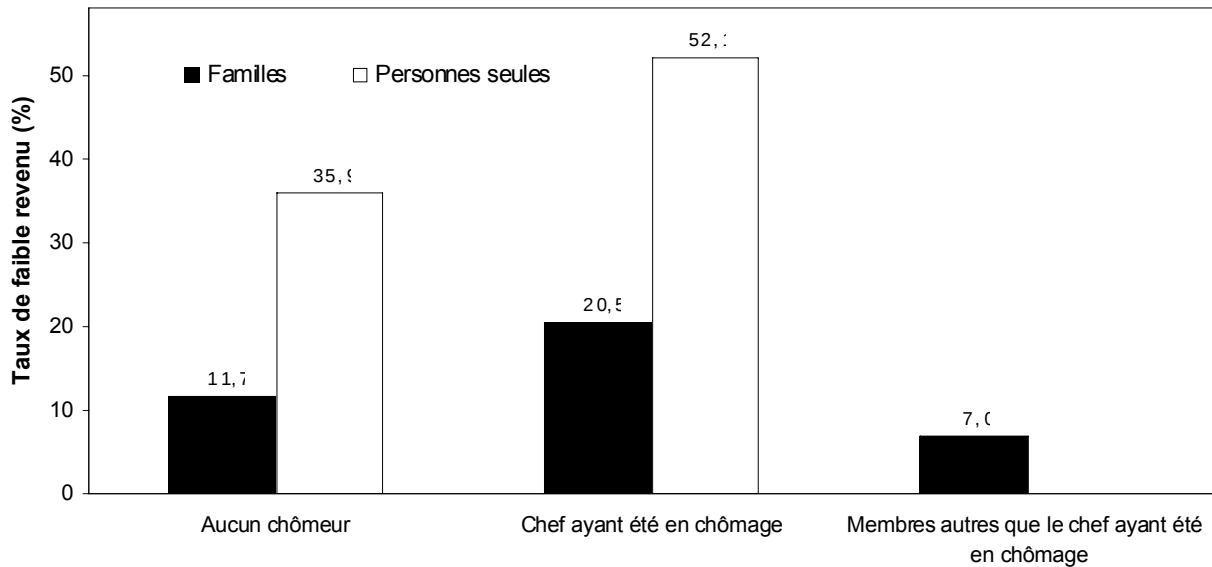
Source : STATISTIQUE CANADA, Division de la statistique du revenu, compilations spéciales, septembre 1999.

Plus le nombre de semaines de travail par année est grand, plus le taux de faible revenu est réduit. En 1997, le taux de faible revenu était de 3,8 % chez les familles dont le chef avait travaillé de 49 à 52 semaines et de 15,7 % chez les personnes seules. Ces taux sont évidemment légèrement plus élevés que les taux correspondant au travail à temps complet toute l'année car, ici, le travail à temps partiel, moins rémunérateur, est possible. À l'autre extrême, les familles dont le chef a travaillé moins de 10 semaines affichaient un taux de faible revenu de 45,9 %. Chez les personnes seules, ce taux atteignait 94,5 %.

Si l'emploi, notamment l'emploi salarié, réduit les risques de faible revenu, le chômage en accentue la probabilité.

Graphique 20

Incidence du faible revenu après impôt selon l'expérience de chômage des membres de la famille, Québec, 1997



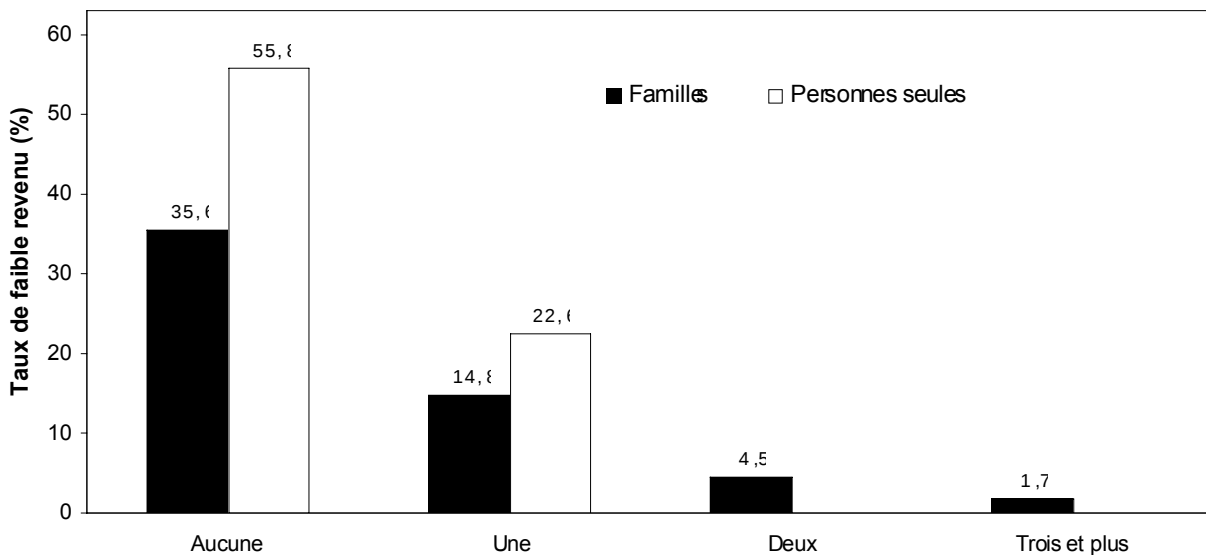
Source : STATISTIQUE CANADA, Division de la statistique du revenu, compilations spéciales, septembre 1999.

Les familles dont le chef a vécu au moins un épisode de chômage en 1997 connaissaient un taux de faible revenu près de deux fois plus élevé que les familles dont aucun membre n'a chômé au cours de la même année (20,5 % comparativement à 11,7 %). Chez les personnes seules, ces taux atteignaient 52,1 % et 35,9 % respectivement. Par ailleurs, le taux de faible revenu moindre chez les familles dont un membre autre que le chef a été en chômage s'explique par l'apport de plus d'un salaire et par le fait que le revenu du chef est généralement plus élevé que celui des autres membres de la famille.

Le risque de faible revenu s'atténue quand, dans une famille, le nombre de personnes gagnant un revenu augmente.

Graphique 21

Incidence du faible revenu après impôt selon le nombre de personnes gagnant un revenu, Québec, 1997



Source : STATISTIQUE CANADA, Division de la statistique du revenu, compilations spéciales, septembre 1999.

En effet, le taux de faible revenu était de 1,7 % seulement chez les familles ayant trois soutiens, et de 4,5 % chez celles qui en avaient deux, comparativement à 14,8 % dans le cas des familles à un seul soutien et à 35,6 % chez les familles dans lesquelles aucune personne n'avait gagné un revenu. Ce taux s'élevait à 55,8 % chez les personnes seules n'ayant gagné aucun revenu.

5.1 Comparaison entre le Québec et le Canada²³

Les graphiques décrivant la relation entre le faible revenu et le marché du travail au Canada en 1997 montrent des résultats tout à fait comparables à ceux obtenus pour le Québec.

²³ À titre informatif, les graphiques relatifs au Canada dans son ensemble sont présentés en annexe. La numérotation de ceux-ci est la même que celle des graphiques spécifiques au Québec, sauf pour l'ajout du suffixe C.

Chapitre 6

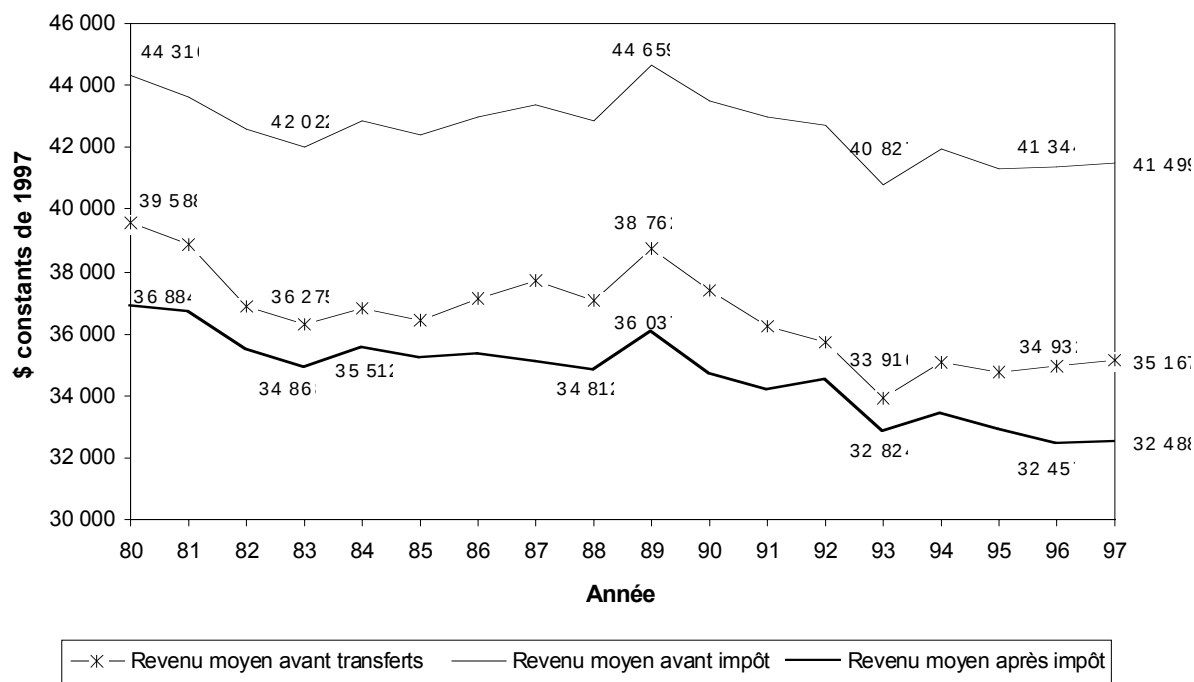
Tendances des revenus et de l'inégalité des revenus, 1980-1997

6.1 Revenu moyen en dollars constants

Une fois l'inflation prise en compte, le revenu moyen avant transferts, le revenu moyen avant impôt et le revenu moyen après impôt²⁴ de l'ensemble des unités familiales québécoises diminue entre 1980 et 1997.

Graphique 22

Revenu moyen avant transferts, revenu moyen avant impôt et revenu moyen après impôt, ensemble des unités familiales, en dollars constants de 1997, Québec, 1980-1997



Source : STATISTIQUE CANADA, Division de la statistique du revenu, compilations spéciales, septembre 1999.

Quel que soit le concept de revenu utilisé, le revenu moyen de l'ensemble des unités familiales québécoises (familles et personnes seules réunies), en dollars constants de 1997, a diminué au cours de la période 1980-1997. Le revenu moyen avant transferts et le revenu moyen avant impôt présentent des tendances similaires. Ils diminuent à la suite de la récession du début des années 1980, puis augmentent à nouveau à partir de 1984 et jusqu'en 1989, pour se retrouver légèrement au-dessous (dans le cas du revenu avant transferts) ou légèrement au-dessus (dans le cas du revenu avant impôt) de leur niveau de 1980. En raison de la récession du début des années 1990, ils chutent de 1991 à 1993, se redressent à nouveau de façon assez nette en 1994, puis se stabilisent jusqu'en 1997, après un léger repli en 1995. Durant la période 1980-1997, le revenu moyen avant transferts et le revenu moyen avant impôt enregistrent des baisses (- 11 % et - 6 % respectivement), et se chiffrent en 1997 à 35 167 \$ et 41 499 \$ respectivement.

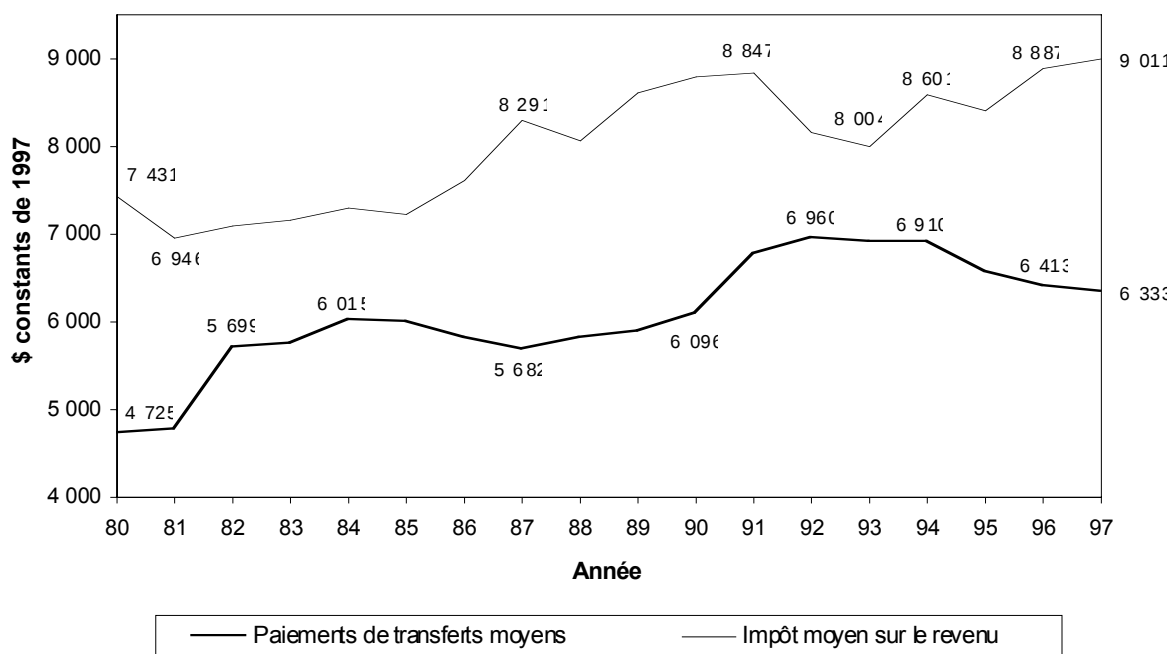
²⁴

Ces concepts ont été définis en introduction.

Deux facteurs expliquent ces mouvements. D'abord, le marché du travail n'a pas retrouvé toute sa vigueur après la récession du début de la décennie 1990. Puis, les transferts moyens ont affiché une nette tangente à la baisse à partir de 1994 (ils diminuent depuis 1992, mais de façon plus importante depuis 1994, la baisse entre 1994 et 1997 étant de 8,4 %, soit de 577 \$ par unité familiale), après les amputations des transferts fédéraux aux provinces et les compressions dans les programmes sociaux qui en ont résulté.

Graphique 23

Paiements de transferts moyens et impôt moyen sur le revenu, ensemble des unités familiales, en dollars constants de 1997, Québec, 1980-1997



Source : STATISTIQUE CANADA, Division de la statistique du revenu, compilations spéciales, septembre 1999.

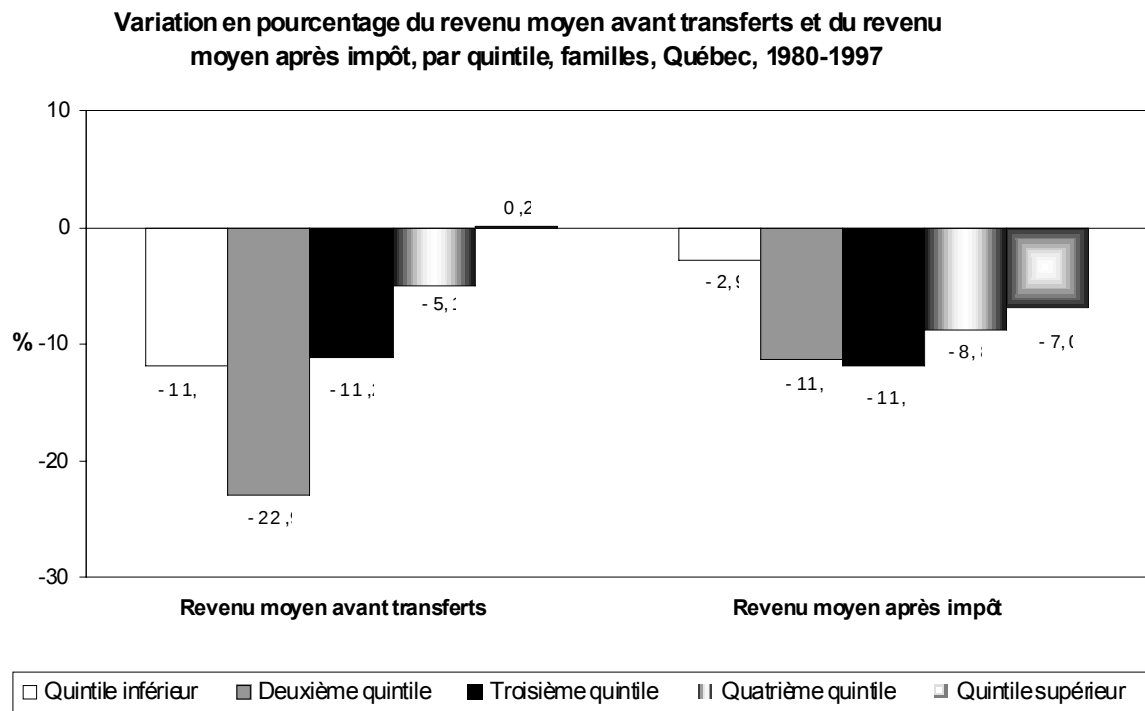
Par ailleurs, le revenu moyen après impôt, après avoir atteint un creux en 1983, s'accroît en 1984, diminue faiblement jusqu'en 1988 puis reprend une partie du terrain perdu en 1989, se situant légèrement sous son niveau de 1980. Il poursuit ensuite sa tendance à la baisse jusqu'en 1996 et se stabilise en 1997 à 32 488 \$, ce qui représente une baisse de 12 % par rapport à son niveau de 1980. L'accroissement des impôts moyens depuis 1993 (ils culminent à 9 011 \$ en 1997), à la suite de l'amélioration timide des gains d'emploi et de la non-indexation des tables d'imposition, explique cette évolution.

6.2 Revenu moyen par quintile

L'évolution du revenu moyen, qui dépend du concept de revenu, varie selon les quintiles de revenu²⁵. Les portraits relatifs aux familles et aux personnes seules sont largement différenciés.

Entre 1980 et 1997, le revenu moyen avant transferts a décliné pour les familles de tous les quintiles, sauf pour celles du quintile supérieur qui ont bénéficié d'une hausse minime de 0,2 %. Ce sont les familles du deuxième quintile qui enregistraient la baisse relative la plus marquée (- 22,9 %), suivies des familles des premier et troisième quintiles (- 11,9 % et - 11,2 % respectivement). Pour toutes les familles, sauf pour celles du quintile supérieur, les hausses des gains sur le marché du travail observées au cours des périodes de reprise économique n'ont pas pleinement compensé les baisses enregistrées dans les périodes de récession.

Graphique 24



Source : STATISTIQUE CANADA, Division de la statistique du revenu, compilations spéciales, septembre 1999.

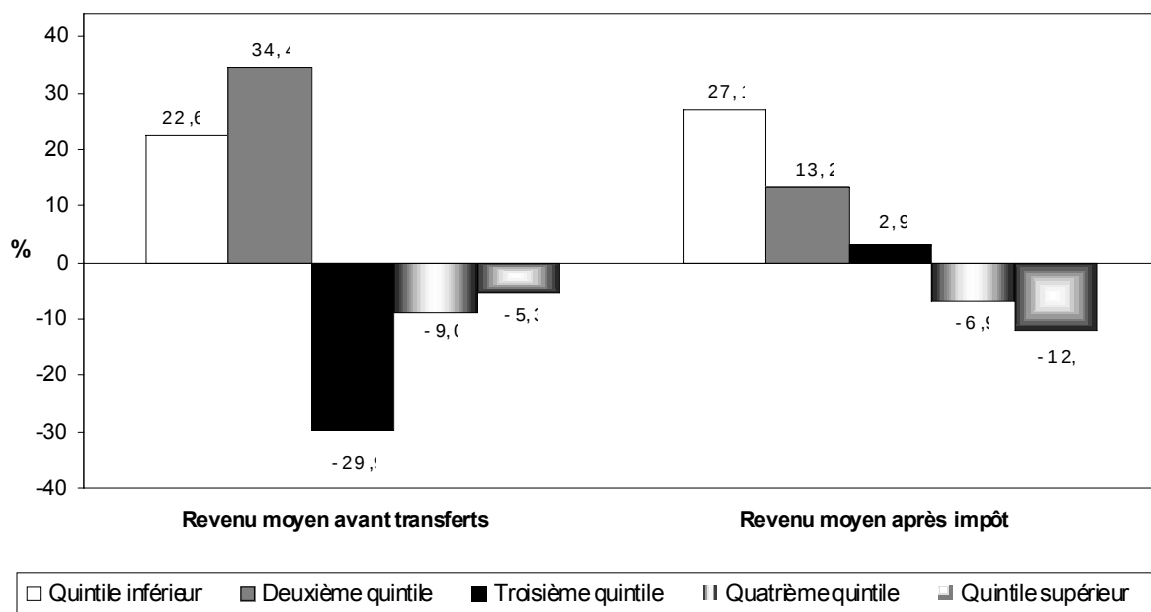
²⁵ Dans l'analyse des variations du revenu moyen par quintile, les familles (les personnes seules) sont ordonnées en ordre croissant de leur revenu après impôt et réparties selon cinq tranches de revenu avant transferts ou après impôt selon le cas, contenant chacune 20 % des familles (personnes seules) : les familles (personnes seules) du premier quintile représentent la tranche de 20 % des familles (personnes seules) dont le revenu est le plus faible; les familles (personnes seules) du cinquième quintile représentent la tranche de 20 % des familles (personnes seules) dont le revenu est le plus élevé; les familles (personnes seules) des autres quintiles se trouvent dans les positions intermédiaires.

Lorsqu'on examine la situation des familles québécoises sous l'angle du revenu moyen après impôt, elle s'avère différente. Entre 1980 et 1997, les familles de tous les quintiles enregistraient une diminution de leur revenu moyen après impôt, les familles du quintile inférieur étant moins touchées que les autres (elles connaissaient une baisse relative modeste de 2,9 %). Les familles des deuxième et troisième quintiles subissaient pour leur part les baisses relatives les plus fortes (- 11,4 % et - 11,9 % respectivement), les résultats pour les familles des quatrième et cinquième quintiles étant intermédiaires (- 8,8 % et - 7 % respectivement). Après transferts et impôt, les pertes relatives subies par les familles des deux quintiles inférieurs sont réduites.

Les personnes seules présentent un portrait distinct des familles. Entre 1980 et 1997, les personnes seules des premier et deuxième quintiles ont bénéficié de fortes hausses relatives du revenu moyen avant transferts (+ 22,6 % et + 34,4 % respectivement). Leurs gains provenant du marché du travail se sont nettement affermis au cours de la période. À l'opposé, les personnes seules des trois derniers quintiles subissaient des baisses, considérable dans le cas du troisième quintile (- 29,9 %) et modérées dans le cas des quatrième et cinquième quintiles (- 9 % et - 5,3 % respectivement).

Graphique 25

Variation en pourcentage du revenu moyen avant transferts et du revenu moyen après impôt, par quintile, personnes seules, Québec, 1980-1997



Source : STATISTIQUE CANADA, Division de la statistique du revenu, compilations spéciales, septembre 1999.

Lorsque les variations du revenu moyen des personnes seules sont mesurées selon le concept de revenu après impôt, la relation entre ces variations et le quintile de revenu est strictement décroissante. Les personnes seules des trois quintiles inférieurs terminaient la période 1980-1997 avec une progression de leur revenu moyen après impôt (+ 27,1 %, + 13,2 %, + 2,9 % pour les personnes seules des premier, deuxième et troisième quintiles respectivement). À l'opposé, les personnes seules des quatrième et cinquième quintiles subissaient des baisses de revenu moyen après impôt (- 6,9 % et - 12,1 % respectivement). L'effet redistributif des transferts et des impôts bénéficiait aux personnes seules des trois quintiles inférieurs.

6.3 Ratio (quintile supérieur/quintile inférieur) du revenu moyen

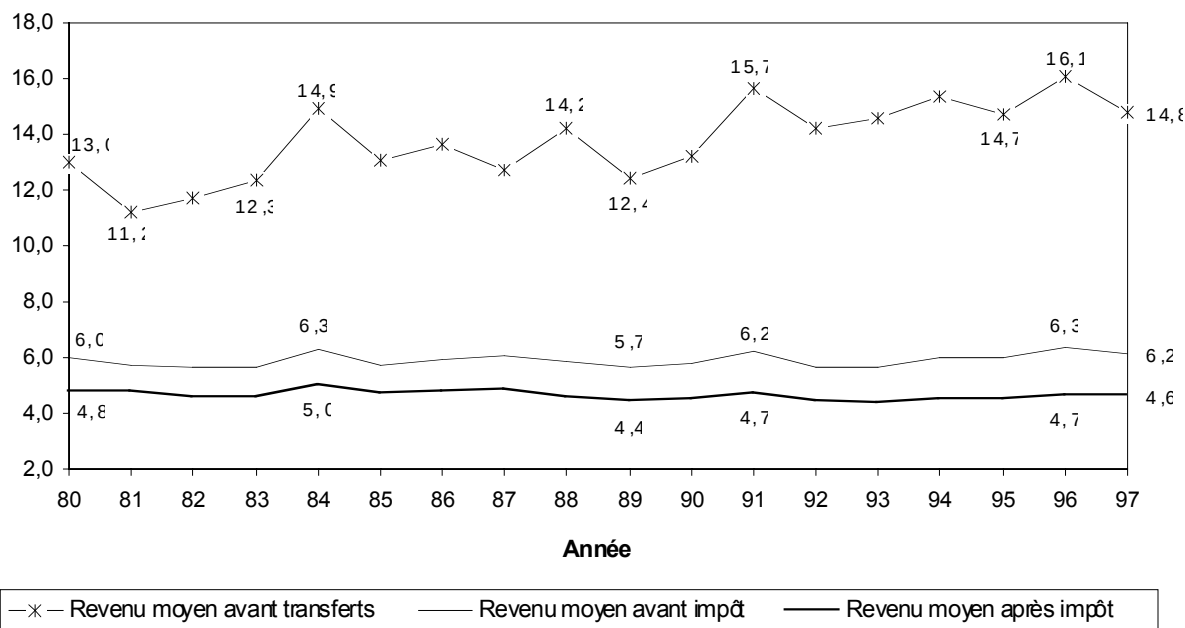
L'écart de revenu moyen des familles des quintiles supérieur et inférieur s'atténue lorsqu'il est mesuré selon le concept de revenu après impôt : les transferts et les impôts jouent leur rôle de redistribution. Par ailleurs, les disparités de revenu aux extrémités supérieure et inférieure de la distribution des revenus sont plus considérables chez les personnes seules que chez les familles.

L'écart de revenu moyen entre les familles du quintile supérieur et les familles du quintile inférieur, mesuré par le ratio obtenu en divisant le revenu moyen des familles du premier groupe par celui des familles du second groupe, dépend du concept de revenu. Cet écart mesure le nombre de dollars reçus, en moyenne, par les familles du cinquième quintile pour chaque dollar de revenu des familles du premier quintile. L'écart de revenu moyen ne tient compte que des extrémités inférieure et supérieure de la distribution des revenus. Il ne s'agit pas d'une mesure rigoureuse d'inégalité de la distribution des revenus dans son ensemble (Wolfson, 1997).

Dans le cas du revenu avant transferts, le ratio du revenu moyen des familles du cinquième quintile au regard du revenu moyen des familles du premier quintile présente une légère tendance à la hausse au cours de la période d'observation, et oscille entre 11,2 et 16,1. Les familles plus aisées ont traversé plus facilement les récessions du début des années 1980 et 1990 que les familles moins nanties : leurs gains d'emploi sont demeurés stables pendant que les autres familles subissaient des pertes plus ou moins importantes. En 1997, le revenu moyen des familles du quintile supérieur était 14,8 fois plus élevé que celui des familles du quintile inférieur, comparativement à 13 fois plus élevé en 1980. Pour chaque dollar de revenu avant transferts des familles du premier quintile, les familles du dernier quintile recevaient en moyenne 14,80 \$.

Graphique 26

Ratio du revenu moyen selon différents concepts de revenu : quintile supérieur par rapport au quintile inférieur, familles, Québec, 1980-1997



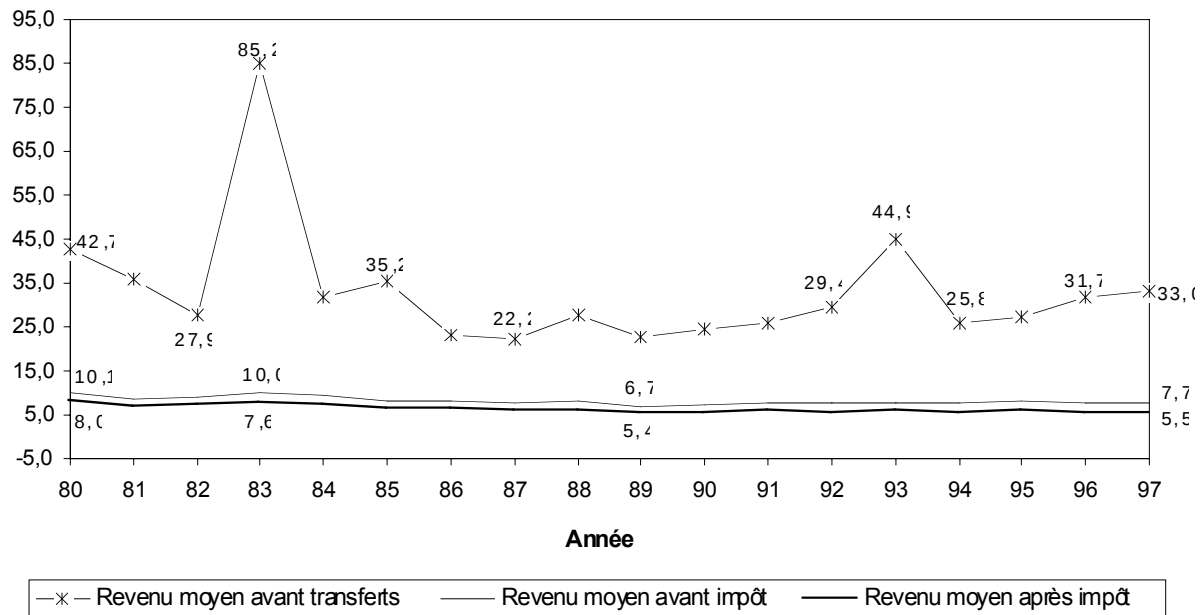
Source : STATISTIQUE CANADA, Division de la statistique du revenu, compilations spéciales, septembre 1999.

Les transferts de l'État versés aux familles diminuent ce ratio de plus de moitié. En effet, le revenu moyen avant impôt des familles du cinquième quintile ne représente plus que de 5,7 à 6,3 fois le revenu moyen avant impôt des familles du premier quintile. Les impôts réduisent encore ce ratio, mais de façon beaucoup plus modeste. Le ratio du revenu moyen après impôt, obtenu en divisant le revenu des familles du quintile supérieur par celui des familles du quintile inférieur, varie entre 4,4 et 5. Par ailleurs, les écarts de revenu des familles des quintiles supérieur et inférieur, mesurés selon les concepts de revenu moyen avant impôt et de revenu moyen après impôt, demeurent stables entre 1980 et 1997.

Les écarts de revenu sont plus marqués chez les personnes seules que chez les familles, plus particulièrement quand ils sont estimés selon le concept de revenu avant transferts. Contrairement à ce qu'on observe chez les familles, ces écarts n'affichent pas de tendance à la hausse. Sauf en 1980, 1983 et 1993, les personnes seules du quintile supérieur reçoivent entre 22 \$ et 35 \$ pour chaque dollar de revenu des personnes seules du quintile inférieur. Le chiffre de 85,2 pour l'année 1983 doit être considéré comme une observation extrême, le revenu moyen avant transferts des personnes seules du premier quintile étant cette année-là anormalement faible.

Graphique 27

Ratio du revenu moyen selon différents concepts de revenu : quintile supérieur par rapport au quintile inférieur, personnes seules, Québec, 1980-1997



Source : STATISTIQUE CANADA, Division de la statistique du revenu, compilations spéciales, septembre 1999.

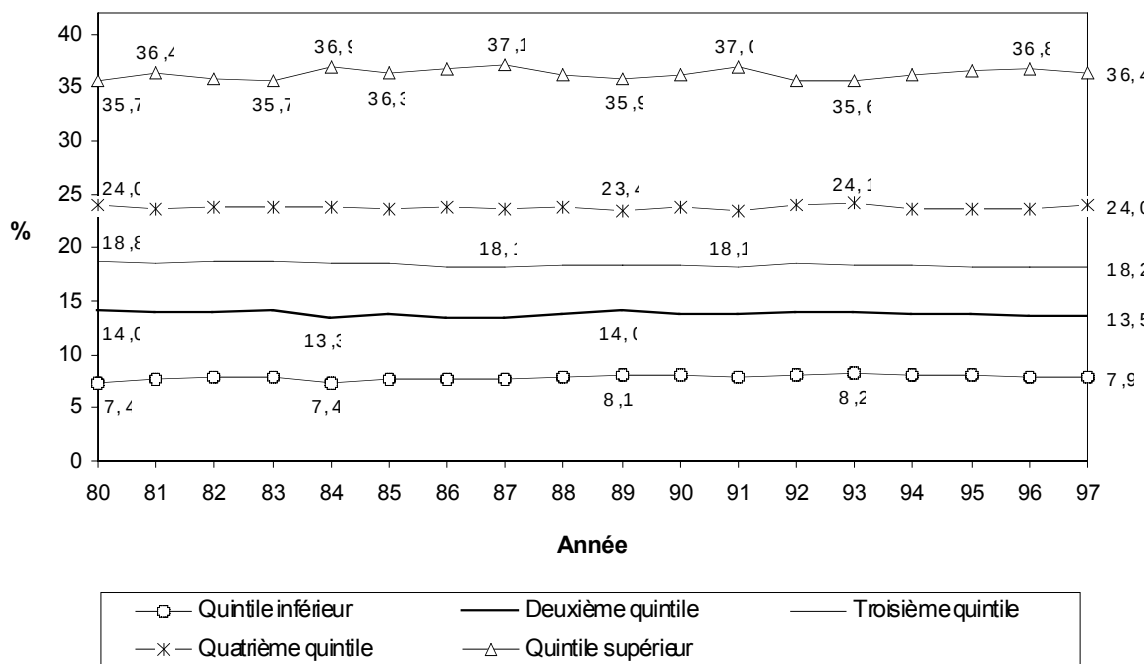
Lorsqu'ils sont mesurés selon le concept de revenu avant impôt ou selon le concept de revenu après impôt, les écarts de revenu des personnes seules des quintiles supérieur et inférieur prennent des proportions réduites. Toutefois, ces écarts restent grands comparativement aux écarts de revenu relatifs aux familles (ils varient entre 6,7 et 10,1 lorsqu'ils sont calculés selon le concept de revenu avant impôt, et entre 5,4 et 8 s'ils se fondent sur le concept de revenu après impôt). En outre, contrairement à ce qu'on observe chez les familles, ces écarts affichent une tendance appréciable à la baisse.

6.4 Répartition en pourcentage du revenu moyen après impôt par quintile

La répartition en pourcentage du revenu après impôt des unités familiales, par quintile, fournit une autre estimation des écarts des revenus entre les unités familiales. La disparité des revenus après impôt s'est atténuée chez les personnes seules au cours de la période observée alors que, chez les familles, la situation est demeurée relativement stable.

Graphique 28

Répartition en pourcentage du revenu après impôt des familles, par quintile,
Québec, 1980-1997



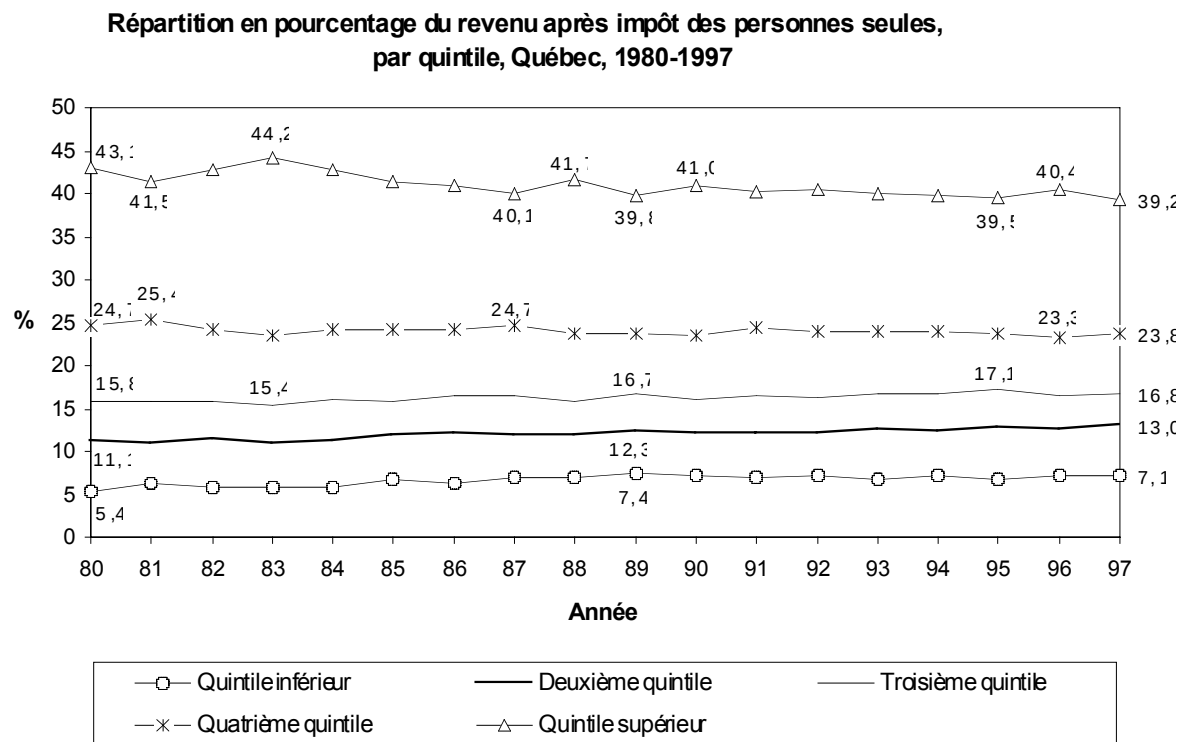
Source : STATISTIQUE CANADA, Division de la statistique du revenu, compilations spéciales, septembre 1999.

La répartition en pourcentage du revenu après impôt des familles par quintile présente de légères tendances à la hausse de la part du revenu des premier (+ 7 %) et dernier quintiles (+ 2 %), et de faibles tendances à la baisse des parts correspondantes des familles des deuxième (- 4 %) et troisième quintiles (- 3 %). Cependant, ces différences sont minimes et nous ne disposons pas d'éléments qui permettent d'évaluer la significativité statistique des écarts. Ces résultats doivent donc être interprétés avec prudence. La part du revenu des familles du quatrième quintile demeure stable. En 1997, la tranche de 20 % des familles dont le revenu était le plus élevé se partageaient 36,4 % du revenu après impôt, alors que la tranche de 20 % des familles à plus faible revenu en récoltaient à peine 7,9 %. Les parts de revenu des familles des deuxième, troisième et quatrième quintiles représentaient 13,5 %, 18,2 % et 24 % respectivement.

Chez les personnes seules, la part du revenu après impôt du quintile supérieur variait entre 39,2 % et 44,2 %, reculant d'environ 4 points de pourcentage (soit une diminution de l'ordre de 9 %) entre 1980 et 1997. Une diminution plus modeste, de l'ordre de 4 %, est observée chez les personnes seules du quatrième quintile. À l'opposé, les parts du revenu après impôt des personnes seules des trois quintiles inférieurs augmentaient de façon appréciable au cours de la même période : elles passaient de 5,4 % à 7,1 % chez les personnes seules du premier quintile, de 11,1 % à 13 % chez celles du deuxième quintile et de 15,8 % à 16,8 % chez celles du troisième quintile, soit des augmentations respectives de l'ordre de 31 %, 17 % et 6 %. Les parts de revenu des personnes seules

des trois quintiles inférieurs se situaient légèrement au-dessous des parts de revenu dont bénéficiaient les familles des trois quintiles correspondants. Les parts du revenu après impôt des personnes seules du quintile supérieur se situaient quant à elles nettement au-dessus de celles des familles du même quintile.

Graphique 29



Source : STATISTIQUE CANADA, Division de la statistique du revenu, compilations spéciales, septembre 1999.

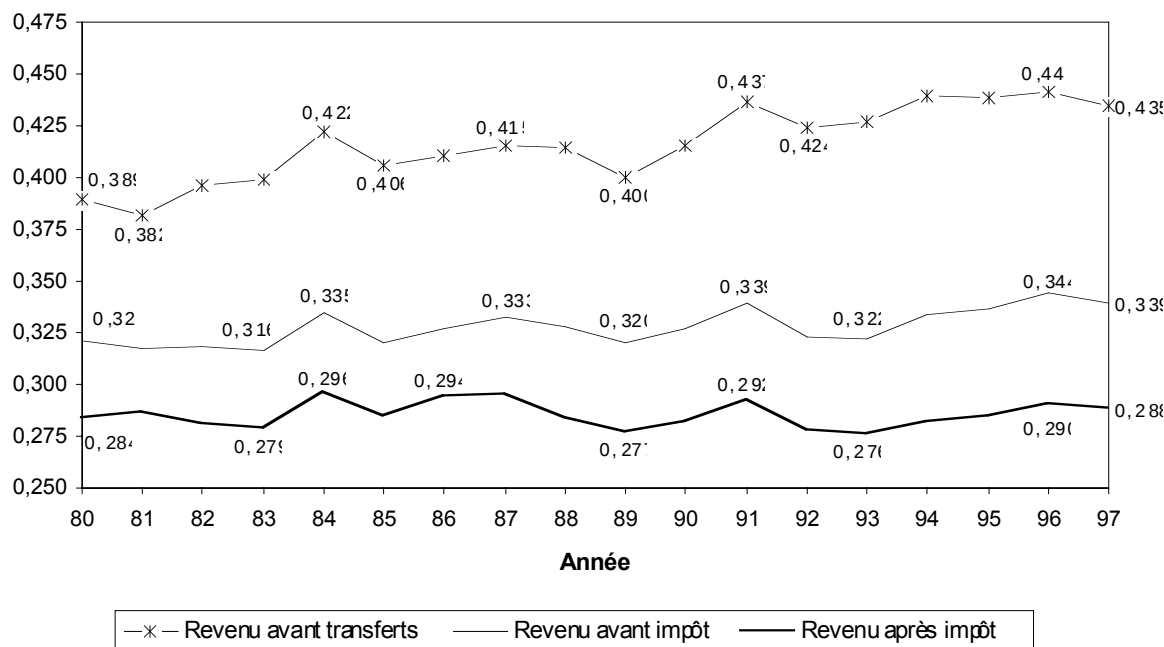
6.5 Coefficient de Gini, Québec

L'inégalité des revenus, telle qu'elle est mesurée par le coefficient de Gini, est plus élevée lorsqu'elle est basée sur le concept de revenu avant transferts, et plus faible lorsqu'elle est fondée sur le concept de revenu après impôt. Quel que soit le concept de revenu utilisé, l'inégalité des revenus mesurée par le coefficient de Gini est systématiquement plus importante chez les personnes seules que chez les familles. En outre, les tendances de l'inégalité des revenus des familles et des personnes seules diffèrent.

Le coefficient de Gini est une mesure synthétique de l'inégalité des revenus. Il prend des valeurs entre 0 et 1, où la valeur 0 signifie que toutes les unités familiales reçoivent une part égale du revenu et la valeur 1, qu'une seule unité familiale reçoit la totalité des revenus. De façon générale, le coefficient de Gini augmente quand l'inégalité des revenus s'accroît et diminue quand l'inégalité des revenus régresse (Love et Poulin, 1991, p. 61).

Graphique 30

**Coefficient de Gini selon le revenu avant transferts,
le revenu avant impôt et le revenu après impôt,
familles, Québec, 1980-1997**



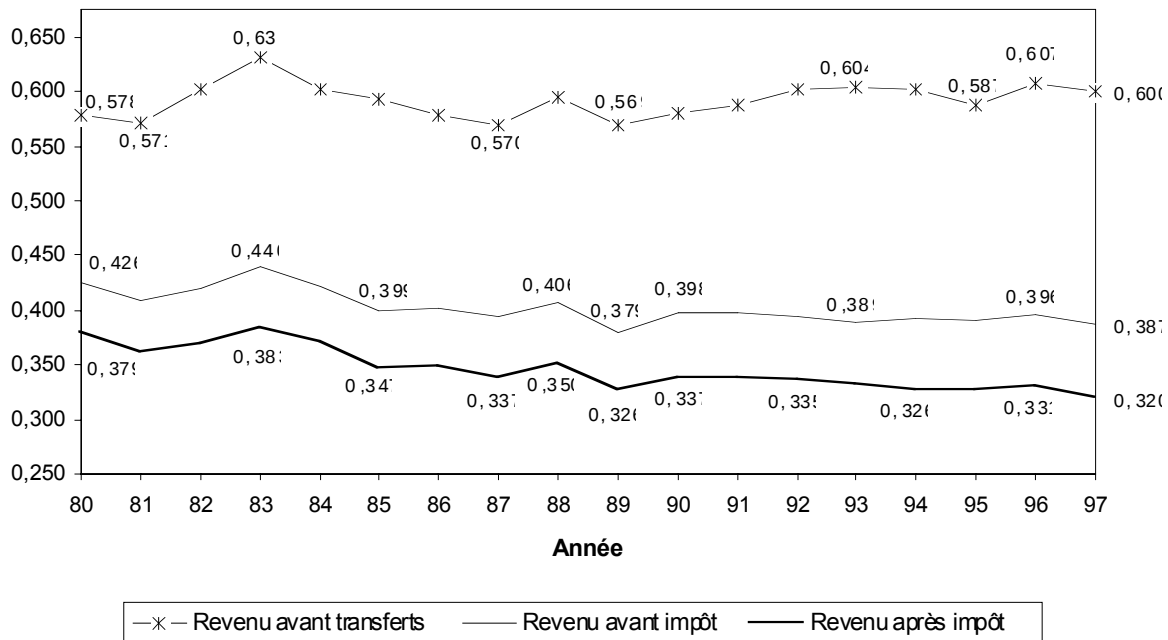
Source : STATISTIQUE CANADA, Division de la statistique du revenu, compilations spéciales, septembre 1999.

Chez les familles, l'inégalité des revenus avant transferts s'aggrave au cours de la période d'observation : le coefficient de Gini atteint 0,435 en 1997 alors qu'il se chiffrait à 0,389 en 1980 (une hausse de près de 12 %). La progression du coefficient de Gini est modérée (de l'ordre de 6 %) lorsqu'il est calculé selon le concept de revenu avant impôt. Par ailleurs, l'inégalité des revenus après impôt est relativement stable : le coefficient de Gini oscille entre 0,276 et 0,296 au cours de la période d'observation.

Chez les personnes seules, on observe une hausse de moins de 4 % du coefficient de Gini calculé selon le revenu avant transferts, qui passe de 0,578 à 0,600 entre 1980 et 1997. Cependant, le coefficient de Gini basé sur le revenu avant impôt régresse de 9 % au cours de la période d'observation et le coefficient de Gini fondé sur le revenu après impôt recule de 16 %, se situant à 0,320 en 1997 alors qu'il atteignait 0,379 en 1980. L'inégalité des revenus est plus prononcée chez les personnes seules que chez les familles, mais la situation relative des personnes seules s'améliore au cours de la période 1980-1997.

Graphique 31

**Coefficient de Gini selon le revenu avant transferts,
le revenu avant impôt et le revenu après impôt,
personnes seules, Québec, 1980-1997**



Source : STATISTIQUE CANADA, Division de la statistique du revenu, compilations spéciales, septembre 1999.

Chez les familles et les personnes seules, les récessions du début des années 1980 et 1990 ont provoqué une progression du coefficient de Gini fondé sur le revenu avant transferts : l'affaiblissement du marché du travail a touché plus fortement les travailleurs moins qualifiés ou moins expérimentés. S'il diminue dans la deuxième moitié des années 1980, notamment chez les personnes seules, le coefficient de Gini calculé à partir du revenu avant transferts demeure stable pendant la deuxième moitié des années 1990 en raison du marché du travail plutôt atone.

6.6 Coefficient de Gini, provinces canadiennes

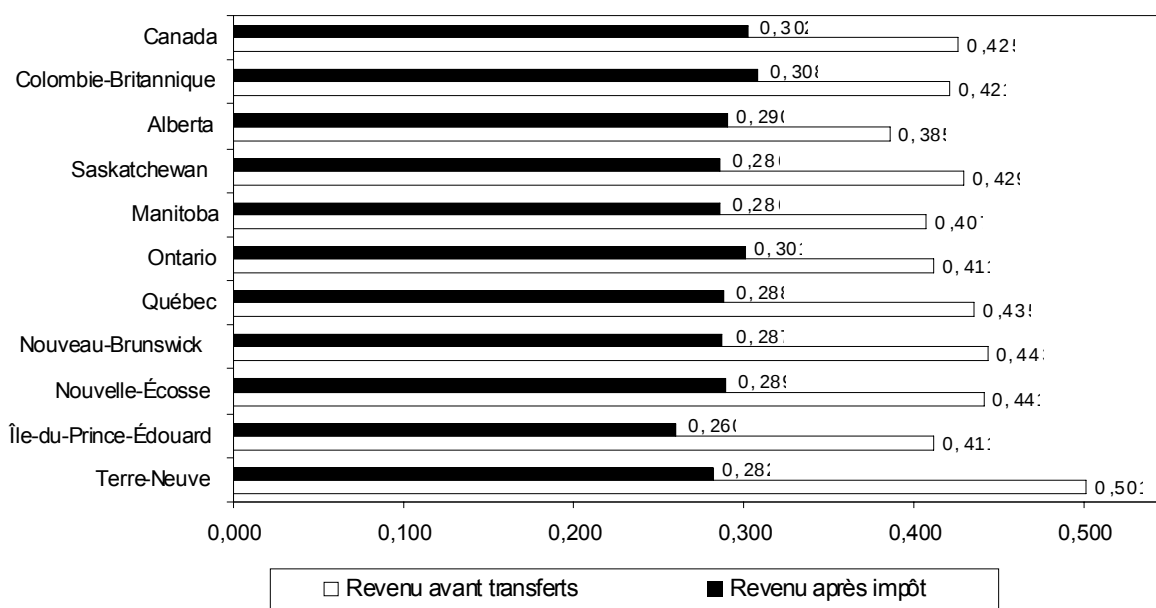
Parmi les provinces canadiennes, l'Alberta enregistre la meilleure performance en termes d'inégalité des revenus avant transferts des familles et des personnes seules. Pour sa part, le Québec se trouve dans une position médiane comparativement aux autres provinces canadiennes. Il offre toutefois une meilleure performance en termes d'inégalité des revenus après impôt : au Québec, les transferts et la fiscalité réussissent, mieux que dans d'autres provinces, à améliorer la situation absolue et relative des familles et des personnes seules moins nanties.

En 1997, le coefficient de Gini calculé à partir du revenu après impôt des familles varie entre 0,260 et 0,308 selon la province. L'Île-du-Prince-Édouard, qui affiche le taux de faible revenu le plus bas, réussit également la meilleure performance en termes de

répartition des revenus. Si, à première vue, le Québec semble occuper le sixième rang, avec un coefficient de Gini égal à 0,288, celui-ci n'est pas significativement différent d'un point de vue statistique des coefficients de Gini des autres provinces, mises à part l'Île-du-Prince-Édouard, l'Ontario et la Colombie-Britannique. En effet, au mieux, seuls les deux premiers chiffres du coefficient de Gini ont une certaine fiabilité statistique (Wolfson, 1997, p. 12). Par conséquent, le Québec et six autres provinces se situent *ex æquo* au deuxième rang, après l'Île-du-Prince-Édouard et avant l'Ontario et la Colombie-Britannique.

Graphique 32

Coefficient de Gini calculé selon le revenu avant transferts et le revenu après impôt, par province, familles, 1997



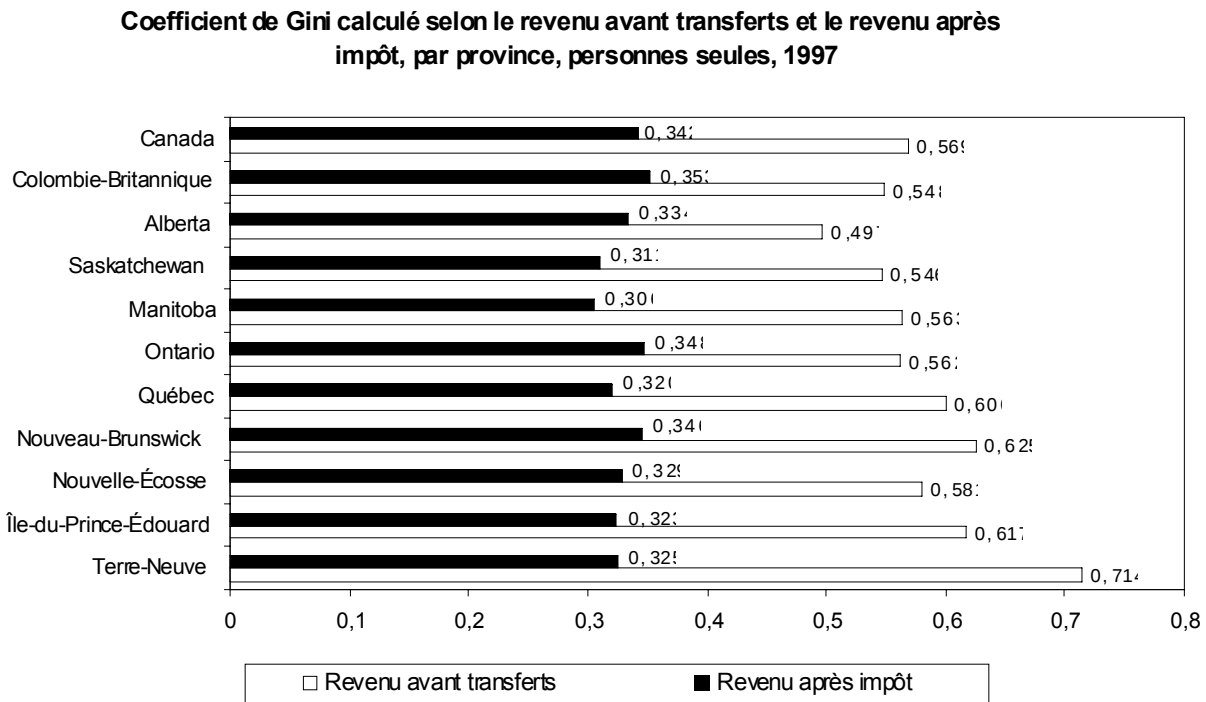
Source : STATISTIQUE CANADA, Division de la statistique du revenu, compilations spéciales, septembre 1999.

Le portrait est différent quand on s'attache à l'inégalité des revenus des familles avant transferts. En 1997, le coefficient de Gini calculé à partir du revenu avant transferts varie entre 0,385 et 0,501 selon la province, un intervalle de variation relativement étendu comparativement à celui qui est fondé sur le revenu après impôt. L'Alberta est la province où l'inégalité des revenus avant transferts est la plus faible, suivie d'assez près par le Manitoba, l'Île-du-Prince-Édouard et l'Ontario. Dans ces provinces, le marché du travail génère des écarts de gains plus modérés qu'ailleurs au Canada. Le Québec se place à l'avant-dernier rang, *ex æquo* avec la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. Terre-Neuve arrive au dernier rang, avec un coefficient de Gini qui dépasse très largement celui des autres provinces.

Dans toutes les provinces, le coefficient de Gini relatif aux personnes seules, qu'il soit calculé selon le revenu après impôt ou selon le revenu avant transferts, est nettement plus élevé que chez les familles. Il varie entre 0,306 et 0,353 lorsqu'il est mesuré selon

le revenu après impôt, et entre 0,497 et 0,714 lorsqu'il est basé sur le revenu avant transferts. L'inégalité des revenus avant transferts ou après impôt est plus considérable chez les personnes seules que chez les familles dans chacune des provinces canadiennes.

Graphique 33



Source : STATISTIQUE CANADA, Division de la statistique du revenu, compilations spéciales, septembre 1999.

Le Manitoba et la Saskatchewan sont les provinces où l'inégalité des revenus après impôt des personnes seules est la plus faible. Le Québec se situe au deuxième rang, *ex æquo* avec l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse. Comme dans le cas des familles, l'Ontario et la Colombie-Britannique offrent la pire performance.

Chez les personnes seules, l'Alberta affiche le plus faible coefficient de Gini (0,497) avant transferts. Le Québec suit d'assez loin avec un coefficient de 0,600 et Terre-Neuve présente à nouveau et de loin la plus mauvaise performance à ce chapitre.

6.7 Comparaison entre le Québec et le Canada²⁶

Quel que soit le concept de revenu, les tendances du revenu moyen de l'ensemble des unités familiales au Canada sont comparables à celles qui sont observées au Québec, le revenu moyen étant toutefois systématiquement plus élevé au Canada. Par exemple, en 1997, le revenu moyen après impôt en dollars constants de 1997 était de 32 488 \$ au Québec et de 37 278 \$ au Canada.

Les variations du revenu moyen avant transferts et du revenu moyen après impôt des familles et des personnes seules par quintile sont généralement moins marquées au Canada qu'au Québec. De façon générale, ces variations ont le même signe, qu'elles portent sur les données québécoises ou qu'elles couvrent l'ensemble du Canada.

L'écart de revenu moyen entre les familles du quintile supérieur et celles du quintile inférieur est moins grand au Canada qu'au Québec lorsqu'il est fondé sur le revenu avant transferts : le marché du travail canadien engendre des écarts de revenu moindres entre les familles les plus favorisées et les familles moins nanties, comparativement à la situation québécoise. Toutefois, ces écarts aux extrémités de la distribution des revenus sont légèrement plus faibles au Québec qu'au Canada lorsqu'ils sont basés sur le revenu avant impôt ou sur le revenu après impôt. Cela est vrai également dans le cas des personnes seules.

Ainsi, les transferts et la fiscalité sont plus favorables aux familles et aux personnes seules à faible revenu au Québec que dans l'ensemble canadien. Ce constat est généralement confirmé par les données sur la répartition du revenu après impôt, selon le quintile. En effet, de façon générale, la part du revenu après impôt des familles du quintile supérieur est plus élevée au Canada qu'au Québec, et les parts correspondantes des premier et deuxième quintiles, plus petites. Cela reste vrai chez les personnes seules, sauf pour la part du revenu du quintile supérieur qui a décru de façon appréciable au Québec depuis 1980 et qui se situe légèrement sous les valeurs canadiennes correspondantes depuis 1993 seulement.

Compte tenu de la variabilité d'échantillonnage, les coefficients de Gini relatifs aux familles québécoises et canadiennes diffèrent peu, quel que soit le concept de revenu sur lequel ils se fondent. Dans le cas des personnes seules, les valeurs pour le Québec et le Canada sont comparables lorsque le coefficient de Gini est calculé à partir du revenu avant impôt ou du revenu après impôt. Lorsqu'il est basé sur le revenu avant transferts, les valeurs québécoises sont systématiquement plus élevées que les valeurs canadiennes correspondantes. La distribution des revenus provenant du marché du travail semble globalement plus inégalitaire au Québec qu'au Canada dans son ensemble.

²⁶ À titre informatif, les graphiques relatifs au Canada dans son ensemble sont présentés en annexe. La numérotation de ceux-ci est la même que celle des graphiques spécifiques au Québec, sauf pour l'ajout du suffixe C.

Chapitre 7

La dynamique du faible revenu

7.1 Perspectives

Le présent rapport dresse un portrait nécessairement incomplet de la situation du faible revenu et de l'inégalité des revenus au Québec. En effet, il adopte un point de vue exclusivement statique et ne tient pas compte des aspects dynamiques du faible revenu et de l'inégalité des revenus.

Par exemple, on sait qu'au Québec, le taux de faible revenu des personnes dans les familles était pratiquement le même en 1996 et en 1997, soit 12,2 % et 12,1 % respectivement. Mais on ne sait pas si ce sont les mêmes personnes qui étaient en situation de faible revenu en 1996 et en 1997, ou si la population des personnes qui vivaient dans les familles ayant un faible revenu s'était totalement renouvelée entre ces deux années. La réalité se situe vraisemblablement entre ces deux extrêmes, c'est-à-dire qu'une partie de la population sous le seuil de faible revenu en 1996 ne l'était plus en 1997 et avait été remplacée par des personnes pour qui le fait d'avoir un faible revenu était une situation nouvelle en 1997.

Mais quels sont les chiffres ? Par exemple, quelle proportion de la population en situation de faible revenu en 1996, ne l'était pas en 1995 et en étaient sortie en 1997 ? S'il s'agit d'une part significative de la population, cela montre qu'il y a une forte rotation de la population sous le seuil de faible revenu et que cette situation est généralement de courte durée. Si, au contraire, une proportion importante de la population en situation de faible revenu en 1996 l'était déjà en 1995 et le demeurerait en 1997, cela témoigne de la persistance du faible revenu. Par ailleurs, la possibilité existe que les personnes aient un faible revenu durant de courtes périodes, mais de façon répétée.

De la même façon, les mesures d'inégalité des revenus qui se fondent sur le revenu annuel, par exemple la part du revenu par quintile ou le coefficient de Gini, ne révèlent rien de la dynamique de l'inégalité des revenus. Pour une distribution des revenus donnée, le problème d'inégalité des revenus dépend notamment de la mobilité des unités familiales au sein de cette distribution. Considérons deux cas extrêmes : dans le premier, les unités familiales conservent leur position relative d'une année à l'autre; dans le deuxième, toutes les unités familiales changent de position chaque année, chacune d'entre elles passant un an dans chacun des quintiles de la distribution des revenus. Le jugement qu'on portera sur l'ampleur de l'inégalité des revenus sera évidemment différent selon que le premier ou le second cas s'applique.

En d'autres mots, l'incidence du faible revenu ne révèle rien sur la dynamique du faible revenu. Un taux donné de faible revenu peut correspondre aussi bien à une situation de faible revenu qui soit persistante ou de courte durée, occasionnelle ou à répétition. Évidemment, selon le cas qui s'applique, les conséquences pour les personnes et les familles frappées par le faible revenu ne sont pas les mêmes. Par exemple, si les enfants vivent dans une famille ayant un faible revenu pendant une longue période, les conséquences sur leur développement sont nécessairement plus graves que s'ils ne connaissent cette situation que de façon transitoire.

Évidemment, les politiques publiques devront tenir compte de la nature du faible revenu. Si le faible revenu est de courte durée ou occasionnel, des politiques ponctuelles de soutien du revenu peuvent être appropriées. Si, au contraire, le faible revenu est persistant ou à répétition, il faut vraisemblablement envisager des politiques qui soutiennent les personnes et les familles dans une démarche de formation, d'intégration au marché du travail ou de réorientation professionnelle.

7.2 Les études sur des données québécoises

Les seules données dont on dispose pour le Québec portent sur les flux d'entrée et de sortie du faible revenu après impôt entre 1993 et 1994, calculés à partir de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu par Noreau et autres (1997, p. 32)²⁷. Sur l'ensemble de la population québécoise, 12,9 % des personnes étaient en situation de faible revenu au cours de 1993 et 1994, 2,9 % en étaient sorties en 1994, 4,9 % y étaient entrées, et 79,3 % n'avaient pas connu de période de faible revenu au cours de ces deux années. Notons que, pour l'ensemble du Canada, la proportion des personnes sous le seuil de faible revenu en 1993 et 1994 était de 8,5 %, soit 4,5 points de pourcentage de moins qu'au Québec qui offrait la pire performance à cet égard. L'Ontario présentait le taux le plus bas, soit 5,5 %.

7.3 Les études sur les données canadiennes

À partir des données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu pour les années 1993-1996, Drolet et Morissette (1999) estiment qu'au Canada, la probabilité d'exposition continue au faible revenu après impôt²⁸ pendant les quatre années de l'enquête est faible chez les personnes de 65 ans ou plus (2 %), plus élevée chez les enfants d'âge préscolaire (6 %), et considérable chez les personnes seules (22 %) et chez les personnes dans les familles monoparentales (20 %). Pour la population canadienne en général, cette probabilité était estimée à 5 %.

Si l'incidence du faible revenu de la population canadienne était d'environ 11 % en 1993, la probabilité d'être exposé au faible revenu à un moment donné au cours de la période 1994-1996 atteignait 18 % (10 % chez les personnes de 65 ans ou plus, 29 % chez les enfants d'âge préscolaire, 43 % chez les personnes seules et les personnes dans les familles monoparentales).

Par ailleurs, parmi les personnes qui avaient vécu pour la première fois une situation de faible revenu en 1994, 54 % en étaient sorties en 1995, mais 30 % d'entre elles étaient demeurées dans cette situation pendant trois ans ou plus. Les auteurs en concluent que, si le taux de roulement est substantiel, on observe également une persistance élevée du faible revenu au Canada²⁹.

²⁷ Statistique Canada diffusera des données de cette nature, pour le Canada et les provinces, et pour les années de revenu 1993 à 1998, vers la fin de l'année 2000.

²⁸ Les probabilités sont obtenues par l'estimation d'un modèle Logit.

²⁹ Laroche (1997, 1998) étudie la persistance du faible revenu au cours de la période 1982-1993 à partir de données administratives, mais son étude se base sur le revenu avant impôt.

Webber et autres (1999) montrent qu'en 1996, environ le tiers de la population canadienne ne se trouvait pas dans le même quintile de revenu qu'en 1995. Parmi ces personnes, 8 sur 10 se trouvaient dans le quintile qui précédait ou suivait leur position initiale. Les mouvements entre les quintiles supérieur et inférieur étaient rares : ils étaient le fait de moins de 1 % de la population canadienne.

7.4 Les études sur les données internationales

Il existe une vaste documentation d'ordre international, notamment étasunienne, sur la dynamique du faible revenu. Bien qu'il ne soit pas dans notre mandat d'en faire la revue, mentionnons simplement que certaines de ces études visent à décrire la dynamique du faible revenu, notamment à partir du calcul de fréquences des personnes ou des familles qui sont en situation de faible revenu de façon temporaire ou chronique, ou qui se trouvent sous le seuil de faible revenu de façon occasionnelle ou répétée au cours d'une période donnée. C'est le cas entre autres des études de Naifeh (1998) et de Eller (1996) du Census Bureau des États-Unis.

D'autres études, plus analytiques, s'attachent à établir les déterminants du faible revenu et cherchent à mesurer à l'aide de modèles économétriques la durée des périodes de faible revenu, le taux de sortie des épisodes de faible revenu ou encore la probabilité de connaître des épisodes multiples de faible revenu. Pour les États-Unis, mentionnons les études de Duncan (1984), de Bane et Ellwood (1986), et de Stevens (1994, 1995). Ces études concluent au caractère généralement transitoire de la situation de faible revenu, le taux de renouvellement de la population qui a un faible revenu n'étant toutefois pas indépendant de la conjoncture économique.

La situation de faible revenu chronique, bien qu'elle soit plus rare, risque d'entraîner des coûts considérables, notamment sur le plan de la santé et du bien-être des populations qui la subissent. Maurin et Chambaz (1996) évoquent des travaux européens, notamment pour la Belgique, l'Irlande et les Pays-Bas, qui, comme les travaux étasuniens, suggèrent des taux de renouvellement importants de la population sous le seuil de faible revenu. Par ailleurs, s'appuyant sur des données françaises, ces auteurs montrent que la pauvreté est plus particulièrement transitoire au début du cycle de vie et que le risque de devenir pauvre est moins sensible à la conjoncture économique que le taux de sortie de la pauvreté.

Conclusion

Quelques résultats importants

Cette étude montre que, parmi les personnes vivant dans une famille, ce sont les enfants de moins de 18 ans qui présentent les taux de faible revenu après impôt les plus élevés au cours de la période d'observation et que leur situation s'est légèrement détériorée entre 1980 et 1997. À l'opposé, les personnes de 65 ans ou plus dans les familles affichent les taux de faible revenu après impôt les plus bas durant presque toute cette période. Les taux de faible revenu après impôt des personnes seules sont, pour leur part, nettement plus élevés que les taux correspondants des personnes dans les familles.

Entre 1980 et 1997, seules les personnes de 65 ans ou plus (dans les familles ou vivant seules) connaissaient une baisse de leur taux de faible revenu après impôt. Dans le cas des personnes de 65 ans ou plus qui vivaient seules, cette diminution est considérable. Toutefois, en 1997, comparativement aux personnes dans les familles, l'incidence du faible revenu après impôt de ces personnes demeurait élevée : deux fois plus que chez les enfants de moins de 18 ans et douze fois plus que chez les personnes de 65 ans ou plus dans les familles.

Parmi les personnes seules, ce sont généralement les personnes de moins de 25 ans et celles de 55 à 64 ans qui étaient les plus touchées par le faible revenu, notamment pendant les années 1990. À l'opposé, les personnes seules de 25 à 44 ans étaient généralement les moins menacées par le faible revenu au cours de la période d'observation. Comparativement aux autres personnes seules, celles qui avaient 65 ans ou plus connaissaient des taux de faible revenu intermédiaires.

Le risque de faible revenu des personnes et des familles dépend de leur position sur le marché du travail. Par exemple, le nombre de personnes gagnant un revenu est un facteur déterminant du risque de faible revenu des familles. Les familles monoparentales dirigées par une femme y sont le plus exposées, même lorsqu'elles gagnent un revenu. Les familles biparentales avec un seul soutien présentent également un taux de faible revenu après impôt relativement élevé.

La situation de faible revenu peut être plus ou moins grave. L'écart entre le revenu d'une personne ou d'une famille qui a un faible revenu et le seuil de faible revenu s'y rattachant est un indicateur de la gravité de la situation relative au faible revenu. Les enfants de moins de 18 ans, les personnes seules de moins de 65 ans et les familles monoparentales dirigées par une femme vivent, plus souvent qu'à leur tour, une situation de faible revenu grave.

Entre 1980 et 1997, chez les familles et chez les personnes seules, la fréquence du faible revenu était systématiquement plus forte au Québec qu'au Canada. Par ailleurs, au cours de la même période, les familles québécoises étaient généralement les plus à risque, et les familles de l'Ontario étaient les plus à l'abri du faible revenu, comparativement aux familles des autres régions canadiennes. Dans le cas des personnes seules, le Québec offrait systématiquement et de loin la pire performance parmi l'ensemble des régions canadiennes. Bien que ces comparaisons soient fragiles,

en raison de la façon de calculer les seuils de faible revenu qui, à toutes fins utiles, ne tiennent pas compte des écarts de coût de la vie entre les diverses régions du pays, les chiffres concernant les personnes seules sont éloquentes.

Les résultats touchant l'inégalité des revenus montrent que les transferts et les impôts jouent bien leur rôle redistributif. Chez les familles et chez les personnes seules, et pour toute la période d'observation, l'inégalité des revenus mesurée par le coefficient de Gini est plus élevée lorsque basée sur le concept de revenu avant transferts et plus faible lorsque fondée sur le concept de revenu après impôt. En outre, quel que soit le concept de revenu utilisé, l'inégalité des revenus est systématiquement plus importante chez les personnes seules que chez les familles.

Entre 1980 et 1997, l'inégalité des revenus avant transferts des familles s'aggravait de façon significative. Cependant, la progression de l'inégalité des revenus est minime lorsqu'elle est basée sur le concept de revenu avant impôt, alors que l'inégalité des revenus après impôt demeure stable au cours de cette période.

Chez les personnes seules, on note une légère progression de l'inégalité des revenus avant transferts entre 1980 et 1997. Au cours de cette période, l'inégalité des revenus avant impôt et l'inégalité des revenus après impôt régressent, mais de façon plus marquée dans ce dernier cas.

En 1997, chez les familles et chez les personnes seules, l'inégalité des revenus après impôt au Québec se situait parmi les plus faibles de l'ensemble des provinces canadiennes. Mais, lorsqu'elle était fondée sur le concept de revenu avant transferts, elle se rangeait parmi les plus élevées. Au Québec, le marché du travail génère des écarts de gains plus accentués que dans la plupart des autres provinces canadiennes. Toutefois, les transferts et la fiscalité réussissent, mieux que dans d'autres provinces canadiennes, à améliorer la situation absolue et relative des familles et des personnes seules moins nanties.

Quelques éléments de réflexion

La tendance à la baisse de l'incidence du faible revenu chez les personnes de 65 ans ou plus résulte notamment des programmes de transferts qui visent ces personnes et de l'accessibilité accrue à des régimes de pension privés. Une étude récente de Statistique Canada (voir *Le Quotidien* du 22 décembre 1999, n° 11-001F au catalogue) montre toutefois qu'au Canada, au cours de la période 1984-1994, le taux d'adhésion à des régimes de pension d'employeurs a chuté chez les hommes de moins de 35 ans dans le secteur privé. Parallèlement, le taux d'adhésion des travailleuses à temps complet âgées de 35 à 54 ans s'est accru de façon significative. Bien sûr, il serait périlleux de prédire que ces tendances vont se maintenir dans le futur. Mais si c'était le cas, cela signifierait pour les hommes une plus grande dépendance aux REER et aux transferts gouvernementaux pour jouir d'un niveau de vie décent quand ils atteindront l'âge de la retraite. La tendance à la baisse du taux de faible revenu des hommes de 65 ans ou plus pourrait éventuellement être infléchie.

Si le retrait progressif de l'État des programmes de transferts, amorcé il y a quelques années en raison de la lutte aux déficits, devait s'accroître, cela ne serait certainement pas de bon augure pour les personnes et les familles qui en dépendent. On pourrait légitimement redouter une augmentation de l'inégalité des revenus. La participation au marché du travail n'est pas garante d'un niveau de vie décent, comme en témoignent les taux élevés de faible revenu des familles monoparentales à un soutien ayant une femme à leur tête et des familles biparentales à un soutien. L'État devrait maintenir un filet de protection pour les personnes et les familles dans le besoin. Mais les programmes d'aide aux démunis doivent être conçus de façon à ne pas engendrer un état de dépendance chronique chez ces personnes. L'investissement dans une meilleure scolarisation des jeunes, dans la lutte au décrochage scolaire, dans la formation continue des adultes ou la réorientation professionnelle vers les professions d'avenir offre des perspectives de succès durable dans la lutte au faible revenu, notamment en favorisant l'accès à des emplois plus stables et mieux rémunérés.

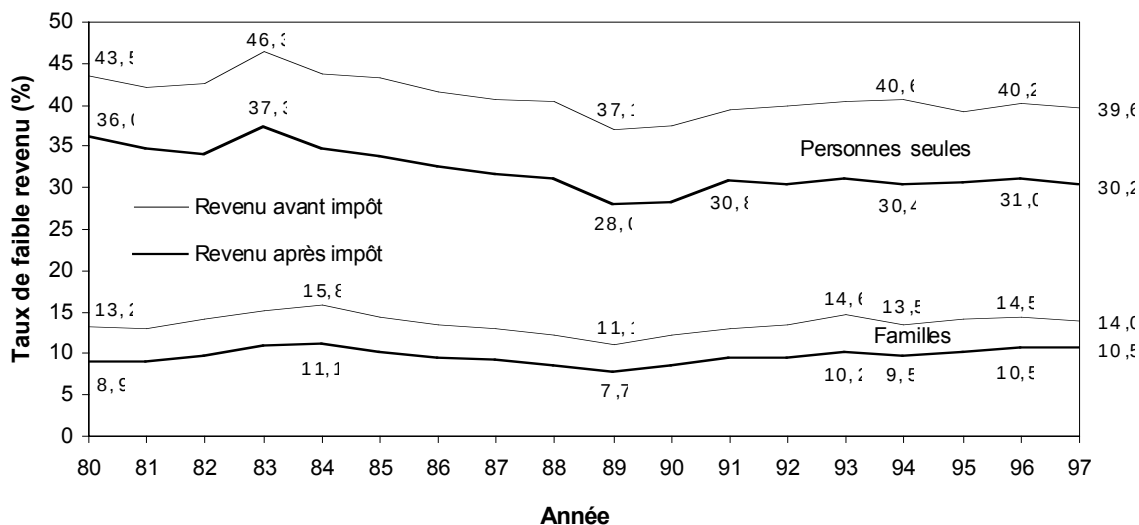
Parce que les conséquences du faible revenu transitoire et du faible revenu chronique ou à répétition ne sont pas les mêmes et parce que les politiques adaptées à chacune de ces situations diffèrent, il serait utile de mener une étude sur la dynamique du faible revenu au Québec, afin de déterminer plus précisément quelles sont les populations touchées. Quelles sont les caractéristiques des personnes et des familles en situation de faible revenu de longue durée ? Quelles sont les personnes et les familles qui connaissent des périodes de faible revenu à répétition ? Si une aide financière ponctuelle apparaît adaptée aux populations en situation de faible revenu temporaire, un investissement à plus long terme, dans la formation ou la réorientation professionnelle semble mieux adaptée aux situations de faible revenu chronique ou à répétition.

Annexe

**Graphiques correspondant aux données
pour le Canada**

Graphique 1C

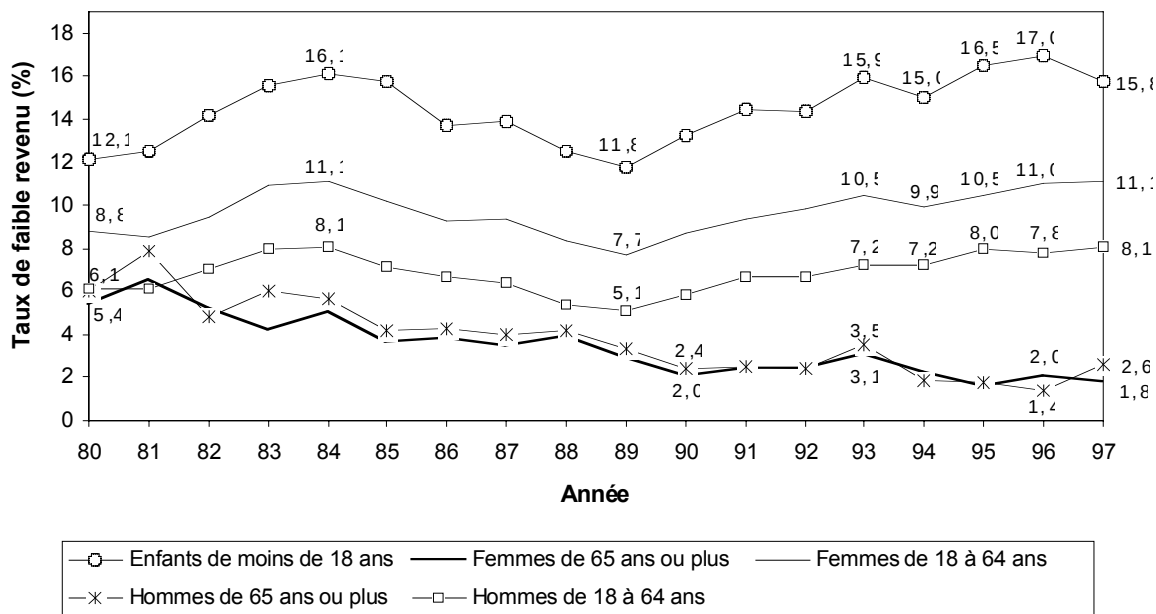
Incidence du faible revenu selon le revenu avant impôt et le revenu après impôt, familles et personnes seules, Canada, 1980-1997



Sources : STATISTIQUE CANADA, *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu, 1997*, n° 13-207-XPB au catalogue, tableau 66, 1999. STATISTIQUE CANADA, *Faible revenu après impôt, 1997*, n° 13-592-XIB au catalogue, tableau 5, 1999.

Graphique 7C

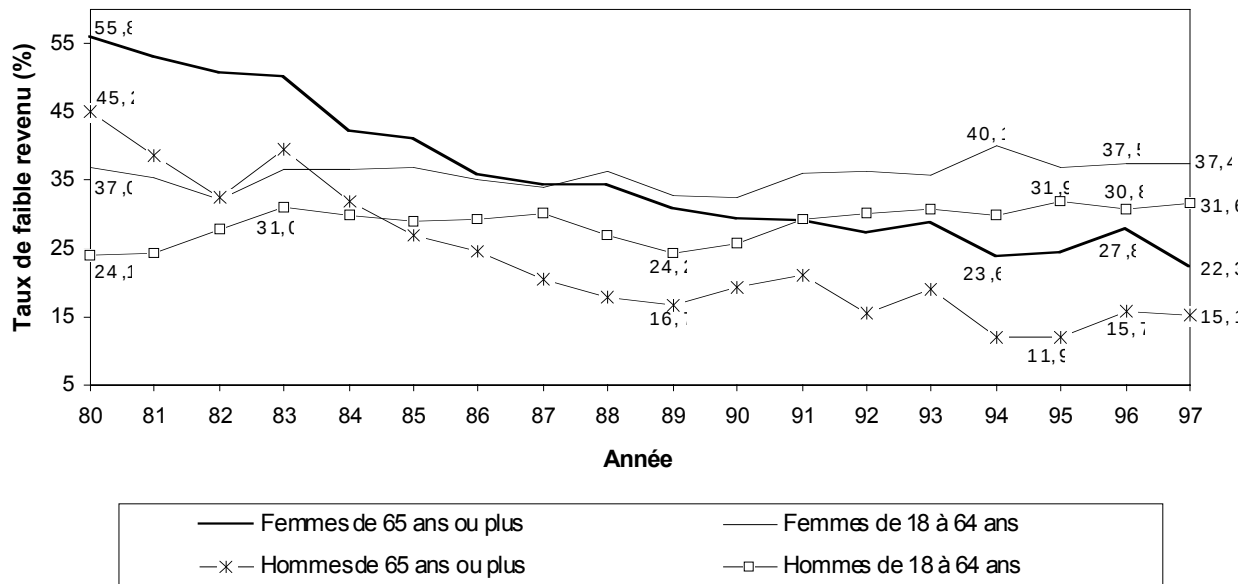
Incidence du faible revenu après impôt : personnes dans les familles selon le sexe et l'âge, Canada, 1980-1997



Source : STATISTIQUE CANADA, *Faible revenu après impôt, 1997*, n° 13-592-XIB au catalogue, tableau 3, 1999.

Graphique 8C

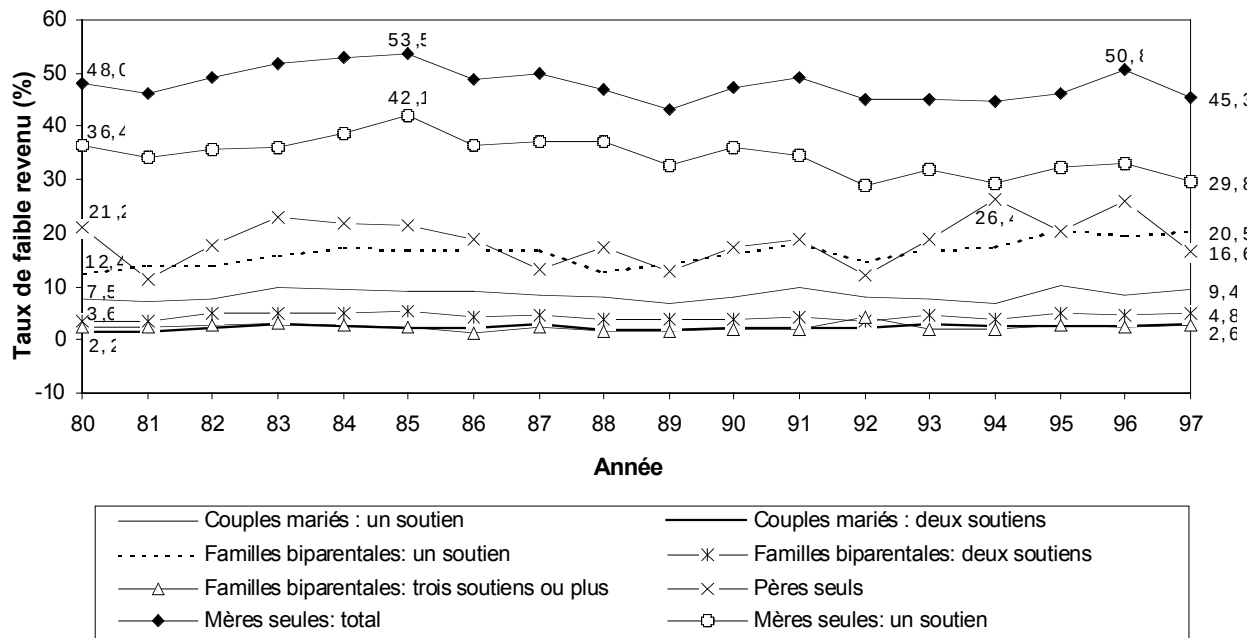
Incidence du faible revenu après impôt : personnes seules selon le sexe et l'âge, Canada, 1980-1997



Source : STATISTIQUE CANADA, *Faible revenu après impôt, 1997*, n° 13-592-XIB au catalogue, tableau 3, 1999.

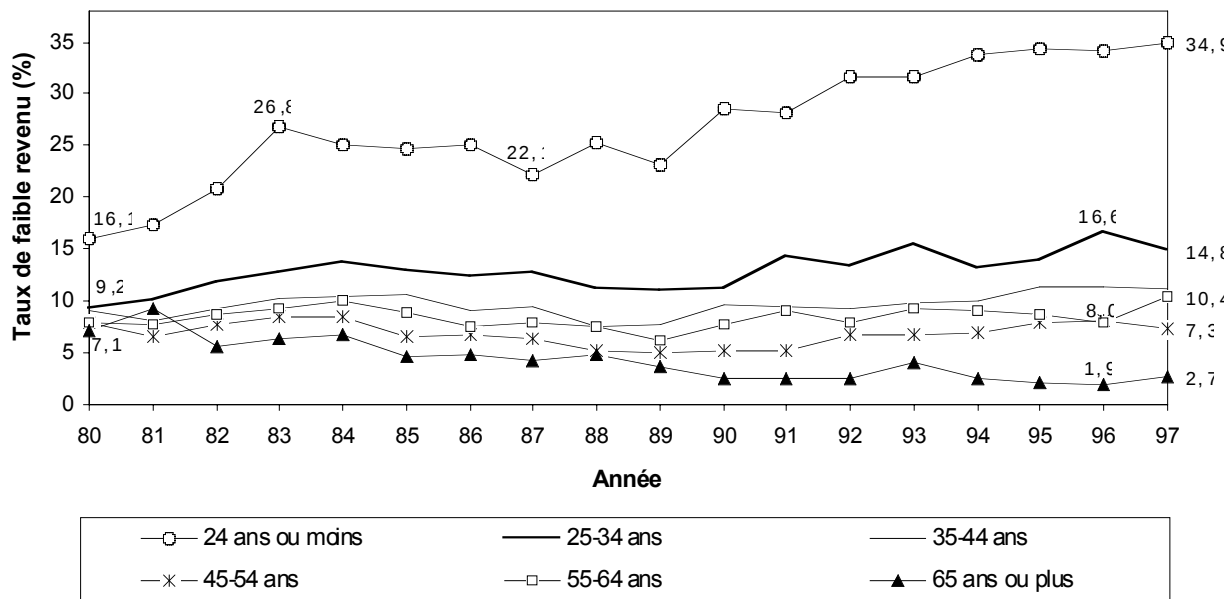
Graphique 9C

Incidence du faible revenu après impôt selon le type de famille, Canada, 1980-1997



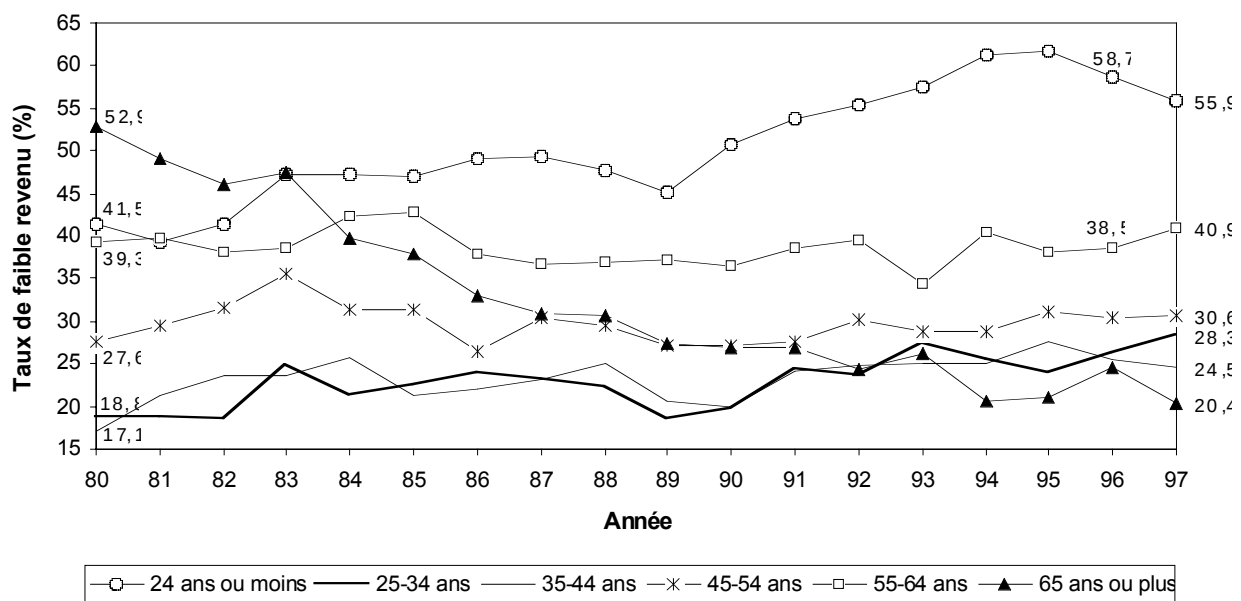
Source : STATISTIQUE CANADA, *Faible revenu après impôt, 1997*, n° 13-592-XIB au catalogue, tableau 4, 1999.

Graphique 10C

Incidence du faible revenu après impôt selon l'âge du chef de famille,
Canada, 1980-1997

Source : STATISTIQUE CANADA, *Faible revenu après impôt, 1997*, n° 13-592-XIB au catalogue, tableau 5, 1999.

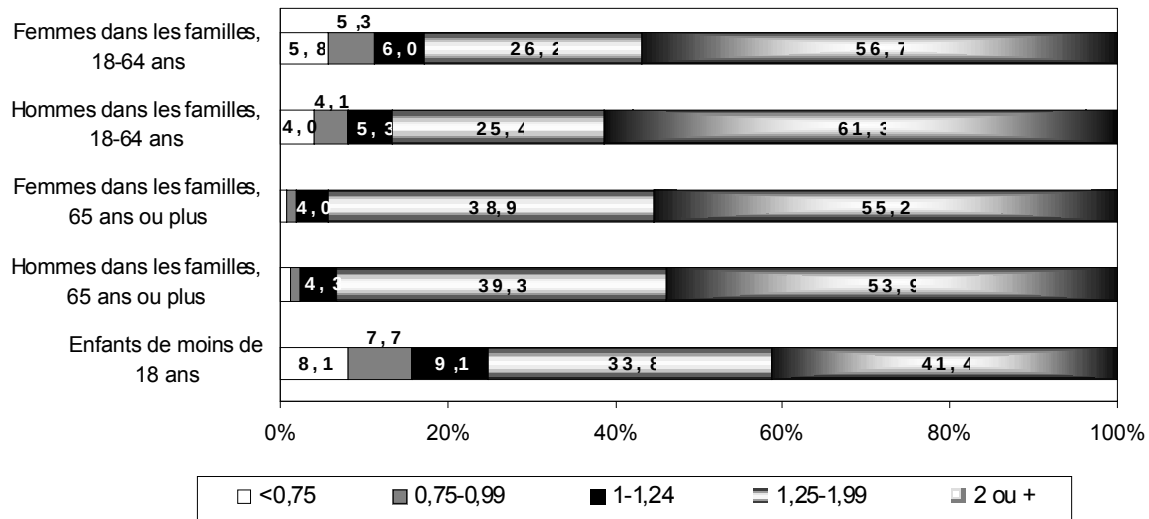
Graphique 11C

Incidence du faible revenu après impôt selon l'âge, personnes seules,
Canada, 1980-1997

Source : STATISTIQUE CANADA, *Faible revenu après impôt, 1997*, n° 13-592-XIB au catalogue, tableau 5, 1999.

Graphique 12C

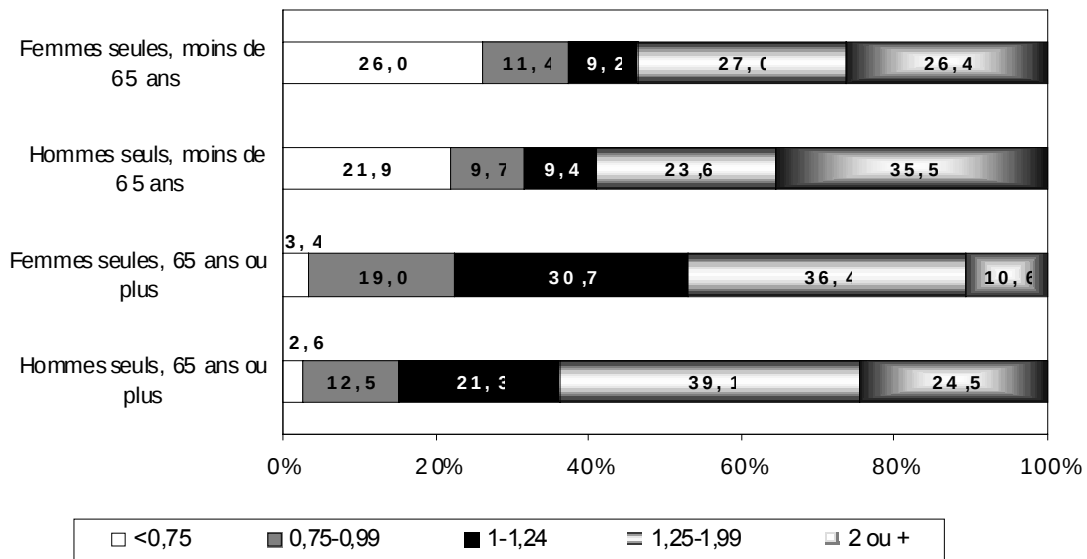
Répartition en pourcentage des personnes dans les familles, selon le rapport entre le revenu familial après impôt et le seuil de faible revenu après impôt, Canada, 1997



Source : STATISTIQUE CANADA, *Faible revenu après impôt, 1997*, n° 13-592-XIB au catalogue, tableau 8, 1999.

Graphique 13C

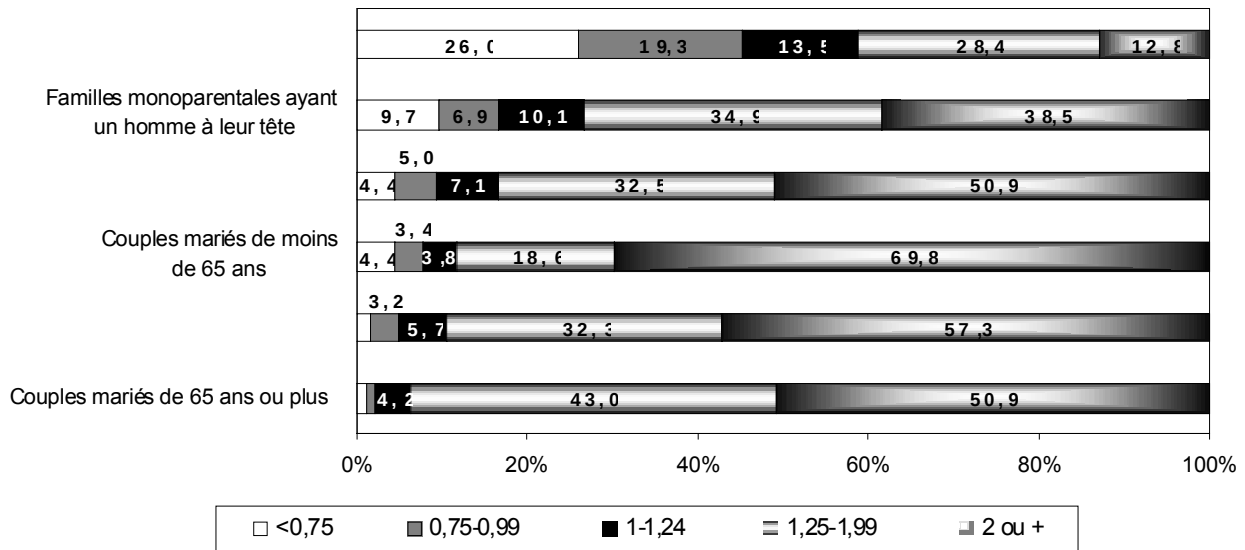
Répartition en pourcentage des personnes seules, selon le rapport entre le revenu familial après impôt et le seuil de faible revenu après impôt, Canada, 1997



Source : STATISTIQUE CANADA, *Faible revenu après impôt, 1997*, n° 13-592-XIB au catalogue, tableau 8, 1999.

Graphique 14C

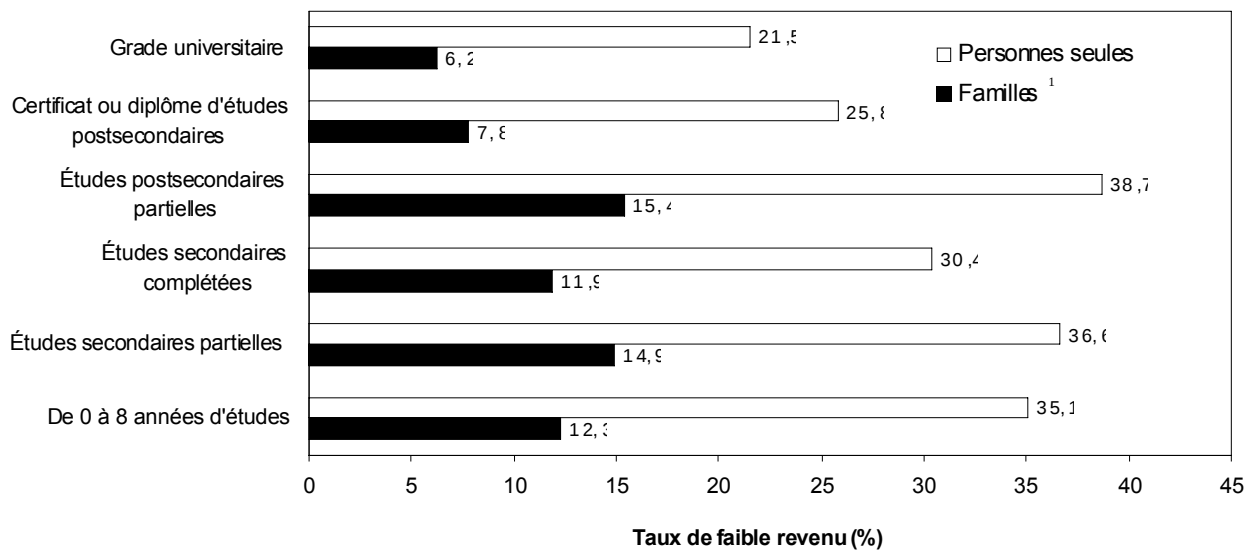
Répartition en pourcentage des familles, selon le rapport entre le revenu familial après impôt et le seuil de faible revenu après impôt, Canada, 1997



Source : STATISTIQUE CANADA, *Faible revenu après impôt, 1997*, n° 13-592-XIB au catalogue, tableau 9, 1999.

Graphique 15C

Incidence du faible revenu après impôt selon le niveau de scolarité, Canada, 1997

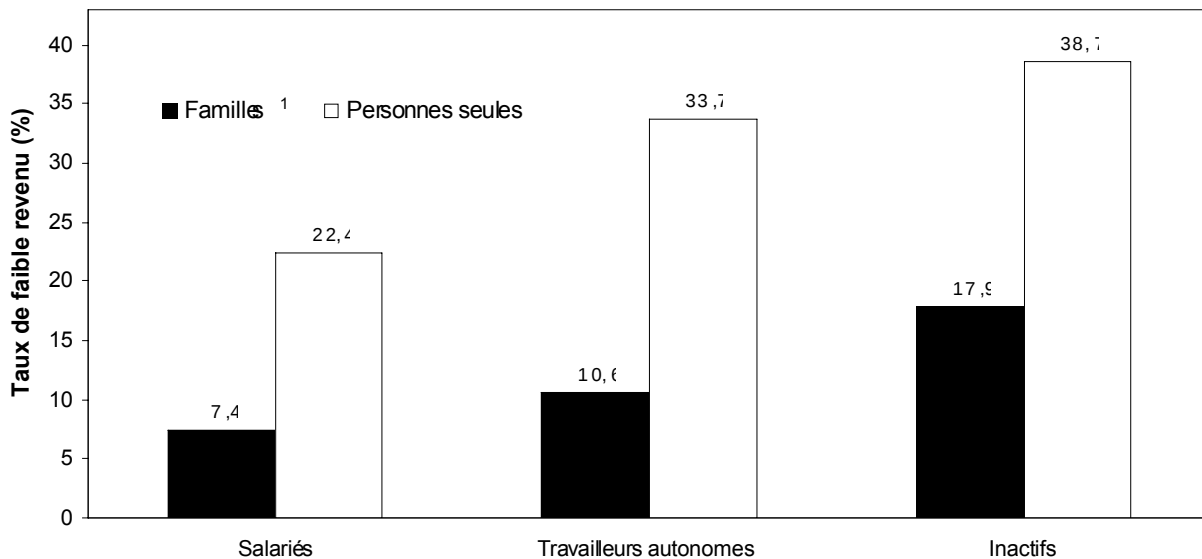


¹ Pour les familles, il s'agit du niveau de scolarité du chef de famille.

Source : STATISTIQUE CANADA, *Faible revenu après impôt, 1997*, n° 13-592-XIB au catalogue, tableau 6, 1999.

Graphique 16C

**Incidence du faible revenu après impôt selon le statut d'activité,
Canada, 1997**

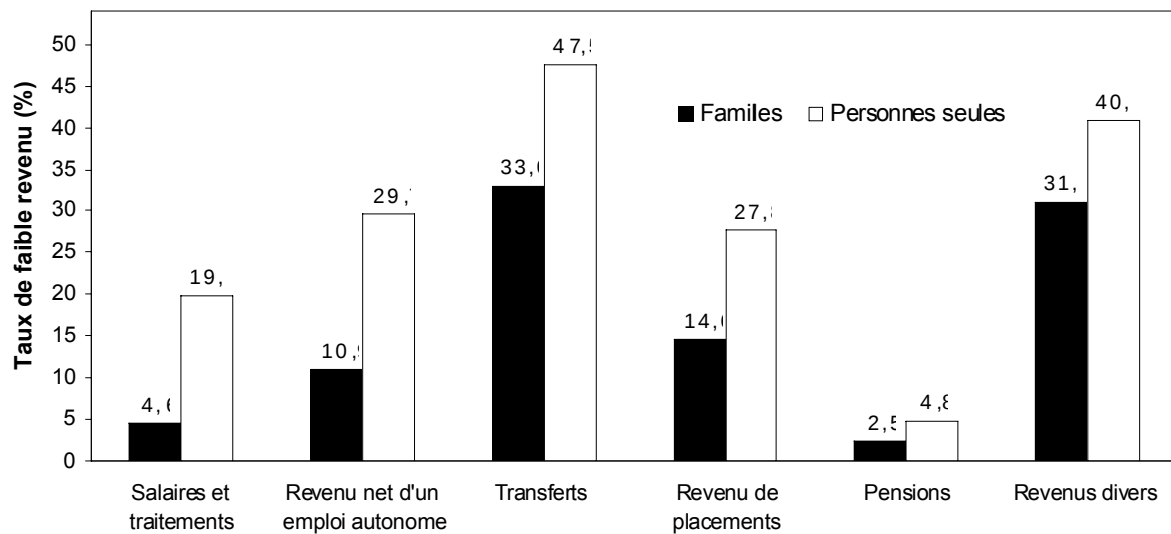


¹ Pour les familles, il s'agit du statut que détient le chef de famille.

Source : STATISTIQUE CANADA, *Faible revenu après impôt, 1997*, n° 13-592-XIB au catalogue, tableau 6, 1999.

Graphique 17C

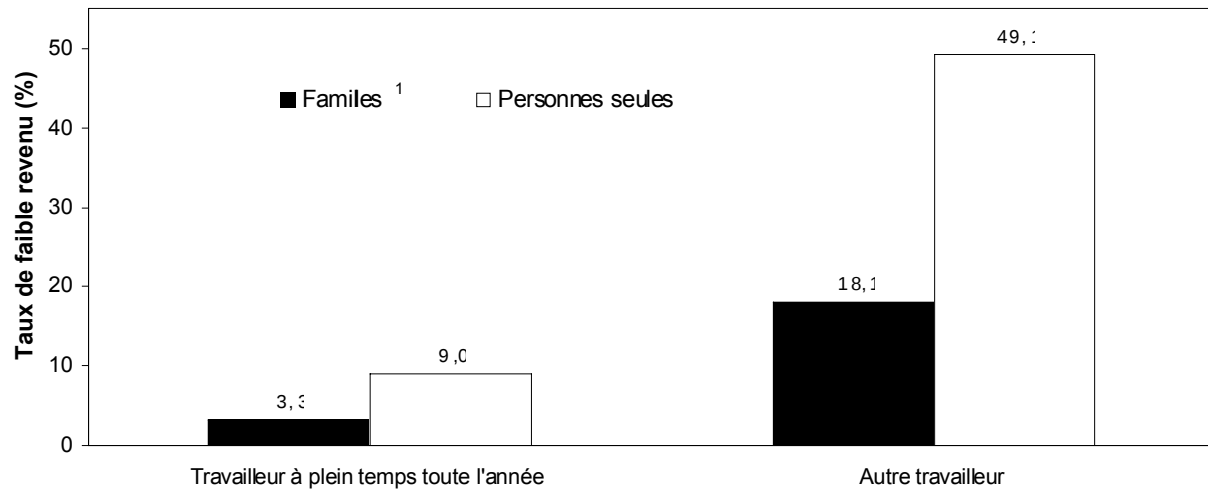
**Incidence du faible revenu après impôt selon la principale source de revenu,
Canada, 1997**



Source : STATISTIQUE CANADA, *Faible revenu après impôt, 1997*, n° 13-592-XIB au catalogue, tableau 6, 1999.

Graphique 18C

**Incidence du faible revenu après impôt selon la modalité de travail,
Canada, 1997**

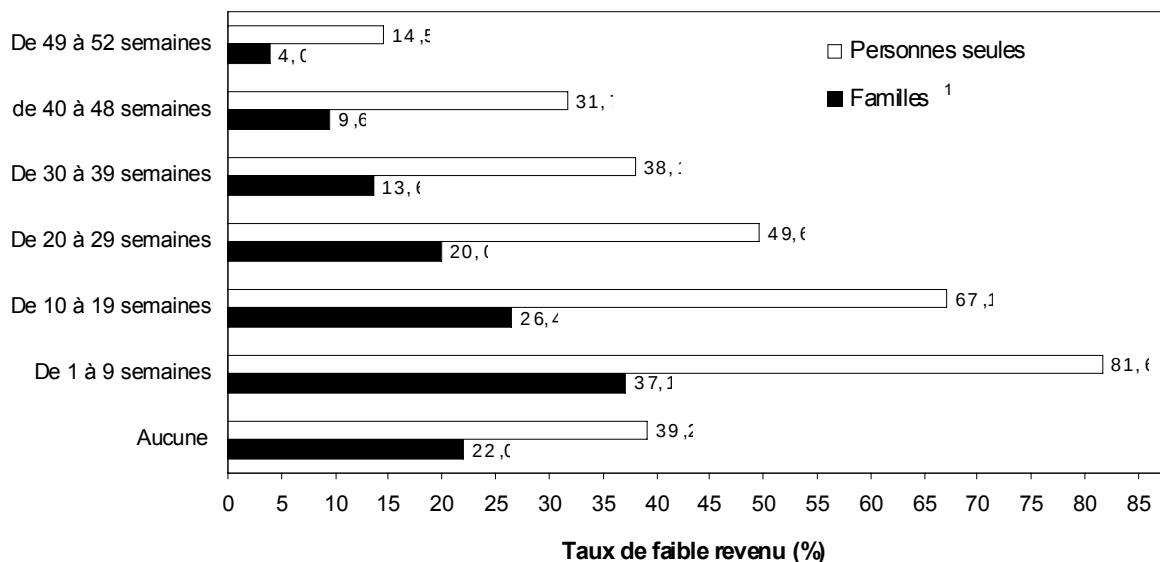


¹ Pour les familles, il s'agit de la modalité de travail du chef de famille.

Source : STATISTIQUE CANADA, *Faible revenu après impôt, 1997*, n° 13-592-XIB au catalogue, tableau 6, 1999.

Graphique 19C

**Incidence du faible revenu après impôt selon le nombre de semaines de
travail, Canada, 1997**

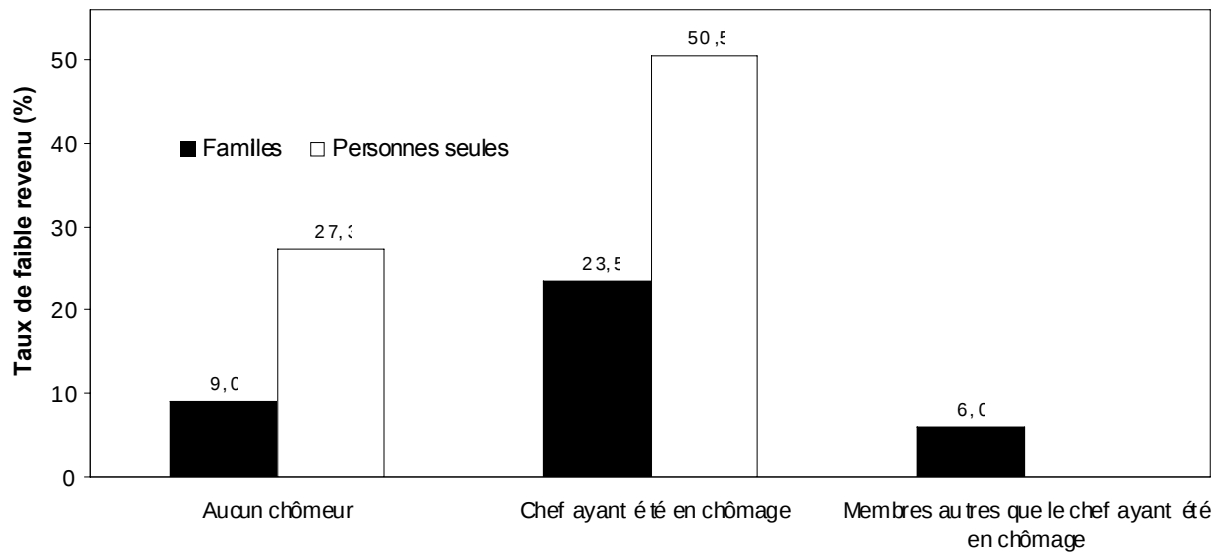


¹ Pour les familles, il s'agit du nombre de semaines de travail accomplies par le chef de famille.

Source : STATISTIQUE CANADA, *Faible revenu après impôt, 1997*, n° 13-592-XIB au catalogue, tableau 6, 1999.

Graphique 20C

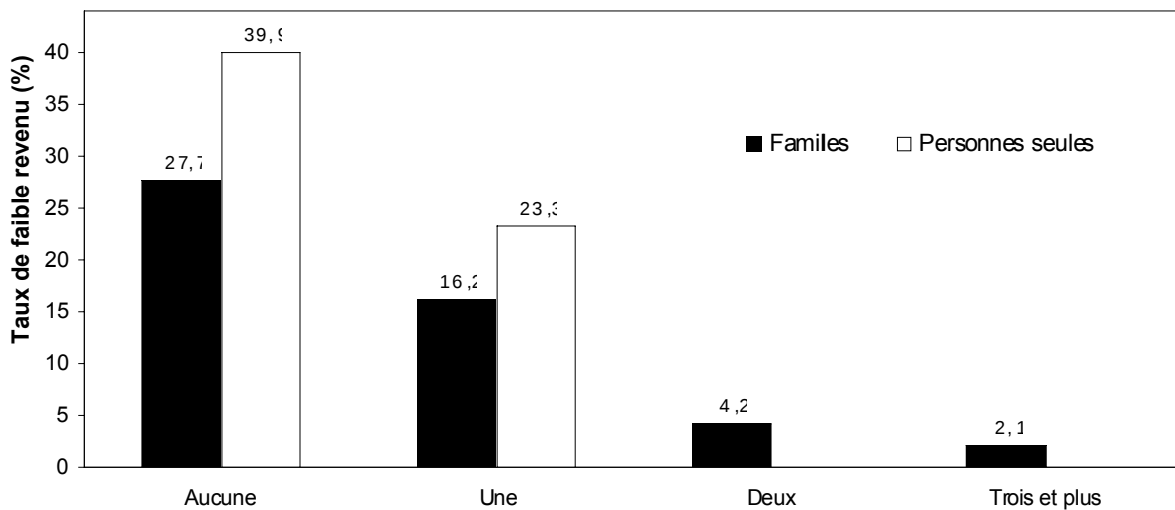
Incidence du faible revenu après impôt selon l'expérience de chômage des membres de la famille, Canada, 1997



Source : STATISTIQUE CANADA, *Faible revenu après impôt, 1997*, n° 13-592-XIB au catalogue, tableau 6, 1999.

Graphique 21C

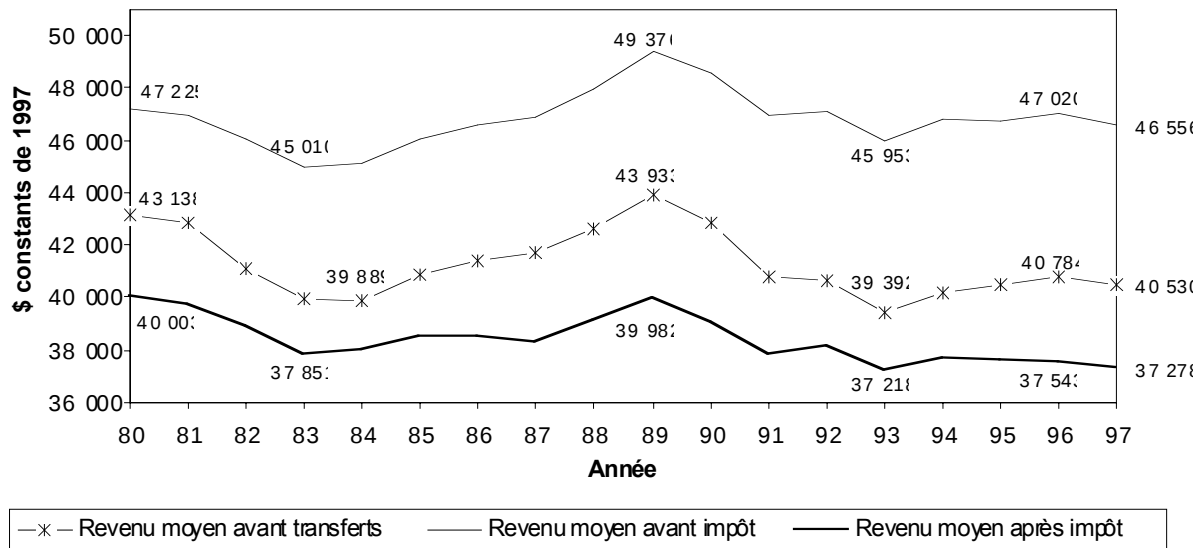
Incidence du faible revenu après impôt selon le nombre de personnes gagnant un revenu, Canada, 1997



Source : STATISTIQUE CANADA, *Faible revenu après impôt, 1997*, n° 13-592-XIB au catalogue, tableau 6, 1999.

Graphique 22C

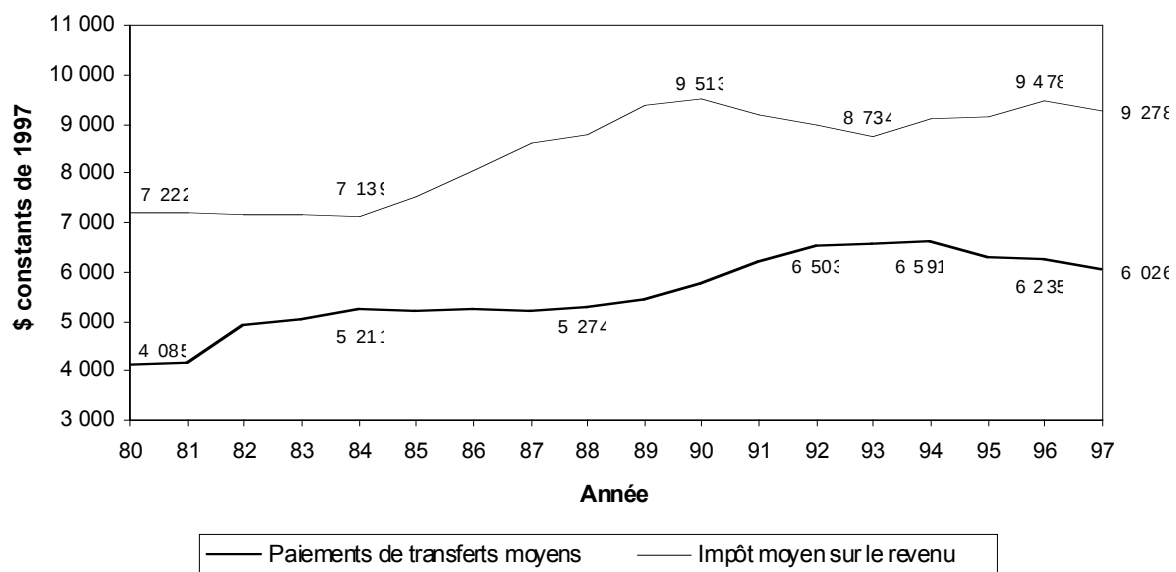
Revenu moyen avant transferts, revenu moyen avant impôt et revenu moyen après impôt, ensemble des unités familiales, en dollars constants de 1997, Canada, 1980-1997



Source : STATISTIQUE CANADA, *Revenu après impôt, répartition selon la taille du revenu au Canada, 1997*, n° 13-210-XPB au catalogue, tableau IV en annexe, 1999.

Graphique 23C

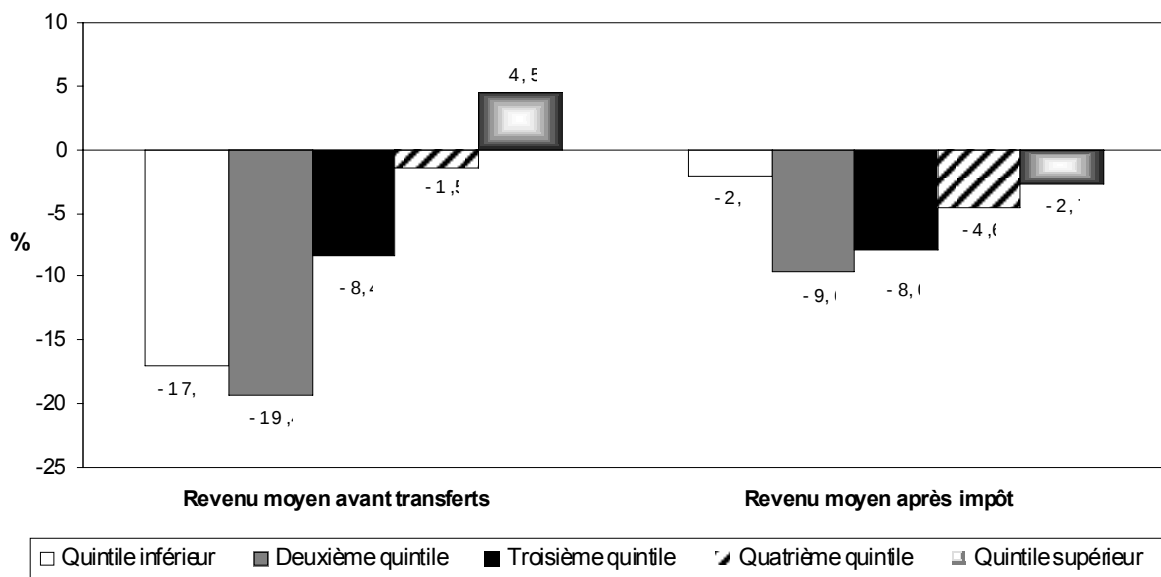
Paiements de transferts moyens et impôt moyen sur le revenu, ensemble des unités familiales, en dollars constants de 1997, Canada, 1980-1997



Source : STATISTIQUE CANADA, *Revenu après impôt, répartition selon la taille du revenu au Canada, 1997*, n° 13-210-XPB au catalogue, tableau IV en annexe, 1999.

Graphique 24C

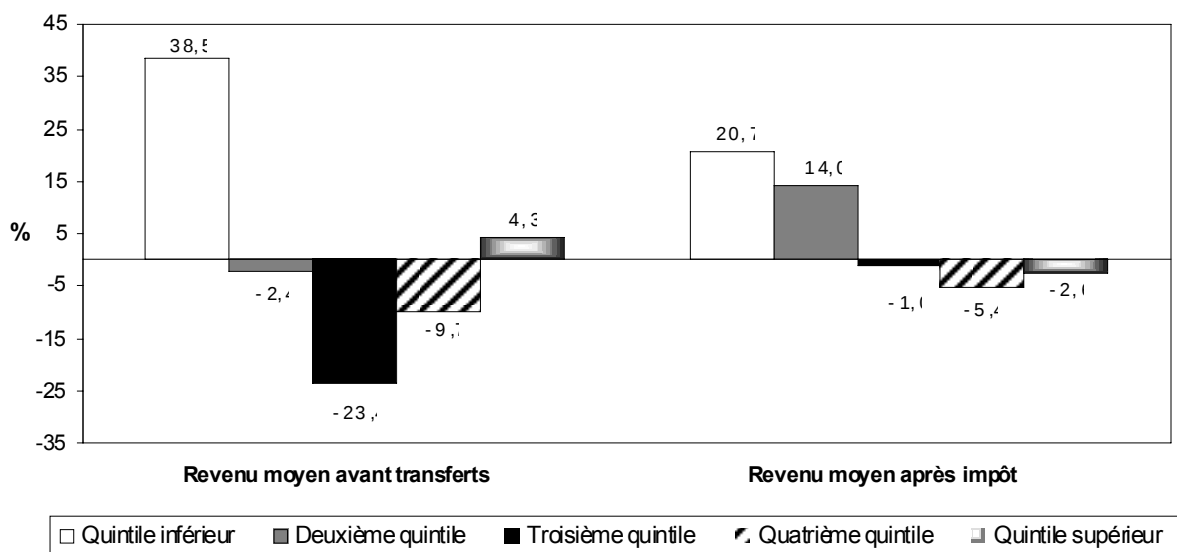
Variation en pourcentage du revenu moyen avant transferts et du revenu moyen après impôt, par quintile, familles, Canada, 1980-1997



Source : STATISTIQUE CANADA, *Revenu après impôt, répartition selon la taille du revenu au Canada, 1997*, n° 13-210-XPB au catalogue, tableau explicatif IV, 1999.

Graphique 25C

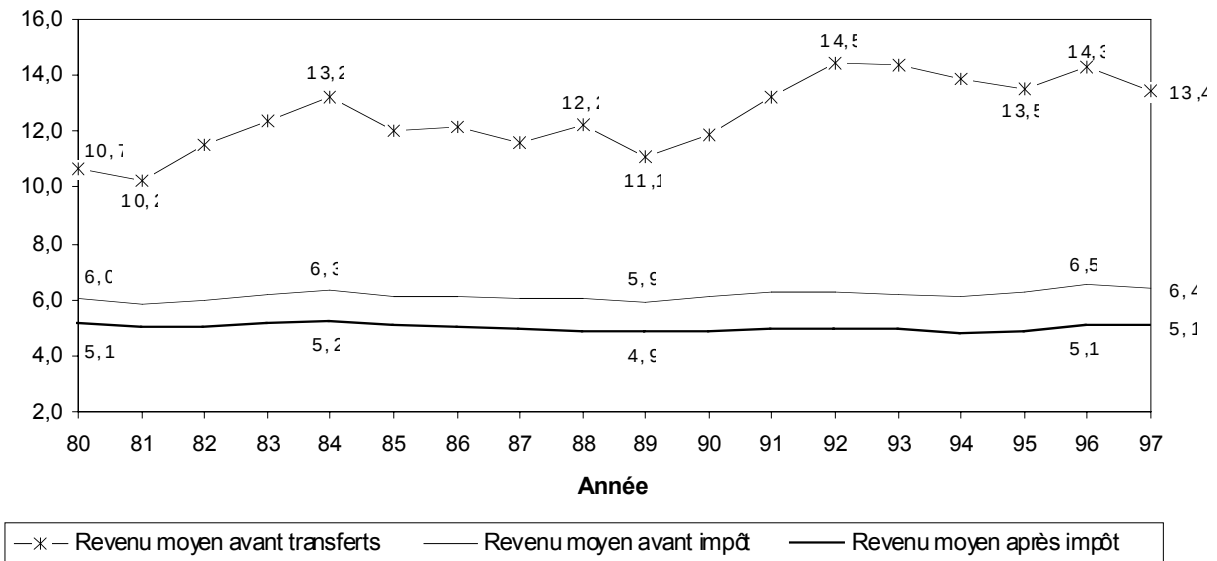
Variation en pourcentage du revenu moyen avant transferts et du revenu moyen après impôt, par quintile, personnes seules, Canada, 1980-1997



Source : STATISTIQUE CANADA, *Revenu après impôt, répartition selon la taille du revenu au Canada, 1997*, n° 13-210-XPB au catalogue, tableau I en annexe, 1999.

Graphique 26C

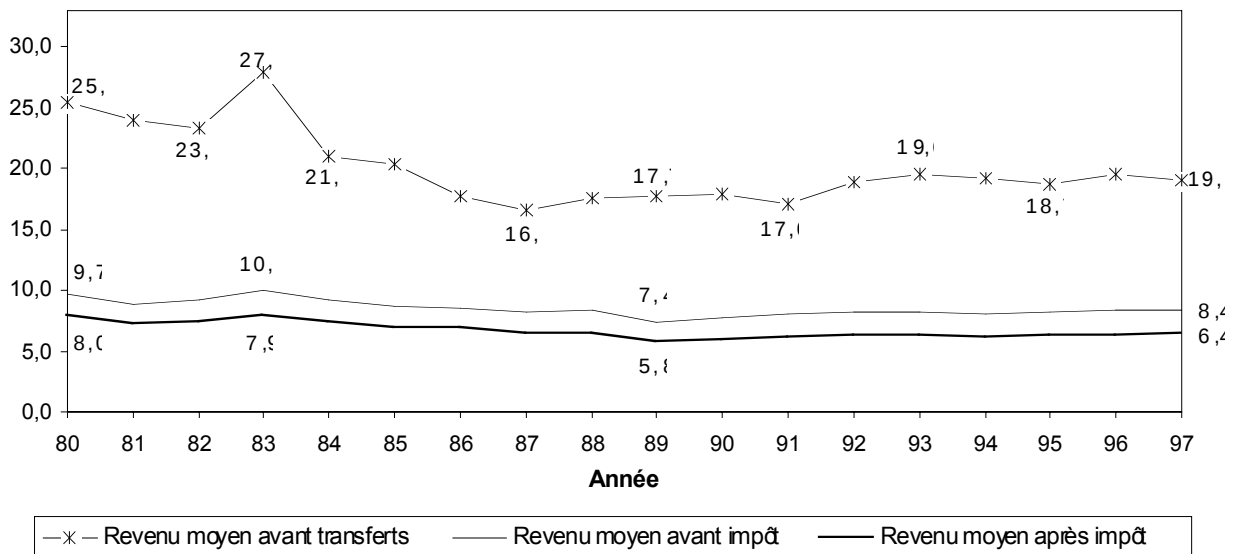
Ratio du revenu moyen selon différents concepts de revenu : quin supérieur par rapport au quintile inférieur, familles, Canada, 1980



Source : STATISTIQUE CANADA, *Revenu après impôt, répartition selon la taille du revenu au Canada, 1997*, n° 13-210-XPB au catalogue, tableau explicatif IV, 1999.

Graphique 27C

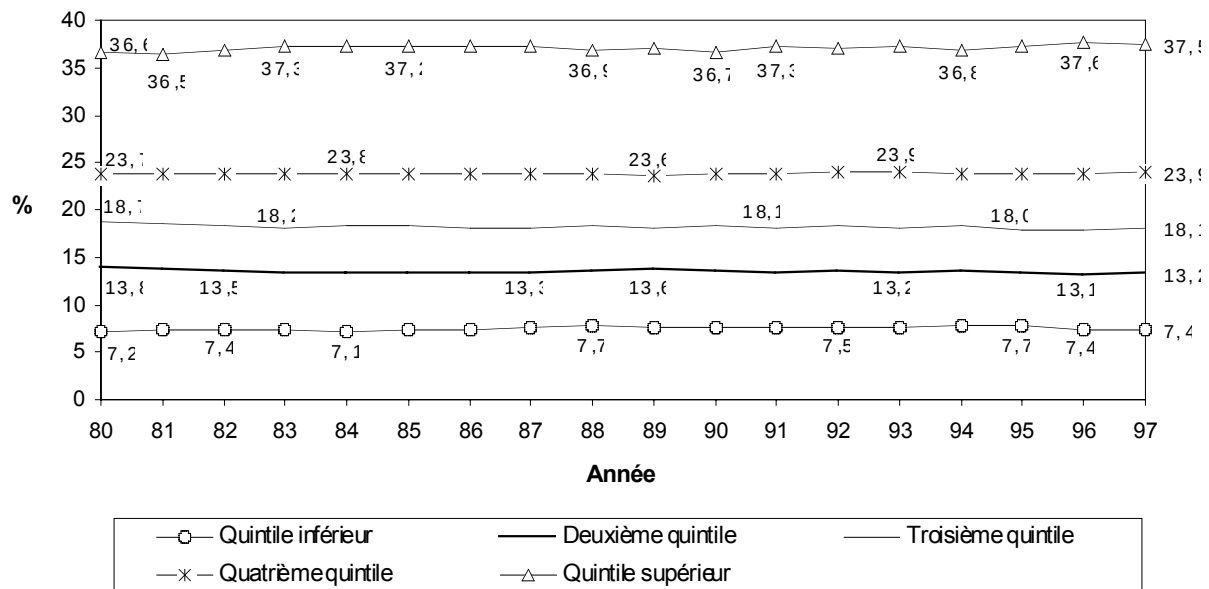
Ratio du revenu moyen selon différents concepts de revenu : qui supérieur par rapport au quintile inférieur, personnes seules, Canada, 1980-1997



Source : STATISTIQUE CANADA, *Revenu après impôt, répartition selon la taille du revenu au Canada, 1997*, n° 13-210-XPB au catalogue, tableau I en annexe, 1999.

Graphique 28C

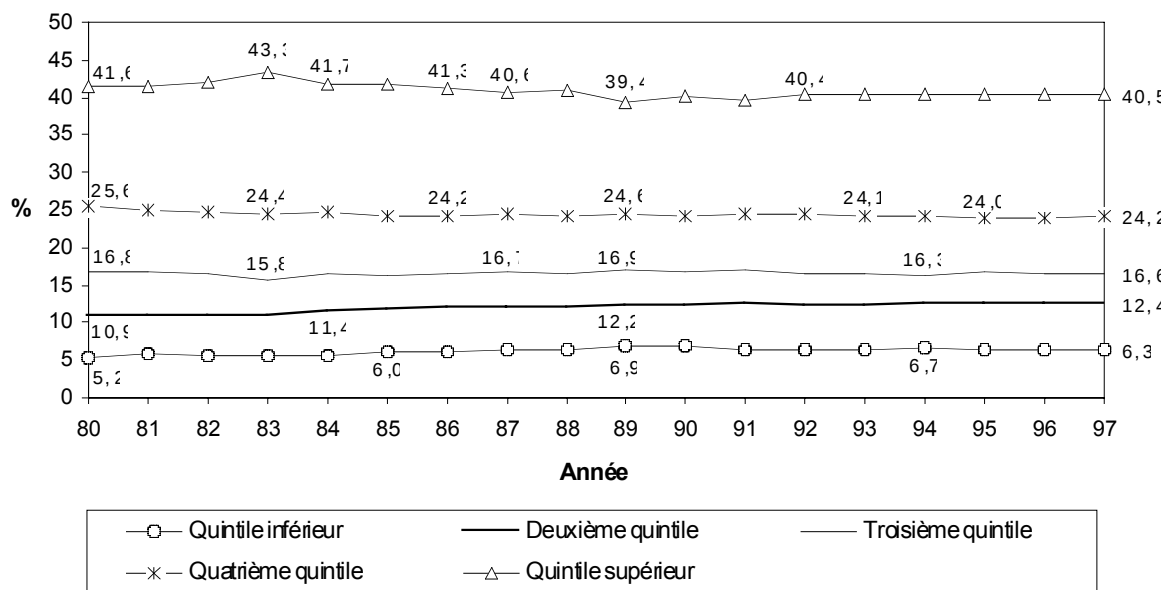
Répartition en pourcentage du revenu après impôt des familles, par quintile,
Canada, 1980-1997



Source : STATISTIQUE CANADA, *Revenu après impôt, répartition selon la taille du revenu au Canada, 1997*, n° 13-210-XPB au catalogue, tableau 26, 1999.

Graphique 29C

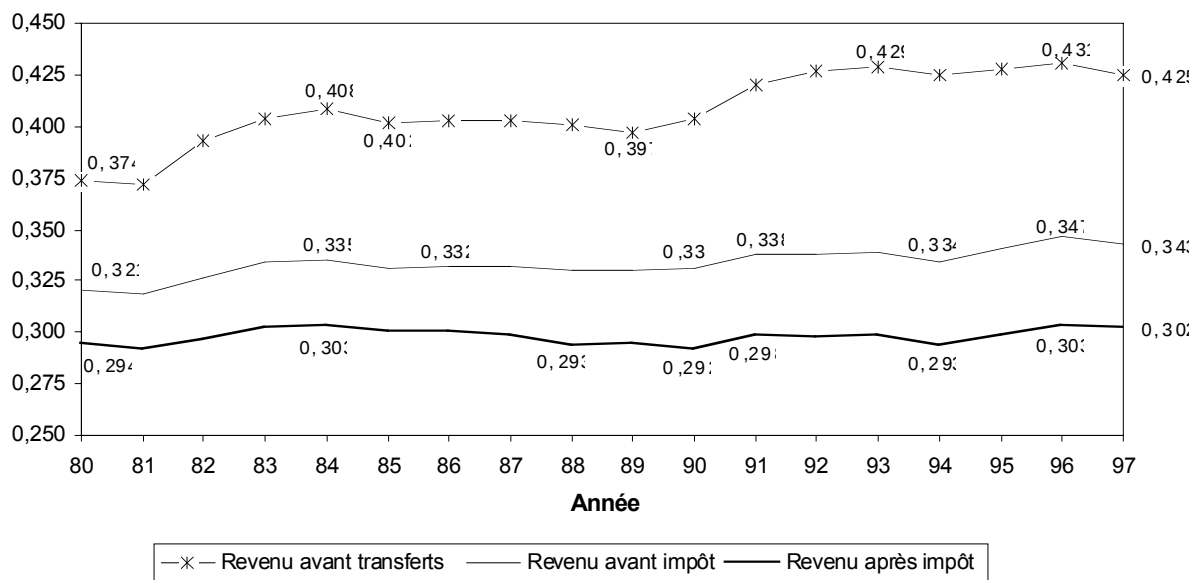
Répartition en pourcentage du revenu après impôt des personnes seules,
par quintile, Canada, 1980-1997



Source : STATISTIQUE CANADA, *Revenu après impôt, répartition selon la taille du revenu au Canada, 1997*, n° 13-210-XPB au catalogue, tableau 26, 1999.

Graphique 30C

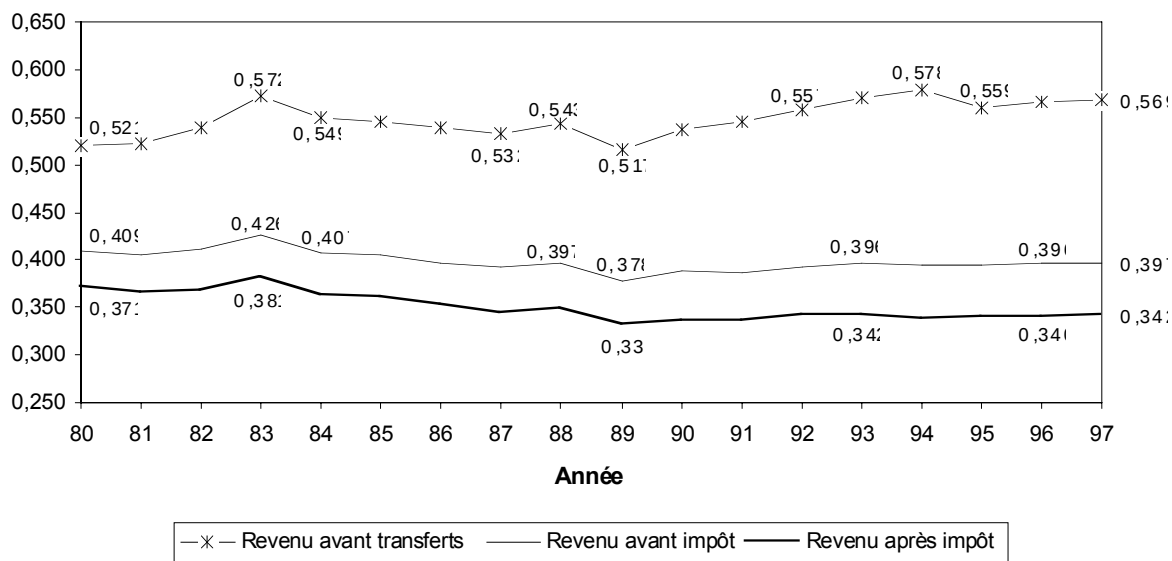
**Coefficient de Gini selon le revenu avant transferts,
le revenu avant impôt et le revenu après impôt,
familles, Canada, 1980-1997**



Source : STATISTIQUE CANADA, *Revenu après impôt, répartition selon la taille du revenu au Canada, 1997*, n° 13-210-XPB au catalogue, tableau explicatif VI, 1999.

Graphique 31C

**Coefficient de Gini selon le revenu avant transferts,
le revenu avant impôt et le revenu après impôt,
personnes seules, Canada, 1980-1997**



Source : STATISTIQUE CANADA, *Revenu après impôt, répartition selon la taille du revenu au Canada, 1997*, n° 13-210-XPB au catalogue, tableau III en annexe, 1999.

Bibliographie

BANE, M.J. et D.T. ELLWOOD. « Slipping into and out of poverty : The Dynamics of Spells », *Journal of Human Resources*, vol. 21, n° 1, hiver 1986, p. 1-23.

BÉGIN, H. « Hausse de l'inégalité des revenus au Québec : mythe ou réalité ? », *En perspective*, vol. 6, n° 2, février 1996, p. 1-4.

CALEDON INSTITUTE OF SOCIAL POLICY. *Persistent Poverty*, 1997, 7 p.

CALEDON INSTITUTE OF SOCIAL POLICY. *Poverty Eases Slightly*, 1999, 11 p.

CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL. *Profil de la pauvreté*, 1996, 1998, 102 p.

DROLET, M. et R. MORISSETTE. « Dans quelle mesure les Canadiens sont-ils exposés au faible revenu ? », Document de recherche n°. 99-01 de l'EDTR, Statistique Canada, Division de la statistique du revenu, 1999, 41 p.

DUNCAN, G.J. *Years of Poverty, Years of Plenty*, University of Michigan, 1984, 184 p.

ELLER, T.J. *Dynamics of Economic Well-Being, Poverty, 1992-93 : Who stays poor, who doesn't ?*, Current population report : household economic studies, P70-55, U.S. Census Bureau, 1996, 6 p.

GROUPE FÉDÉRAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL SUR LA RECHERCHE ET L'INFORMATION DANS LE DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL. *Création d'une mesure préliminaire de la pauvreté fondée sur un panier de consommation*, 1998, 41 p.

JEAN, S. « Le revenu », dans NORBERT Y. et autres (sous la direction de), *Les conditions de vie au Québec : un portrait statistique*, 1996, 349 p.

LAROCHE, M. « Mouvements en dessous et au-dessus du seuil de faible revenu », *Tendances sociales canadiennes*, Statistique Canada, n° 11-008-XPF au catalogue, automne 1998, p. 21-25.

LAROCHE, M. *The Persistence of Low Income Spells in Canada, 1982-1993*, Working Paper 98-02, Department of Finance, Economic studies and policy analysis Division, 1997, 58 p.

LOVE, R. et POULIN. S. « Inégalité du revenu des familles dans les années 80 », *L'emploi et le revenu en perspective*, Statistique Canada, n° 75-001-XPF au catalogue, automne 1991, p. 56-63.

MAURIN, E. et C. CHAMBAZ. « La persistance de la pauvreté et son évolution : une évaluation sur données françaises », *Économie et prévision*, n° 122, 1996, p. 133-152.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU. *La pauvreté au Québec : bref historique et situation actuelle (1973-1994)*, 1996, 22 p.

MINISTÈRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE, DE LA SÉCURITÉ DU REVENU ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE. *La pauvreté au Québec : situation récente et évolution de 1973 à 1986*, 1990, 285 p.

NAIFEH, M. *Dynamics of Economic Well-Being, Poverty, 1993-94 : Trap Door ? Revolving Door ? Or Both ?*, Current population report : household economic studies, P70-63, U.S. Census Bureau, 1998, 8 p.

NOREAU, N., et autres. *Traverser le seuil de faible revenu*, Document de recherche n°. 97-11 de l'EDTR, Statistique Canada, Division de la statistique du revenu, 1997, 54 p.

ROSS, D.P. et P. ROBERTS. *Income and Child Well-being : A new perspective on the poverty debate*, Conseil canadien du développement social, 1999.

SANTÉ QUÉBEC (sous la direction de C. Lavallée et autres). *Aspects sociaux reliés à la santé. Rapport de l'Enquête sociale et de santé 1992-1993*, volume 2, Montréal, ministère de la Santé et des Services sociaux, 1995, 196 p.

STATISTIQUE CANADA. *Revue chronologique du revenu 1980-1996*, n° 13F0022XCB au catalogue, 1998.

STATISTIQUE CANADA. *Les mesures de faible revenu, les seuils de faible revenu après impôt et les mesures de faible revenu après impôt*, n° 13F0019XIB au catalogue, 1999, 29 p.

STATISTIQUE CANADA. *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu, 1997*, n° 13-207-XPB au catalogue, 1999, 200 p.

STATISTIQUE CANADA. *Revenu après impôt, répartition selon la taille du revenu au Canada, 1997*, n° 13-210-XPB au catalogue, 1999, 122 p.

STATISTIQUE CANADA. *Personnes à faible revenu, 1980-1997*, n° 13-569-XIB au catalogue, 1999, 45 p.

STATISTIQUE CANADA. *Faible revenu après impôt, 1997*, n° 13-592-XIB au catalogue, 1999, 84 p.

STEVENS, A.H. *Climbing out of Poverty, Falling back in : Measuring the persistence of poverty over multiple spells*, document de travail n° 5390, National Bureau of Economic Research (NBER), 1995, 56 p.

STEVENS, A.H. « The Dynamics of Poverty Spells : Updating Bane and Ellwood », *American Economic Review*, vol. 84, n° 2, mai 1994, p. 34-37.

WEBBER, M. et autres. *Comparaison des résultats de l'EDTR et de l'EFC, 1993-1996*, Statistique Canada, Division de la statistique du revenu, n° 75F0002MIF-99002 au catalogue, 1999, 52 p.

WOLFSON, M.C. *Mesures d'inégalité divergentes : théorie et résultats empiriques*, Document de recherche n° 66 (révisé), Statistique Canada, Direction des études analytiques, 1997, 28 p.

